

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
 Bellevue 4
 2608 Courtelary
 032 944 18 18
 FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
 Sport, utile et paroisses: lundi soir
 Rédac. et annonces: mercredi 9h
 Officiel: mardi 12h
 fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
 sur demande
 ou sur www.bechtels-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame

CHEZ Camille BRUNCH
 10h-14h au Bistrot
 inscription: bistrot@chezcamillebloch.swiss
 032 945 14 48
www.chezcamillebloch.swiss

PARCOURS DÉCOUVERTE • ATELIERS • SHOP • BISTROT • TERRASSES • PLACES DE JEUX

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

COURSE À PIED

Cinquante victoires en une année

Mickael Marti, 14 ans, a réalisé sa 50^e victoire de la saison en gagnant pour la 7^e fois dans sa catégorie d'âge la course des Pavés de La Neuveville. Bel exploit de régularité et de persévérance.

Pour la première année de Mickael Marti en cadets B, la course des Pavés de sa catégorie se déroulait sous la forme d'un contre la montre individuel sur un parcours de 1,5 km, qu'il fallait boucler à deux reprises. Cette nouvelle forme de course amenait inévitablement un certain questionnement: faut-il partir à fond, faut-il prendre tous les risques lors des dépassements de concurrents plus lents? Le plus dur a finalement été d'attendre durant trois heures le passage des adversaires avant de pouvoir fêter une victoire avec une confortable avance de 27 secondes, ceci avec une moyenne respectable de 18,2 km/h.

Podium à la Trotteuse

Le début de l'hiver coïncide avec l'organisation de courses en ville en de nombreux endroits de Suisse. Mickael Marti a participé samedi 8 décembre à celle de la Chaux-de-Fonds, La Trotteuse. Avec un certain succès, puisqu'il a été récompensé par une 2^e place sur 30, sur une distance qui ne lui convient pas particulièrement (1200 m).

Les 25 points comptabilisés à cette occasion lui ont permis de se mettre définitivement à l'abri et de remporter le challenge des courses du canton de Neuchâtel, compétition de 19 courses tout au long de l'année dans la région neuchâteloise et environs.

Tour des cantons de Neuchâtel/Fribourg

Parmi ses plus beaux succès de l'année, il faut signaler sa victoire aux championnats bernois de cross, aux championnats jurassiens de cross, sa victoire pour la 4^e année consécutive au classement général tour du canton de Neuchâtel (6 étapes d'avril à juin) en catégorie cadets B, et la double victoire au tour du canton de Fribourg (5 étapes d'août à sep-

tembre). Soit en cadets B (aux 5 courses enfants) et au classement général juniors (5 courses adultes-juniors sur des distances avoisinant les 10 km).

Mais sa plus belle victoire de cette saison a très certainement été celle des 20 km de Lausanne sur la distance de sa catégorie (4km) où il a triomphé pour la 1^{re} fois pour sa 8^e participation.

Objectifs 2019

En 2019, Mickael Marti vise une victoire au classement général de la cross Cup de Swiss-athletics en catégorie cadets B et le podium des championnats suisse de cross qui auront lieu le 10 mars à Blonay. Autre priorité, gagner le classement général du tour du canton de Neuchâtel et de Fribourg, mais ceci est de la musique d'avenir. Il lui reste trois mois de préparation pour être au top de sa forme lors des championnats suisses sur un parcours qu'il connaît bien.

La première course de l'année sera le Cross de Netstal dans le canton d'Uri, le 5 janvier. Nous pouvons lui souhaiter bonne chance pour ses prochaines échéances et merci à TIP-TOP Polysport Bienne-Macolin, club auprès duquel il a la licence qui lui permet de participer aux compétitions nationales.

| le coach Alain Marti



Préavis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances: vendredi 11 janvier

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

SOMMAIRE

Un 31 ^e , un dernier, une réussite	3
Le Téléthon des pompiers de Péry-La Heutte	3
Pensez au salage...	5
... et ne parquez pas sur les rues	5
Bonne surprise comptable	5
A l'assemblée de Sonceboz-Sombeval	5
Une étude scolaire	6
Effectifs en hausse à Corgémont	6
Un dossier dans le vent	6
Vers des éoliennes à Cortébert et Corgémont	6
Demain à Cormoret	7
Le marché de Noël de l'amacc	7
Deux ensembles, un concert	11
Le 23 décembre à la Collégiale	11
Comme si vous y étiez...	12
Avec le Législatif de Villeret	12
Offres, cadeaux et Cie	14
Le CIDE en vitrine de saison	14
Le sourire de Val Forêt	17
Grâce à l'Aide suisse aux montagnards	17
Un festival en chœurs	18
Chanteurs du Bas-Vallon et d'ailleurs	18
Au spectacle avec le VBC La Suze	19
Que de matches prometteurs ce week-end!	19
Les Tornades à Moutier	19
Pour affronter Reconvilier dimanche	19

Réclame

Nous fêtons l'hiver

Vendredi 21 décembre 2018
 Chaque client de passage dans nos locaux recevra une petite attention.

Clientis
 Caisse d'Epargne Courtelary

cec.clientis.ch

Immobilier

Cherche à louer ou éventuellement à acheter à partir de mars/avril 2019
petit appartement ou maisonnette
 avec grand jardin.
Tél. 078 738 01 60

À LOUER À ORVIN
Appart. rénové de 3 pces
 au rez-de-chaussée
 Terrasse, réduit, cave et jardin potager.
 Situation calme et ensoleillée.
 Libre de suite ou à convenir.
 Loyer et charges comprises: 980 francs
Contact: 079 631 43 83

Buri Gestion Sàrl
 Immobilier Votre pilier de l'immobilier
A louer
SAINT-IMIER
 Rue Baptiste-Savoie 23
Grand app. récemment rénové de 4,5 pces au 2^e étage

120 m², lumineux, situé à proximité du centre et des commerces. Hall d'entrée muni de grandes armoires, cuisine agencée habitable avec économat, grand séjour, 3 chambres toutes bénéficiant d'un balcon, salle de bains, jardin commun et cave.
 Disponible de suite
900 fr. + 390 fr. AC

Rue Baptiste-Savoie 27
Bel app. lumineux de 4,5 pièces au 2^e étage
 Situé à proximité des commerces et du lycée technique dans un immeuble avec la façade refaite ainsi que la cage d'escaliers. Cuisine neuve, salle de bains, salon avec parquet, 3 chambres avec parquet dont 2 avec balcon, jardin commun et cave.
 Libre de suite
820 fr. + 280 fr. AC (un loyer offert)

Rue de la Malathe 6
Bel app. de 4 pces au 2^e étage
 Lumineux et rénové, situé au centre de la localité, à proximité immédiate des écoles et des commerces. Hall d'entrée, cuisine agencée habitable, séjour, 3 chambres à coucher, salle d'eau, cave et grenier.
 Disponible de suite
940 fr. + 230 fr. AC

Rue Baptiste-Savoie 46
App. très lumineux de 3 pces au 2^e étage
 Bel appartement situé au centre de la localité dans un bel immeuble. Cuisine agencée habitable, séjour avec parquet massif, 2 chambres avec parquet massif, salle d'eau, jardin en commun.
 Libre de suite
730 fr. + 220 fr. AC

Buri Gestion Sàrl
 Immobilier
 Baptiste-Savoie 67A
 2610 Saint-Imier
 Tél. 032 940 11 11
 Fax 032 940 11 12
 www.buri-gestion.ch

Achète antiquités
 Mobiliers, argenterie, tableaux, grands tapis anciens, objets chinois décoratifs, bronze et ivoire du 19^e, anciennes armes (fusils, pistolets, épées), armures du 15^e au 19^e, trophée de chasse africain, bijoux pour la fonte, également fournitures pièces et cadrans d'horlogerie, montres de plongée Enicar, Doxa, Heuer, Omega etc.
 J. Bader, tél. 079 243 09 99, jbader9@gmail.com

Des courses hippiques en direct chaque jour
NOUVEAU
 à partir du 11.12.2018
Jouer ici et gagner
 Restaurant Le Carioca
 Rue Sans-Souci 3
 2610 St-Imier
 Ouvert du lundi au dimanche

Valbirse et environs
 Route de Moron 5 / 2735 Malleray
 Tél. 032 492 19 19 – 079 819 54 78
 gerberpompesfunebres@bluewin.ch
 www.gerberpompesfunebres.ch

ACCUEIL DE JOUR FOYER DE JOUR
 Vous avez besoin d'aide, votre mobilité est réduite
 Au choix de 1 à 5 jours par semaine
 Nous proposons de 9h à 17h:
 Des jeux de société
 De la gymnastique douce
 Des activités à l'extérieur
 Concert et spectacle
 Du repos
 Des repas de qualité
 Un service de transport de Courtelary à Renan
LA ROSERAIE, FOYER DE JOUR
 LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
 032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

LOTO
Samedi 22 décembre
Corgémont
 Salle de spectacles, 19h45
 25 tournées + 1 royale à 1200 CHF
 quine: 80 CHF - double: 160 CHF - carton: 240 CHF
 1 carte: 20 CHF - 3 cartes: 50 CHF - 6 cartes: 80 CHF

La crèche "Les Moussaillons" recherche un(e) remplaçant(e) (sur appel) de suite ou à convenir
Profil du poste :
 - être au bénéfice d'un diplôme d'EDE ou d'ASE
 - être flexible et d'une grande disponibilité
 - travailler en équipe
 - Remplacer le personnel lors d'absences (maladie, vacances, etc.)
 - Prendre en charge l'accueil des enfants allant de 3 mois à l'entrée à l'école.
 Merci d'envoyer votre candidature à l'adresse suivante:
 Crèche Les Moussaillons
 Grand'Rue 56
 2608 Courtelary
 ou creche.lesmoussaillons@gmail.com
 Pour tous renseignements complémentaires: 032 943 10 70

Offre de services
 La commune municipale de Péry-La Heutte met au concours un poste d'
Animateur ou animatrice socioculturel/le HES
 ou titre jugé équivalent
Taux d'occupation: 50 à 60% à discuter
 pour le Centre d'Animation Jeunesse (CAJ) de Péry-La Heutte et environs. Possibilité éventuelle d'effectuer des heures complémentaires dans le cadre de l'école à journée continue.
 Entrée en fonction le 1^{er} mars 2019
La commune offre:
 • Une infrastructure existante ainsi qu'un concept d'animation
 • Une collaboration active avec les services communaux
La commune souhaite:
 • Une formation HES ou titre jugé équivalent
 • De l'expérience dans le travail avec la jeunesse
 • Le sens du contact, un esprit d'initiative et de la créativité
 • Disponibilité: une flexibilité dans les horaires de travail
 • Un extrait du casier judiciaire
 Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du CAJ, M^{me} Domenica Molango au tél. 032 485 70 44, les mercredis, jeudis et vendredis après-midi.
 Votre offre de service, accompagnée des documents usuels, est à adresser avec la mention «Offre de services» au Conseil municipal de Péry-La Heutte, Grand'Rue 54, 2603 Péry ou à commune@pery-laheutte.ch jusqu'au 4 janvier 2019.

SAMD-24h-APPEL D'URGENCE
 En cas d'urgence nous sommes à votre disposition 24h/24.
 Sécurité à partir de CHF 55.- par mois chez vous et également en déplacement.
 Plus d'informations: Service d'aide et de maintien à domicile de Tramelan et Mont-Tramelan (SAMD), téléphone: 032 487 68 78 ou www.samd.tramelan.ch

BAUX À LOYER
 en vente à l'imprimerie Bechtel

Marché de Noël de Cormoret
Samedi 15 décembre 10h à 18h
Salle polyvalente de Cormoret
Visite de Saint Nicolas à 15h30
 Soupe aux pois (aussi à l'emporter),
 croûtes au fromage,
 pâtisseries, boissons de saison
 Organisation: association amacc - www.amacc.ch

AVIS
En bus aux Savagnières!
Dès le 9 décembre...*
 Depuis la gare de St-Imier, directement au pied des pistes avec nous!
St-Imier - Les Savagnières: arrivées à 9h14, 10h14 et 13h14, retours à 13h26 ou 16h38.
 *Horaires identiques les week-ends et jours fériés mais uniquement quand les téléskis fonctionnent.
 L'accessibilité aux Savagnières est soumise à un supplément touristique pour les titulaires d'un AG.
 Plus d'infos sur notre site internet ou au 032 486 93 45 (tél. téléski: 032 853 12 42)
 Chemins de fer du Jura
les-cj.ch

Store en toile
 avec bras articulé, manivelle et caisson de protection.
 450/300 cm – Prix: 250 francs
Tél. 079 736 02 45

Comment nous joindre ?
 Téléphone 032 358 53 53
 Téléphone national 0842 80 40 20
 Fax 032 358 18 66
 secretariat@sasdbasvallon.ch
 www.sasdbasvallon.ch

La vente des sapins de Noël
aura lieu le samedi 15 décembre
de 9h à 11h30
 au point de collecte des déchets verts Pré Roc
 Vous pouvez également choisir votre sapin qui sera coupé sur place.
 Les bourgeoisies

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Romont vu d'en haut

Cette année, les pompiers innovaient dans l'organisation du Téléthon à Romont. En effet, un «camion échelle» permettait aux habitants de monter à 30 mètres de haut et de voir le village sous un autre angle. Une

excellente soupe aux légumes et raclette attendaient également les visiteurs qui n'ont pas hésité à braver la pluie pour monter dans la nacelle et pour soutenir Téléthon. | *municipalité de Romont (BE)*



L'équipe de cuisine

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Vente de sacs de sel à dégeler

Nous vous informons que vous pouvez commander des sacs de sel à dégeler de 25 kg à l'administration municipale d'Orvin (tél. 032 358 01 80). Le prix est de 12 francs au comptant. Le prix est majoré de 5 francs + frais de port si une facture doit être établie. | cm

Fermeture de l'administration

En raison des fêtes de fin d'année, nous vous informons que l'administration municipale sera fermée du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 11 janvier 2019. Durant cette période, une permanence téléphonique sera toutefois assurée en cas d'urgence pendant les jours ouvrables et les heures de bureau au numéro de téléphone 032 358 01 86.

A partir du lundi 14 janvier 2019, l'administration municipale sera de nouveau à votre service aux heures habituelles.

Le personnel ainsi que le Conseil municipal vous souhaitent de bonnes fêtes de fin d'années. | cm

Permanence du maire

Nous informons la population que la prochaine permanence du maire aura lieu le lundi 17 décembre de 17h30 à 19h, sans rendez-vous préalable. | cm

Vente de sapins

COMMUNE BOURGEOISE D'ORVIN

La vente des sapins de Noël aura lieu le samedi 15 décembre de 9h30 à 12h au nouveau hangar à bois à la Route des Prés d'Orvin. Vous aurez la possibilité de vous restaurer (saucisses grillées, vin chaud, thé, etc.).

Venez nombreux acheter un beau sapin d'Orvin ou un autre article produit par la Bourgeoise: bois d'allumage, bûches suédoises, bois de feu. Merci d'avance de votre visite! | *l'équipe forestière*

COMMUNE BOURGEOISE DE LA HEUTTE

La traditionnelle vente de sapins de Noël aura lieu le samedi 15 décembre de 9h30 à 11h au dépôt de l'entreprise Grossen, Route de Sonceboz 48 à La Heutte. | *le Conseil de bourgeoise*



PÉRY-LA HEUTTE

Des aînés gâtés par une belle fête

En collaboration entre les deux paroisses protestante et catholique, le Noël 2018 des aînés de Péry-La Heutte a été magnifique. Après le culte du matin, les nombreux aînés ont rallié le Centre communal ou les attendait un apéritif bienvenu. Après un délicieux repas, les orateurs Dominique Giauque, pasteur protestant, Emmanuel Samusure pour la communauté catholique et Claude Nussbaumer, maire tout fraîchement élu ont transmis à leur manière les bons vœux de fin d'année. La partie récréative a été ouverte par le renommé JodlerKlub-Gemsflue de Péry avec des chants qui sentaient bon notre terroir.

La magie de Noël ayant fait son œuvre, la Fanfare Montagnarde Plagne qui est tout dernièrement venue au secours de la Fanfare Union de Péry actuellement en manque d'effectif a présenté pour la première fois un concert en commun. La nouvelle structure «AD HOC» sous la direction de Jean-Claude Clénin a eu l'honneur de terminer cette belle journée. A noter que quelques petits problèmes de mise en place étaient perceptibles sur l'interprétation et la justesse de certains morceaux du fait du nouveau regroupement. | *jcl*



COMMUNE DE SAUGE AVIS OFFICIELS



Fermeture du secrétariat municipal

Nous vous informons que notre bureau sera fermé du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019. Réouverture le lundi 7 janvier 2019 à 9h30.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Pierre-Alain Grosjean, maire, 079 411 15 87.

En vous remerciant de prendre bonne note de ce qui précède, le secrétariat et le conseil communal vous souhaitent de belles Fêtes de fin

d'année. | *le secrétariat et le conseil municipal*

Le bureau municipal fermera plus tôt!

Pour sa dernière ouverture de l'année, le bureau municipal fermera exceptionnellement déjà à 17h!

Merci d'en prendre bonne note! | *le secrétariat municipal*

PÉRY

31^e édition du Téléthon réussie

Depuis de nombreuses années, les Sapeurs-Pompiers de Péry-La Heutte sont la carte de visite de cette noble cause dans la municipalité qu'est le Téléthon mais voilà, toute bonne chose à une fin et l'édition 2018, aux dires des organisateurs, sera la dernière sous leurs couleurs.

Qu'à cela ne tienne, d'après le cartel des sociétés du lieu, il faut espérer que sur les 33 inscrites officiellement, une ou plus seront sur les rangs pour 2019. A suivre avec attention pour que la 31^e édition de 2018 ne soit pas la dernière et que le Téléthon ne reste pas dans l'oubli à Péry-La Heutte. | *jcl*



ORVIN ET ROMONT – TÉLÉTHON 2018

Merci!

Nous tenons à remercier la population pour son généreux soutien lors du Téléthon 2018 qui a eu lieu à Orvin et à Romont.

Cette édition a été un franc succès, la population ayant répondu présent pour soutenir le Téléthon Action Suisse. Lors de cette manifestation, nous avons pu quadrupler le don par rapport à l'édition 2017.

Le comité d'organisation tient également à remercier tous les bénévoles d'OPRV qui ont travaillé sans ménagement pour garantir cette manifestation, la société Narnia pour la restauration sur le site d'Orvin, ainsi que les Sonneurs de cloches d'Orvin, la Tschuni Clique d'Orvin et la Fanfare Harmonie d'Orvin. | *Le comité d'organisation*

Réclame

Restaurant
La Croix Fédérale
Route de Sonceboz 4
2604 La Heutte
071 310 02 86



Vendredi-samedi

Entrée
Conchiglie (pâtes)
aux courgettes, crevettes,
tomates cerises
et sauce tomate
au vin blanc

Plat
Saumon à la messinese
avec tomates cerises,
olives vertes,
câpres et sauce
au vin blanc

Dessert

— 32 francs —

Ras-le-bol des doigts jaunes? Finito!

Le programme Finito de Santé bernoise vous propose des entretiens individuels ou en groupe pour vous libérer du tabac.

Contactez notre site de Tavannes pour un entretien d'information.

Santé bernoise
☎ 032 329 33 73
✉ tavannes@beges.ch
💬 Chat en direct
🌐 www.santebernoise.ch

Santé bernoise
Berner Gesundheit 

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Clientis Caisse d'Epargne Courtelary: Remise de prix

Suite au concours que la Clientis a organisé sur son stand de l'Exposition de Noël de Corgémont qui a eu lieu du 30 novembre au 2 décembre dernier, les gagnants ont été invités à recevoir leur prix à l'agence de Sonceboz-Sombeval le 10 décembre dernier. Félicitations aux heureux gagnants et un grand merci à tous les participants!



Un service complet au cœur de votre région !

Prépresse

- Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite
- cartes de naissance, de mariage
- faire-parts de deuil et cartes de remerciements
- en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires
- papillons, affiches
- enveloppes, sachets
- jeux de formules
- brochures, livrets, blocs
- calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages
- boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

COMMUNE DE PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Stagiaires, oui mais...

Afin de ne pas prêter les jeunes de l'agglomération et de ses alentours immédiats, le Conseil municipal a décidé de privilégier les habitants de Péry-La Heutte et des communes voisines, pour leur accorder un stage au sein de l'administration municipale. | *cm*



Au programme del'Exécutif

Afin de dynamiser encore son travail, le Conseil municipal a décidé de tenir tous les deux mois une séance dite de planification. Par ailleurs, tous les élus ont reçu et avalisé un programme de travail 2019 détaillé, concocté par le secrétaire municipal. | *cm*

Nouvelle apprentie

Quatre membres de l'administration ont reçu et auditionné tout récemment les deux candidats retenus pour la place d'apprentissage d'employé de commerce, qui sera créée en août prochain. Leur préférence s'est portée sur Julie Lienhard, de Tavannes, qui a été officiellement désignée ensuite par le Conseil municipal. | *cm*

Remerciements

La Municipalité de Péry-La Heutte remercie les Bourgeoisies de Péry et de La Heutte pour le don de sapins. | *cm*

Ça me dit marchera

Après réception d'une brochure de promotion émanant de l'Office de la sécurité civile, le Conseil municipal a décidé d'adhérer à l'action *Ça me dit marche*.

Il s'agit dans ce cadre de proposer un parcours de randon-

née pédestre accessible à tous, un samedi matin. Ceci dans le but évidemment de promouvoir le mouvement, source de santé et de bien-être. Les autorités vont s'efforcer d'associer un groupe sportif local à cette action. | *cm*

Le salage a besoin de chaussées dégagées

Les services ad hoc de la Municipalité ont commencé ces dernières semaines à amender les véhicules stationnés sur la chaussée. Attention, il ne s'agit pas d'une action ponctuelle : les contrôles vont continuer. Car si la situation s'est améliorée le long des rues, il convient que cela soit durable.

Les autorités tiennent à souligner qu'il ne s'agit nullement de mener ici une chasse aux sorcières ou de chercher une nouvelle source de revenus, mais bien de veiller à la sécurité de toute la population. Les véhicules parqués le long des rues sont en effet source de danger pour les piétons, les plus jeunes en particulier.

Par ailleurs, durant la période hivernale, ces véhicules handicapent sérieusement le travail de la voirie. Et qu'on ne s'y trompe pas : il ne s'agit pas uniquement de ne pas gêner le déneigement, mais également de pouvoir procéder au salage dans les meilleures conditions possibles. | *cm*

Pet et fer blanc : à la déchèterie !

Les employés des services techniques communaux découvrent régulièrement, devant leur local, des sacs plastiques contenant quantité de bouteilles en PET et de boîtes de conserve (photo). Ces déchets sont déposés là par une personne à qui il est instamment rappelé que la déchèterie, sise au sud de l'administration municipale, est justement le lieu où doivent finir ce genre de matériaux recyclables.

Les derniers sacs à avoir été déposés de cette manière sont aujourd'hui vendredi à disposition de la personne concernée ; elle est priée de venir les chercher au dépôt des services techniques. Dans le cas contraire, plainte sera déposée auprès de la police. | *cm*



COMMUNE BOURGEOISE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Vente de sapins



La vente des sapins de Noël aura lieu au hangar à bois à Sombeval de 10h à 11h, le samedi 15 décembre.

| Doris Vorpe, secrétaire de bourgeoisie

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PÉRY-LA HEUTTE

Fermeture du bureau communal et de l'Agence AVS du Bas-Vallon

Le bureau communal de Péry ainsi que l'Agence du Bas-Vallon seront fermés du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019.

Réouverture le lundi 7 janvier 2019 selon l'horaire habituel.

Uniquement en cas d'extrême urgence, vous pouvez appeler le 079 338 14 66 durant la journée.

Nous vous souhaitons de joyeuses Fêtes de fin d'année à toutes et à tous ! | *Le Secrétariat communal*

BOURGEOISIE DE PÉRY

Vente de sapins



Comme le veut la tradition, la Bourgeoisie locale organise cette année aussi une vente de sapins de Noël. Celle-ci est fixée au samedi 15 décembre, de 10h à 11h30, à l'ancien battoir communal (rue Quart-Dessous 14).

Souignons qu'en achetant un sapin indigène, cultivé et coupé dans la région, on choisit incontestablement la meilleure solution pour l'environnement. | *cm*

COURRIER DES LECTEURS

Rectificatif ou complément d'information

Lors de l'assemblée communale, j'ai demandé pourquoi la Commune envoyait les votations et la convocation à l'assemblée en courrier A (seule commune entre Péry et Cormoret) et précisé que l'on pouvait économiser plus de 500 francs par envoi.

Lors du compte rendu dans la *Feuille Officielle* du 7 décembre, la Commune souligne (sans se renseigner) que l'économie n'est que de 180 francs ce qui est exact pour du courrier B

alors qu'il existe une 3° alternative « envois en nombre B2 » qui elle, fait effectivement économiser plus de 500 francs à chaque fois. Par contre cette dernière demande juste un peu plus d'organisation, pour que les envois soient prêts et apportés au bureau de Poste 6 jours avant la distribution.

De plus, l'envoi du courrier B n'est pas comme vous le dites, « très aléatoire ». La distribution se fait 2 à 3 jours ouvrables après l'envoi. | *Jocelyne Progin*

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS



Aucune opposition

36 personnes (soit 2,9 pour cent des ayants droit), autorités comprises, ont pris part lundi à l'assemblée municipale dite du budget. Ce dernier, portant évidemment sur l'année 2019, a été accepté sans opposition ni la moindre discussion.

Sans entrer dans les détails de ces prévisions, que nous avons abondamment commentées déjà dans ces colonnes, rappelons qu'elles révèlent la bonne santé des finances communales. Le compte global y présente un total de charges de quelque 11 millions de francs et débouche sur un petit excédent négatif de 122 000 francs; le compte général boucle par contre sur un excédent de revenus de l'ordre de 480 000 francs.

La quotité fiscale (1.82) et les taxes communales ne varient pas, à l'exception de la taxe d'épuration des eaux, qui baisse de 2 fr. 25 à 1 fr. 80 le mètre cube.

Crédit annulé

Comme le lui proposait l'Exécutif local, l'assemblée a annulé unanimement le crédit de 1,95 millions de francs, accepté l'an dernier pour la construction d'un nouveau bâtiment scolaire.

Chantal Vaucher rappelait la double raison de cette annulation : le retrait de l'architecte au printemps dernier (en raison de la complexité administrative du dossier, apprenait-on lundi soir), et l'embellie financière de la commune. En clair, le Conseil municipal a repris le projet à sa source ou peu s'en faut, qui a redemandé deux études à Arc Architecture ; il a choisi celle qui réunit classes enfantines, Ecole

à journée continue et crèche municipale sous le même nouveau toit.

Une soirée d'information sera organisée à l'attention de la population, en présence des architectes, en mars ou avril prochain. L'objectif du Conseil : un scrutin populaire en mai 2019.

Une rue en très mauvais état

Aucune opposition non plus au crédit d'engagement de 385 000 francs demandé pour la rue Fin du Pertuis, qui doit subir une réfection importante.

Claude-Alain Wüthrich présentait cet objet, rappelant que sur 194 mètres, cette rue présente des dégradations sérieuses. Ceci depuis plusieurs années, le Conseil municipal ayant décidé d'attendre qu'un maximum de maisons aient été construites dans le secteur avant de lancer les travaux. Ceux-ci impliqueront un assainissement, une consolidation du coffre et le remplacement d'une conduite d'eau potable, avec un nouveau bouclage. Claude Auderset, en charge des eaux, précisait que la conduite actuelle est d'une moindre qualité ; son bouclage, moyennant un rallongement, permettra notamment d'éviter les coups de béliers et de gérer au mieux la distribution en cas de fuite.

Nouveau poste

La modification de l'annexe I du Règlement sur le statut et les traitements du personnel communal, a passé la rampe sans discussion aucune.

René Rimaz, maire, rappelait que le temps nécessaire au

nettoyage des locaux communaux a nettement augmenté ces dernières années et qu'il croîtra encore avec la Maison de la petite enfance. Dès lors, il est devenu nécessaire de créer une nouvelle fonction, celle de chef concierge, placée en classe 13.

Par ailleurs, une inégalité de traitement a été effacée entre les auxiliaires de l'Ecole à journée continue et ceux de la crèche, désormais tous placés en classe 9.

Taxi et cimetière

Au chapitre des divers, il a été relevé que les personnes non motorisées doivent faire appel à des taxis provenant de Bienne, ce qui coûte particulièrement cher. Le maire, René Rimaz, pouvait annoncer que le numéro d'un Taxi de la Vallée, basé à Saint-Imier, va pouvoir être obtenu auprès de l'administration, ainsi que dans le *P'tit Journal* qui doit être distribué au tout début de 2019.

Par ailleurs, sur question d'une citoyenne concernant la fosse commune locale, qu'elle juge dans un état pitoyable, Claude-Alain Wüthrich précisait qu'il y a beaucoup à faire au cimetière et que le Conseil a décidé de procéder par étape, en commençant l'an prochain par les chemins ; et qui sait, si le crédit nécessaire n'est pas complètement utilisé, peut-être qu'un futur assainissement du jardin du souvenir pourra être envisagé assez rapidement.

A la fin d'une séance bouclée en trois quarts d'heure, Jean-Francis Renggli, président de l'assemblée, a présenté à tous ses meilleurs vœux de joyeuses fêtes et de bonne année 2019. | *cm*

Manifestez-vous !

Tirant un bref bilan de l'exercice 2018, René Rimaz, maire, rappelait qu'il a vu l'entrée en fonction de deux nouveaux conseillers municipaux, l'agrandissement de l'école par deux modules préfabriqués et le développement spectaculaire de l'Ecole à journée continue, qui offre désormais tous les modules possibles.

Plus avant, le maire précisait qu'un crédit d'engagement de quelque 6 millions sera sans doute soumis l'an prochain aux électeurs pour la Maison de l'enfance ; et de souhaiter vivement une forte participation pour ce scrutin, accessoirement une forte affluence à la séance d'information qui le précédera.

Quant au projet Coop, René Rimaz soulignait que les propriétaires

privés des terrains concernés détiennent désormais seuls les clés pour sa réalisation.

Remerciant chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour le village, en tant notamment que commissionnaires, les sociétés locales, les entreprises et artisans qui donnent une image réjouissante de la bourgade, René Rimaz adressait sa gratitude également à ses collègues du Conseil municipal, qui effectuent un excellent travail, aux sapeurs-pompiers pour leur dévouement et leur efficacité, au secrétaire municipal Jean-Rodolphe Zürcher pour son sérieux et sa fidélité.

Le maire adressait enfin ses meilleurs vœux à toute la population, à laquelle il souhaite de passer de



René Rimaz espère une forte participation sur le projet de Maison de l'enfance

très belles Fêtes et de vivre une lumineuse année 2019. | *cm*

Bonne surprise

Chantal Vaucher présentait à l'assemblée l'arrêté de comptes pour l'assainissement des bâtiments de l'ancienne scierie de Sombeval. Du crédit de 270 000 francs voté en assemblée, ces travaux

n'auront finalement utilisé que quelque 208 000 francs. Ce chantier comprenait, rappelait-elle, des travaux de couverture, d'installation électrique et sanitaire, de serrurerie et d'aménagement des

alentours. Chantal Vaucher précisait également que cette réfection a été subventionnée à raison de 77 000 francs, les coûts nets à charge de la commune atteignant finalement 131 000 francs. | *cm*



COMMUNE DE CORGÉMONT AVIS OFFICIELS



Tous les objets acceptés très clairement

Sous la présidence de Jean-Claude Liechti, l'assemblée municipale a réuni 81 personnes, soit à peine plus de 7 pour cent des ayants droit. Toutes les propositions de l'Exécutif local ont passé la rampe très clairement.

C'est à l'unanimité tout d'abord qu'a été libéré le crédit d'engagement de 240 000 francs nécessaire à l'assainissement de conduites d'eau potable, le long des rues Sur-le-Crêt et Champs-Fornats. Rappelons que ces conduites sont en très mauvais état, qui ont d'ailleurs subi plusieurs fuites ces dernières années.

Taxes maintenues

Le budget 2019 a passé la rampe unanimement lui aussi, qui a été présenté par Fabian Burgunder, secrétaire et administrateur des finances, après introduction par Raymond Cosavella, conseiller en charges des finances.

On rappellera que les charges totales ascendent à quelque 7,6 millions de francs, les prévisions de l'exercice tablent sur un petit bénéfice.

Ce budget est basé sur une quotité fiscale demeurant à

1.79 et des charges elles aussi maintenues en l'état.

Signalons encore que les investissements sont conséquents, suite aux décisions prises le mois dernier par les urnes, soit 3,3 millions de francs pour la rénovation du bâtiment administratif et 1,2 millions de francs pour le remplacement du chauffage à distance, ainsi que les 240 000 francs cités plus haut pour le remplacement de conduites d'eau potable.

Règlement modifié

Par 57 voix contre 8, l'assemblée a ensuite approuvé les modifications proposées au Règlement d'estivage.

Principal changement: une ordonnance précisera désormais les modalités de l'attribution des droits de pacage. Ainsi l'article 23, alinéa 3, est-il supprimé; il précisait les coefficients de conversion des animaux en unité de gros bétail (UGB).

L'article 24, alinéa 3, est pour sa part modifié, afin de préciser que les corvées, à accomplir par chaque propriétaire de bétail estivé sur les pâturages communaux, seront spécifiées dans l'ordonnance.

Enfin, à l'article 27 et pour adapter les dispositions communales à celles de la Loi sur les communes adoptée en mars dernier, le maxima des amendes passe de 2000 à 5000 francs; amendes qui peuvent être décidées par le Conseil municipal à l'encontre des contrevenants aux dispositions du règlement d'estivage.

En dépôt public

Le règlement approuvé est placé en dépôt public dès aujourd'hui veneratedi et pour trente jours; lorsqu'il entrera en force, l'ordonnance ad hoc pourra elle aussi être mise en dépôt public.

En musique!

On relèvera que cette assemblée a été précédée d'une production musicale très appréciée et de belle qualité, offerte par des élèves de l'École de musique du Jura bernois.

Signalons enfin que cette séance a été bouclée en une petite heure, qu'elle fut suivie du traditionnel apéritif convivial offert par les autorités et qu'elle fut l'occasion pour Jean-Claude Liechti d'adresser ses meilleurs vœux à la population. | cm

Avec les remerciements et les vœux du maire

Dans sa traditionnelle allocution de fin d'année, Etienne Klopfenstein, maire, remerciait dans un premier temps le conseiller municipal sortant Thomas Turi pour ses dix années d'engagement, non sans ajouter que sa succession est en cours.

Plus avant, le maire adressait sa gratitude à la population locale, pour avoir approuvé en novembre dernier la réfection du bâtiment administratif et le remplacement du chauffage à distance. Il s'agit là d'une belle source de motivation pour l'Exécutif, qui s'engage à traiter ces deux dossiers avec la meil-

leure efficacité, affirmait Etienne Klopfenstein.

Félicitant le secrétaire municipal Fabian Burgunder pour l'obtention de son diplôme de cadre en administration publique, le maire remerciait ensuite toutes les personnes qui s'engagent pour faire vivre le village, le personnel communal dont il souligne l'excellent travail, ses collègues du Conseil dont il apprécie l'engagement et la motivation. A toute la population curgismo-daine, Etienne Klopfenstein adresse ses meilleurs vœux de joyeuses fêtes, en lui souhaitant de vivre une très douce année 2019. | cm



Etienne Klopfenstein, maire, saluait le résultat sorti des urnes le 25 novembre dernier

Ecole: un groupe de travail planche sur l'avenir des 5H

Le sujet étant abordé par un citoyen au chapitre des divers, le conseiller municipal Bernard Tschanz, en charge des écoles, a apporté des éclaircissements quant à la classe actuelle de 5H. Sachant qu'elle compte aujourd'hui une trentaine d'enfants, et sans doute 33 en janvier prochain, l'interpellateur souhaitait savoir si l'ouverture d'une nouvelle classe est prévue.

Le problème connu depuis quelques mois déjà, un groupe de travail ad hoc a été mis sur pied, devait annoncer Bernard Tschanz. Il réunit trois conseillers municipaux, deux membres de la commission scolaire primaire, le directeur de l'école primaire, celui de l'école secondaire et le concierge de l'école primaire; mandaté par la Municipalité, il a étudié plusieurs pistes en parallèle.

Collaboration avec Cortébert?

Première solution envisageable, la collaboration avec une des communes voisines. La question ne se pose pas avec Sonceboz, dont les effectifs sont trop élevés. La Commune de Cortébert serait par contre ouverte à l'accueil de quelques élèves curgismo-dains l'an prochain. Une telle solution ne pouvant être appliquée que sur la base du volontariat, le groupe de travail a lancé un sondage auprès



On a notamment parlé de l'école primaire, lundi en assemblée

des parents d'élèves concernés. Il en attend les résultats ces tout prochains jours.

«Idéalement, il faudrait pouvoir scolariser sept élèves chez nos voisins de Cortébert», précise Bernard Tschanz. Si un nombre suffisant de parents acceptent que leurs enfants soient déplacés (au frais et sous la responsabilité de la Municipalité bien entendu), cette collaboration pourrait voir le jour à la rentrée d'août 2019.

Du nouveau l'an prochain

Parallèlement, le groupe de travail a consulté l'inspecteur scolaire, lequel cite deux potentielles solu-

tions: deux classes à deux niveaux (5-6H) ou deux classes de 6H. La salle utilisée pour les leçons de section des 5H actuels pourrait abriter une classe supplémentaire, pour un an à compter de la prochaine rentrée. Pour la suite, rien n'est garanti, sachant que l'école est sérieusement à l'étroit. Les autorités suivent ce dossier de très près; elles en communiqueront l'avancement dès que se profilera une solution concrète, probablement au tout début de l'année prochaine. | cm

COMMUNE DE CORTÉBERT AVIS OFFICIELS



Poubelles «Robidog»

La voirie a constaté ces dernières semaines que différents déchets ménagers ont été déposés dans les poubelles vertes de type «Robidog» dans le village. Le Conseil municipal rappelle que ces poubelles sont en priorité destinées à recueillir les sachets correspondants et ne sont pas des poubelles publiques ordinaires. Les déchets autres doivent donc être déposés dans les autres poubelles ou à domicile. Merci à tous les usagers de respecter ces règles du jeu. | cm

Eoliennes

Les Conseils municipaux de Cortébert et Corgémont, d'entente avec les communes bourgeoises, la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (FP), les propriétaires et les personnes directement concernées, ont pris acte du bon avancement des travaux en vue de l'implantation d'au maximum quatre éoliennes sur les secteurs des Bises de Cortébert (une) et de Corgémont (trois). Les analyses, examens et contacts avec les instances spécialisées de la Confédération et du Canton confirmeront jusqu'à présent la faisabilité du projet.

Le 14 juin 2018, la population et les riverains intéressés ont été informés concernant le projet, les aspects paysagers et le calendrier des travaux. Cette soirée d'information publique a aussi eu pour but de recueillir les avis et remarques de façon à les intégrer dans les travaux en cours du projet éolien. Cette soirée d'échange, au début des travaux préparatoires, a été organisée sur la base des



bonnes expériences faites avec la centrale éolienne de Juvent en exploitation sur la Montagne du Droit.

Comme les travaux et études avancent bien, le projet pourrait donc être présenté à la population d'ici la fin de l'été 2019. Lors de cette phase officielle d'information et participation de la population, le dossier complet sera publié pour recueillir les avis de toutes les personnes intéressées. | cm

Fermeture de l'administration

A l'occasion des Fêtes de fin d'année, l'administration municipale sera fermée du vendredi 21 décembre 2018 à 12h au vendredi 4 janvier 2019. Réouverture le lundi 7 janvier 2019 à 8h. | cm

Grills à gaz

Lors de manifestations publiques utilisant des installations à gaz liquéfié (principalement des grills à gaz), seules des installations contrôlées pourront être utilisées si l'on entend être conforme à la Loi sur les assu-

rances accident (LAA). Dès lors, une feuille d'information sera distribuée avec les demandes d'autorisation pour les manifestations afin de rendre attentif à cette nouvelle réglementation émise par la Commission fédérale de coordination pour la sécurité au travail. | cm

Billets HC Saint-Imier

La municipalité étant actionnaire de Erguël Sports SA et ayant cofinancé à ce titre la réfection complète de la patinoire à Saint-Imier, le Hockey Club Sainti-Bats a mis à disposition plusieurs dizaines de billets pour des matches de sa première équipe. Les billets sont valables toute la saison et peuvent être utilisés pour les matches à la Clientis Arena. Les personnes souhaitant obtenir ces billets sont priées de s'adresser par écrit au bureau municipal (courrier ou e-mail à admin@cortebert.ch). Deux billets peuvent être obtenus par personne au maximum et la distribution aura lieu selon le principe du premier arrivé - premier servi, jusqu'à épuisement du stock. | cm

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE CORTÉBERT



Nouveaux livres

Toute l'équipe de la bibliothèque souhaite à toutes et à tous de joyeuses Fêtes de fin d'année.

ADULTES

Gran paradiso
| Françoise Bourdin

Paris est à nous
| Jojo Moyes

Une douce odeur de pluie
| Jojo Moyes

En ton âme et conscience
| Claire Norton

J'ai encore menti
| Gilles Legardinier

Devenir
| Michelle Obama

Je te promets la liberté
| Laurent Gounelle

Tout ce qui nous sépare
| Lori Nelson Spielman

ENFANTS

M^{me} Lumineuse | Madame

M^{me} Terreur | Madame

M. Personne | Monsieur

M. Aventure | Monsieur

Les M. M^{me} à l'âge de glace
| Monsieur Madame

Les p'tites poules et la famille malpouille
| Les p'tites poules

Chacun ses poux! | Noé et Azote

La magie de Noël! | Emma et Loustic

Moustache a un rival! | Mes p'tits albums

Andin se fait un nouveau copain
| Mes p'tits albums

L'inconnu du carnaval du Bâle
| Enquêtes de Maëlys

Le concours de danse | Téa Stiltion

BANDES DESSINÉES

Amour, gloire et corvées | Dad

Le tour de Gaule d'Astérix
| Astérix

Y a de la promenade dans l'air
| Boule et Bill

En route vers de nouvelles aventures
| Lou!

Un cow-boy à Paris
| Lucky Luke

C'est pas du jeu! | Cédric

Horaires:
Mercredi de 13h30 à 14h et
19h30-20h,
dernière ouverture:
mercredi 19 décembre,
réouverture:
mercredi 9 janvier 2019

CORTÉBERT

La Mélodie des Eoliennes au Noël folklorique

Le 26^e Noël folklorique de Cortébert se déroulera à la halle polyvalente le mercredi 26 décembre. Organisée par la famille Tschanz et l'ASMP section NE-JU-JB, cette manifestation a vu sa notoriété s'accroître au fil des éditions. La cuvée 2018 s'annonce fort intéressante, le programme réunissant des formations de tout premier choix. La Mélodie des Eoliennes en tant qu'orchestre régional de l'étape vaut, à elle

seule, déjà le déplacement. Une stubete sera organisée au local à raclette et comme à son accoutumée, l'ambiance risque d'être du tonnerre. Les organisateurs se réjouissent d'ores et déjà de votre présence et vous souhaitent un joyeux Noël.

Mercredi 26 décembre
Halle polyvalente Cortébert
Ouvertures des portes 12h
Musique dès 13h
Entrée libre, parking gratuit

Préavis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances: vendredi 11 janvier

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

COMMUNE DE COURTELARY AVIS OFFICIELS



Petit permis non publié

Selon l'art. 27 DPC

Un petit permis a été délivré par le Conseil municipal à M. et M^{me} Raymond et Nadège Boss, domiciliés Les Trois-Bornes 8. Ce document les autorise à construire une véranda non chauffée. | cm

Délégation

Ronald Ermatinger représentera les autorités municipales à la séance d'information que donnera Berne-Rando le 19 février prochain à Lyss. | cm

Vice-mairie

Au début de la présente législature, le Conseil municipal avait décidé de repousser chaque année la vice-mairie. Durant sa dernière séance, il s'est penché sur la question pour l'année 2019 et a pris collégialement la décision de reconduire Doris Bordichini à cette fonction, pour la troisième année consécutivement. Rappelons que la conseillère municipale est en charge des transports publics, de la défense, des affaires militaires et de la protection civile. | cm

Assemblée municipale

L'assemblée municipale dite « du budget » présidée par Jean-Marc Tonna a été suivie par 38 ayants droit, ce qui correspond à 4.1 %.

Le budget municipal pour l'année 2019 prévoit un excédent de charges de 205 850 francs pour un total de dépenses de 7 592 670 francs et de recettes de 7 386 820 francs. La quotité d'impôt ainsi que les différentes taxes (immobilière, alimentation en eau, eaux usées, déchets, chiens) restent identiques à celles de 2018. Le budget a été présenté par Benjamin Rindlisbacher. Aucune question de la part des citoyennes et citoyens présents si bien qu'il a été accepté à l'unanimité.

Les décomptes finaux pour la viabilisation du quartier de la Scierie, de l'assainissement du quartier des Martinets et de la construction d'une conduite de récupération des eaux de surfaces provenant des Condamnés de Bretin ont été présentés par le conseiller municipal Roberto Previtali.

Durant cette assemblée il a aussi été approuvé la modification du règlement sur la taxe de séjour et le nouveau règlement sur la protection des données.

Dans les informations du maire, Benjamin Rindlisbacher, nous retiendrons principalement

l'information sur l'engagement de Fanny Jeanmaire pour le remplacement de Patricia Boillat qui prendra une retraite bien méritée début 2019. M. Rindlisbacher a profité de cette occasion pour remercier tout le travail fourni par M^{me} Boillat durant toutes ces années au service de la collectivité publique. Divers dossiers débiteront ou se finiront en 2019, il s'agit de :

- la réfection du sol du réfectoire qui se fera durant les vacances de printemps puisqu'un arrangement a été finalement trouvé entre tous les intervenants.
- la municipalité de Villeret a demandé l'autorisation à notre commune de poser des containers devant notre école durant les travaux de leur bâtiment scolaire, cette demande a été acceptée et ces containers seront présent dès l'été 2019 jusqu'à l'été 2020. M. Rindlisbacher a précisé que tous les coûts étaient pris en charge par la municipalité de Villeret.
- un nouveau projet se trouvera sur la table du Conseil municipal dès 2019. Il s'agit de mener une étude pour la réfection de notre collège, de ses alentours et de la mobilité autour de ce bâtiment. En attendant ce projet, la municipalité a décidé de

ne plus investir de nouvelles rénovations dans ce bâtiment.

A la fin de son message M. Rindlisbacher a remercié les citoyennes et citoyens du village pour leur confiance montrée tout au long de l'année. Et précisé que pour celles et ceux qui le veulent, l'occasion est donnée d'échanger quelques mots avec les autorités et employés communaux présents, autour d'une petite collation que la commune organise à l'occasion de l'illumination de sa fenêtre de l'Avent, le 24 décembre prochain entre 17h et 19h.

Quant au président des assemblées, Jean-Marc Tonna, il souhaite de joyeuses Fêtes de Noël ainsi qu'une bonne et heureuse année 2019 à toutes les personnes présentes à cette assemblée. | vfi

Règlement adapté, mais tarifs maintenus

L'Exécutif a revu complètement le Règlement d'utilisation des infrastructures immobilières communales, salles, locaux et autre place de sport. Datant des années 1980 et objet de simples révisions jusqu'ici, la version précédente du règlement était lacunaire et nécessitait donc une refonte totale.

A relever que s'il précise désormais tous les détails relatifs aux locations, en particulier, le nouveau texte n'a pourtant engendré aucune hausse des tarifs.

Le nouveau règlement est consultable sur le site internet de la commune. Il sera par ailleurs envoyé aux utilisateurs fréquents de la halle et des autres infrastructures. | cm



Les utilisateurs réguliers de la halle, notamment, vont recevoir une copie du règlement

Bureau fermé

L'administration municipale rappelle que ses bureaux demeureront fermés, pour les Fêtes, du vendredi 21 décembre à 12h au vendredi 4 janvier y compris. La réouverture normale est agendée au lundi 7 janvier à 8h.

Tous les habitants qui ont besoin de documents, ou qui ont réservé des cartes journalières CFF pour cette période, veilleront à venir les chercher au plus vite et en tous les cas avant vendredi prochain. | cm

COMMUNE DE CORMORET AVIS OFFICIELS



Assemblée municipale

Approbation de tous les points de l'ordre du jour

Lundi 10 décembre, le Législatif s'est réuni sous l'expertise présidence de Dominique Rindlisbacher, Président des Assemblées, en présence de 41 citoyennes et citoyens (11 % du corps électoral).

Budget 2019

Le budget du compte global 2019 présente un excédent de charges de 72 163 francs avec des charges de 2 688 833 francs et des revenus de 2 616 720 francs.

Au niveau des comptes autofinancés, il est constaté que les services de l'alimentation en eau potable, de l'assainis-

sement et des déchets laissent prévoir un excédent de charges de 36 535 francs.

Au niveau des investissements, un montant net de 1 837 610 francs a été budgété.

Ce budget est ratifié par le Législatif.

Crédit d'engagement de 50 000 francs pour la réfection de deux rues communales

Les rues de l'« Envers de la Gare » et du « Passage des Jardins » nécessitent une réfection et l'Assemblée ratifie le crédit de 50 000 francs pour la réalisation de ces travaux.

Crédit d'engagement additionnel de 11 000 fr. pour la réfection du hangar de la voirie

Pierre Hinni, responsable du dicastère des routes présente les raisons du dépassement de crédit pour la rénovation du hangar de la voirie. A l'unanimité, le Législatif ratifie le crédit additionnel de 11 000 fr.

Arrêtés de comptes

Après présentation, les arrêtés de comptes pour la réfection du hangar de la voirie, pour l'étude de création d'un service des eaux et enfin pour l'aménagement du nouvel Eco-point communal sont validés par l'Assemblée.

Rapport d'activité

Chaque membre du Conseil municipal fait un compte rendu des travaux effectués dans le cadre de son dicastère. De vifs remerciements ont été adressés à Madame Pascale Uva, administratrice des finances qui quitte son poste à fin 2018.

CLIENTIS CAISSE D'ÉPARGNE COURTELARY

Visite de Saint Nicolas le 6 décembre dernier

Saint Nicolas a eu beaucoup à faire le 6 décembre dernier. De nombreux enfants ont souhaité le rencontrer dans l'une de nos agences. Après la photo, voire la récitation d'une belle poésie

pour certains ou la remise d'un joli dessin, chacun est reparti avec un cornet de friandises et un bricolage à confectionner sous la forme d'une boule de Noël.



SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'EMBELLISSEMENT COURTELARY

Vente de sapins

C'est bien ce samedi 15 décembre, de 9h à 11h, qu'aura lieu au Pré du Roc, à Courtelary, la traditionnelle vente des sapins de Noël, organisée par la Bourgeoisie de Courtelary. La SDC dressera au même endroit un couvert afin de pouvoir consommer vin chaud et thé, avec les friandises. Pour ne pas faillir à la tradition de Noël, le local bien chauffé de la SDC ouvrira ses portes dès 11h pour l'après-midi jusqu'à 14h voire même plus tard, pour une partie de cartes éventuelle. A 11h30, une raclette garantie pur fromage de la région vous sera servie. Nous vous attendons nombreux !

| Le comité de la SDC

Billets pour le HC Saint-Imier

Le hockey-Club de Saint-Imier a remis à la commune des billets pour assister à des rencontres de la première équipe pour la saison 2018-2019 en guise de remerciement pour le soutien accordé au projet de rénovation de la patinoire. Ces billets sont à disposition des citoyens à l'administration.

AMACC

Spectacle annulé



Photo: LDD

L'association amacc (Animation, Musique, Arts et Culture Cormoret) est au regret de devoir annoncer l'annulation du spectacle du mercredi 19 décembre d'Alain Auderset « La Légende de Mi », qui avait été annoncé dans le cahier

d'information communal. Ce spectacle sera reprogrammé ultérieurement.

Nous vous invitons par ailleurs au marché de Noël qui aura lieu ce samedi le 15 décembre de 10h à 18h à la salle polyvalente.



Le personnel ainsi que les résidents du Foyer psychosocial Corgémont SA félicitent

Monsieur Pierre-Alain Stucki et lui adressent leurs meilleurs vœux pour son **60^e anniversaire** qu'il fêtera le 17 décembre 2018

COMMUNE DE VILLERET AVIS OFFICIELS



Balissage

Les autorités communales ont donné leur accord pour le balissage du sentier menant de la métairie de l'Egasse à celle des Plânes. | cm

Fermeture de l'administration

Durant les fêtes de fin d'année le bureau municipal sera fermé du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019; réouverture le 7 janvier 2019 selon l'horaire habituel. | cm

Vice-maire

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil municipal a nommé Carlos Chatelain à la fonction de vice-maire pour l'année 2019. L'exécutif souhaite plein succès à M. Chatelain dans cette fonction. | cm

Dernière séance de l'année

Le Conseil municipal s'est réuni pour la dernière fois cette année. Il adresse ses meilleurs vœux pour les Fêtes et souhaite une excellente année 2019 à toutes les citoyennes et citoyens de Villeret. | cm

Combe-Grède

Les barrières et chaînes qui apportent un peu de sécurité sur le sentier ont été enlevées pour la saison hivernale. L'accès au sentier est de ce fait fortement déconseillé. Les autorités communales adressent leurs sincères remerciements aux bénévoles qui font un travail considérable pour l'entretien du sentier, tout au long de l'année et plus particulièrement en fin et début de saison! | cm

Déchets: importante

Les tournées des ordures ménagères, initialement prévues les lundis 24 et 31 décembre, sont reportées aux jeudis 27 décembre et 3 janvier 2019. | cm

Eau de qualité

Les résultats du dernier rapport d'analyse réalisé par RuferLab, suite au prélèvement effectué le 27 novembre à la rue de la Vignette 22 sont bons. Température mesurée in-situ: 10.1°C; Escherichia coli / germe(s)/100ml: 0; Entérocoques / germe(s)/100ml: 0; Germes aérobies / germe(s)/ml: 2. Dans le réseau, une eau est considérée comme potable au point de vue bactériologique lorsqu'elle ne contient ni Escherichia coli, ni Entérocoques dans 100 ml et moins de 300 germes aérobies par ml. | cm

CATHOLIQUES

CENTRE DE LA COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE DES VILLAGES PÉRY BIENNE, Cure Sainte-Marie

Plan des funérailles: du mardi au samedi. La date et l'heure des funérailles ne peuvent être décidées qu'avec l'accord du célébrant.
Service du 15 au 22 décembre: Emmanuel Samusure, Cure Sainte-Marie, 032 329 56 01, 079 440 16 04, emmanuel.samusure@kathbielbienna.ch

Avis à nos paroissiens: en vue d'un complément de l'historique publié en 1990, nous sommes à la recherche de documents écrits et photos concernant notre Chapelle sise à Reuchette. Contact: Jean-Claude Lièvre, 032 358 17 49, jeanclaude.lievre@bluewin.ch, photos argentiques ou diapos seront scannées et ensuite vous seront retournées. Nous vous remercions d'avance.

Location de la salle Ste. Bernadette: 25 à 30 places, contact: Sylvie Monnier, os.monnier@bluewin.ch, en cas d'absence; Marlyse Nobs, am.nobs@bluewin.ch.

Rencontre des aînés: mercredi 19 décembre à 12h à Orvin, Noël avec les chants des enfants de l'école et les nôtres, d'autres surprises en prévision prière de s'inscrire au 032 358 12 40
Paroissiennes et paroissiens, venez visiter notre crèche: l'ouverture de la Chapelle pendant les fêtes de Noël sera comme suit: le 24 décembre de 17h à la fin de la messe de Minuit, le 25 décembre de 11h à 20h, le 26 décembre de 11h à 20h, le 30 décembre de 11h à 20h et le 31 décembre de 11h à 24h.

PAROISSE CATHOLIQUE-CHRÉTIENNE ET DIASPORA DU CANTON DU JURA
SAINT-IMIER, rue des Roses 6, case postale 207

Messe de Noël et homélie: mardi 25 décembre, 10h.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE TRAMELAN

Messes: samedi 15 décembre pour Flavia et Joseph Jecker-Milesi à 17h30 à Tramelan; jeudi 20 décembre à 9h à Tramelan; samedi 22 décembre pour les familles Marazato-Cuzzolin à 17h30 à Tramelan.
Méditation du chapelet: mardi 18 décembre à 17h.
Prière de l'Avent: mercredi 19 décembre à 19h30.

Vente du groupe bibliothèque

C'est grâce à Willy Randin, fondateur de «Nouvelle planète» et directeur dès 1970 de l'Hôpital «Albert Schweizer» à Lambarené, que nous avons fait la connaissance de nos deux amies: Marie-Josée qui dirige un collège à Haïti, et Mariam qui s'occupe de l'éducation des femmes et des enfants au Burkina Faso. Nous serons le samedi 15 décembre de 9h à 12h30 devant la laiterie Romang. En plus des douceurs habituelles, vous trouverez également des ouvrages confectionnés par des élèves de primaire. A votre bon cœur.



Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE VALLON DE SAINT-IMIER

Horaires liturgiques: samedi 15 décembre, 18h, Saint-Imier; dimanche 16 décembre, 10h, Corgémont; mardi 18 décembre, 19h, Corgémont, célébration pénitentielle; jeudi 20 décembre, 19h, Saint-Imier, célébration pénitentielle.
Un livre à partager: vendredi 14 décembre, 19h, Saint-Imier.
Chœur Sainte-Cécile: samedi 15 décembre, 15h, aubade à La Rose-raie.
Célébration de Noël de La Pimpinière: mardi 18 décembre, 19h, église de Saint-Imier. Bienvenue à tous!
Aînés du Bas-Vallon: mercredi 19 décembre, 14h, Corgémont, après-midi récréatif.

RÉFORMÉES

LE CATÉ EN ERGUËL

Chers jeunes catéchumènes des cycles 2 et 3: mon agenda me dit que pour ces prochaines semaines... il n'y a plus de catéchisme pour cette année! Merci de vos présences en 2018 et de tous les éclats qui jaillissent de vous! Qu'il pleuve, neige ou vente, toute l'équipe du caté vous souhaite d'excellentes Fêtes de fin d'année à vous et vos familles. Ne ratez pas les fêtes de Noël du cycle 1, dans vos paroisses!
Prochain rendez-vous 8H, séquence «Ruth»: mercredi 9 janvier, 16h-19h, cure de Saint-Imier.
7H, séquence «Splash!»: mercredi 16 janvier, 16h-19h, cure de Villeret.

PAROISSE RÉFORMÉE CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Culte: dimanche 16 décembre, 17h, Noël des enfants de la paroisse au temple de Corgémont suivi d'une collation.
Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont.
Groupe des aînés: mardi 18 décembre, dès midi, repas choucroute à la salle de paroisse.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres: permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse: Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse: E. Hohermuth, 032 963 11 89, 4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE COURTELARY ET CORMORET

Fête de Noël: dimanche 16 décembre, 16h30 à l'église, fête de Noël préparée et animée par les enfants de la Marelle, suivie d'une collation à la maison de paroisse.
Marelle: les enfants de la Marelle ont rendez-vous le samedi à 9h à la maison de paroisse. Ils préparent la fête de Noël.
Femmes protestantes: jeudi 20 décembre, 16h, à la maison de paroisse, Noël des femmes protestantes. Service de voiture: Anne Mérillat, 032 944 11 63.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10, philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63, jphmerillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07, annelise.stieger@bluewin.ch

www.eglise-protestante.ch sous Courtelary-Cormoret

PAROISSE RÉFORMÉE LA FERRIÈRE

Culte: dimanche 16 décembre, 9h45, Renan, avec cène.
Conseil de paroisse: mercredi 19 décembre, 8h30, cure.
Culte de Noël: mardi 25 décembre, 20h, avec sociétés locales et enfants, célébration pénitentielle.
Préparation de Noël pour le groupe d'enfants: rendez-vous demain 15 décembre au temple de 9h45 à 11h30 pour la préparation d'une animation qui sera présentée lors du culte de Noël le 25 décembre à 20h. Derniers rendez-vous: 19 décembre (14h), 21 décembre (17h). Renseignements: Aurore Oppliger, 032 961 17 54.
Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27 ou 079 414 03 60
Pierrette Wäfler, présidente et service auto, 032 961 15 81
www.referguel.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL PÉRY, case postale 163

Culte: dimanche 16 décembre, 17h, à Orvin, Noël avec les enfants. Officiants: Dominique Giauque-Gagnebin et Anne Noverraz. Offrande en faveur de l'Aide à la réinsertion sociale des prisonniers.
Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour la Fondation pour la pastorale allemande.
Préparation à Noël avec les enfants du cycle I: samedi 15 décembre, 9h-11h30, Grain de sel, Orvin.
Culte de Noël: dimanche 16 décembre à 17h à Orvin.
Fêtes de Noël des aînés – Orvin: mercredi 19 décembre, 12h, salle de la cure, repas de Noël. Dans l'après-midi, participation des enfants de l'école avec leurs chants de Noël. Bienvenue à tous! Prière de vous inscrire: Rolande Mottet, 032 358 12 40.
Groupe de lecture: mercredi 19 décembre, 20h, Grain de sel, Orvin.
Couture: jeudi 20 décembre, 9h15, salle de paroisse, Péry.
Fruits TerrEspoir: prochaines commandes à remettre jusqu'au 10 janvier 2019.

032 485 11 85
(lu: 13h-17h30, ve: 7h45-11h30)
contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch
Services funèbres: 079 724 80 08
Location de salles: Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry. 032 485 11 85
Visites: Dominique Giauque-Gagnebin, 032 485 11 34
Catéchisme: 7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77. 9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77 et Christian Borle, 078 739 58 28. 10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Daniel de Roche, 079 337 50 76, et Christian Borle, 078 739 58 28. 11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77, Christian Borle, 078 739 58 28, et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

PAROISSE RÉFORMÉE SAINT-IMIER

Culte: dimanche 16 décembre à 10h à la collégiale, avec baptême et sainte cène. Pasteur officiant: Marco Pedrolì. Offrande: aide à la réinsertion sociale des prisonniers, CSJ.
Culte de Noël des enfants du cycle 1: dimanche 16 décembre à 17h, église de Sonvilier, La lune de Noël.
Chemins de l'Avent: la paroisse vous offre des pauses méditatives et musicales chaque jour de décembre, excepté les week-ends, de 17h15 à 17h45 à la collégiale.
Après-midi récréatif des aînés: mardi 18 décembre de 14h30 à 17h30 à la cure.
Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande
paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte: dimanche 16 décembre, culte communautaire du 3^e dimanche de l'Avent à 17h à Sombeval.
Aînés: pause de Noël, reprise le mardi 8 janvier.
Noël pour tous (avec repas offert): lundi 24 décembre de 19h à 23h à la cure. Inscription: jusqu'au 16 décembre, Annerose Riesen, 076 615 23 52 ou annarosa.riesen@sunrise.ch.
Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26, richardriesen@sunrise.ch
www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE SONVILIER

Fête de Noël des enfants du Cycle 1: dimanche 16 décembre, 17h15, Sonvilier, église. Pour découvrir l'histoire de la lune de Noël avec les enfants de Sonvilier et de Saint-Imier. Suivie de thé chaud et de biscuits.
Corinne Baumann, pasteur, 079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch
Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41
Location de la maison de paroisse: Mélanie Walliser Stevens, 077 429 74 59, emawalliser@yahoo.com
Services funèbres: 0800 225 500

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION DER DEUTSCHSPRACHIGEN REFORMIERTEN TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

Familiengottesdienst zum 3. Advent: Sonntag, 16. Dezember, 10 Uhr, Tavannes, mit Pfarrerin Christina Meili und dem Kindertreff.
Christina und Stefan Meili, Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE TRAMELAN

Groupe JADER: vendredi 14 décembre, 19h, Virgile-Rossel 18, Noël du groupe.
Catéchisme cycle 1 (3H-6H): samedi 15 décembre, église, enfants inscrits, répétition générale fête de Noël. Resp: Ph. Kneubühler 078 616 71 57.
Culte: dimanche 16 décembre, 17h, 3^e dimanche de l'Avent, fête de Noël en famille avec les enfants du cycle 1. Collette: aide à la réinsertion sociale des prisonniers. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h, 032 487 68 14. Les enfants se retrouvent à 16h pour une dernière répétition.
Services funèbres: 0848 778 888
www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE VILLERET

Noël des familles: vendredi 14 décembre, 19h à l'église de Villeret, les enfants du cycle 1 vous présentent la lune de Noël.
Prière matinale: mardi 18 décembre, 6h30-7h, en partie silencieuse.
Fenêtres de l'Avent: tous les soirs les fenêtres de l'Avent illuminent le village, soyez les bienvenus!
Fermeture du bureau: le bureau sera fermé dès le vendredi 21 décembre. Réouverture le 11 janvier 2019.
Absence pastorale: dès le 26 décembre jusqu'au 7 janvier 2019.
Secrétariat: 032 941 14 58 (vendredi: 8h-11h)
Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.
Services funèbres: 0800 225 500
paroisse.villeret@gmail.com
www.eglise-protestante.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE ORVIN, Le Crêt 2

Culte: dimanche 16 décembre, 9h45.
Connect femmes: samedi 15 décembre, 10h-12h atelier confection de cartes, 12h30, repas. Prix: atelier 35 fr. / repas 10 fr., possibilité de ne participer qu'au repas. Informations: Myriam Rendina, 078 872 49 20 ou rendina@gmail.com.
www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Culte: dimanche 16 décembre à 10h, avec Luc Normandin, école du dimanche et garderie.
Fête Spécial Noël pour Quartier Libre (6-12 ans) et Antizone (13 ans et plus): dimanche 16 décembre de 14h30 à 17h. Pour vivre le miracle de Noël.
Blablathe, cours de français oral: lundi 17 décembre à 14h, gratuit et sans inscription. Bienvenue à tous.
Soirée de prières: mercredi 19 décembre, prendre une pause spirituelle juste avant Noël!
Spectacle de Noël pour toute la famille: samedi 22 décembre à 19h30 à la Salle Saint-Georges de Saint-Imier. «Heureux comme à Noël!», histoire, musique, danse et plus. Entrée libre, suivi d'une collation.
Groupes de partage: durant la semaine.
Luc et Renate Normandin
032 941 58 25
http://egliseroc.wordpress.com

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MÉTHODISTE BÉTHANIA SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Noël des flambeaux: samedi 15 décembre, 20h à la Chaux-d-Abel.
Culte avec garderie et école du dimanche: dimanche 16 décembre, 9h30, avec Willy Geiser.
Conseil: lundi 17 décembre, 19h30.
Cellule de prière: mardi 18 décembre, 20h.
Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE ACTION BIBLIQUE SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 16 décembre, 10h, prédication David Weber. École du dimanche et garderie.
Club des aînés: mercredi 19 décembre, 15h, fête de Noël.
Club d'enfants: jeudi 20 décembre, 12h.
David Weber, pasteur, dpj.weber@gmail.com

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE SAINT-IMIER, rue de Châtillon 18

Service religieux: dimanche 16 décembre, 9h30, fête de Noël de la paroisse, suivie d'un repas (merci de vous inscrire); mercredi 19 décembre, 20h.

Musique: lundi 17 décembre à 20h, répétition du chœur.
Séniors 60+: mardi 18 décembre, fête de Noël au Moulin de Bayerel, à Saules (choucroute – compote de raves).

Didier Perret, responsable, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU PIERRE-PERTUIS SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte, message biblique et école du dimanche: dimanche 16 décembre 9h30.
Cellule de maison: mardi 18 décembre, 20h.
www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE MENNONITE DU SONNENBERG TRAMELAN

Culte: dimanche 16 décembre à 10h aux Mottes, avec chœur, groupe juniors.
Réunion de prière: lundi 17 décembre à 20h à la rue des Prés.
mummel@bluewin.ch
www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT TRAMELAN, Grand-Rue 58

Prière: dimanche 16 décembre, 9h.
Fête de Noël pour tous: dimanche 16 décembre, 9h45.
Soupe pour tous: dimanche 16 décembre, 12h.
Méli-Mélo: lundi 17 décembre, 15h, animation pour les requérants.
Prière 29B12: lundi 17 décembre, dès 19h30, nous prions pour vous.
Prière: mardi 18 décembre, 10h.
Babysong: jeudi 20 décembre, 9h30, bébés et parents.
Groupe de jeunes: vendredi 20 décembre, 20h.
P. et M. Donzè, 032 487 44 37
www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER TRAMELAN, Grand-Rue 116 (entrée: face à Albert Gobat 15)

Fête de Noël MultiSites: dimanche 16 décembre 15h, à la Marelle, suivie d'un apéritif dînatoire.
Temps de prière: mercredi 19 décembre à 12h15.
032 487 32 17
eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 16 décembre, home des Lovières avec Marc Schöni.
Etude biblique: 19 décembre, 20h avec Daniel Molla.
032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

COMMUNAUTÉ ANABAPTISTE MENNONITE LA CHAUX-D'ABEL

Flambeaux: samedi 15 décembre, 13h30.
Noël des Flambeaux: samedi 15 décembre, 20h.
Culte: dimanche 16 décembre, 10h, Thomas Gyger.

Für die Gottesdienste bezieht sich der erste Name auf die Leitung, der zweite auf die Predigt.
Pour les cultes, le premier nom indique la présidence, le deuxième la prédication.

AUTRE

TÉMOINS DE JÉHOVAH SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires: le mardi à 19h15 et le samedi à 17h.

Plus d'informations: jw.org (site officiel gratuit)

Préavis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances: vendredi 11 janvier

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

COMMUNE DE SAINT-IMIER AVIS OFFICIELS



LÉGISLATURE 2019-2022

Répartition des départements

Elu le 25 novembre dernier, le futur Conseil municipal de Saint-Imier s'est réuni une première fois mercredi 5 décembre. Aucune rocade de département n'est à signaler parmi les trois anciens.



Le Conseil municipal version 2019-2022, avec de gauche à droite: Marcel Gilomen, Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Patrick Tanner, Corentin Jeanneret, Josika Iles et Olivier Zimmermann.

Placé sous la présidence du maire Patrick Tanner, réélu tacitement, l'Exécutif qui présidera aux destinées de la Ville à partir du 1^{er} janvier 2019 a procédé à la traditionnelle répartition des départements. Les discussions se sont déroulées dans une ambiance très constructive et empreinte d'une belle collégialité.

Ainsi, Patrick Tanner (ARC – finances, administration générale

et police), Jean Luc Berberat (ARC – éducation et culture) et Marcel Gilomen (PLR – urbanisme et mobilité) conservent le département qu'ils dirigent aujourd'hui déjà. Pour ce qui est des quatre nouveaux élus, Corentin Jeanneret (PLR) prend les rênes de l'économie et du tourisme, Josika Iles (ARC) reprend l'équipement, Paula Tanner (ARC) se retrouve à la tête de l'action sociale et Oli-

vier Zimmermann hérite des bâtiments et infrastructures sportives. Les membres du Conseil municipal se retrouveront pour la première séance de la législature 2019-2022 le mardi 15 janvier prochain.

Mais pour la plupart d'entre eux, le passage de témoin avec les partants se déroulera en douceur au cours des prochaines semaines déjà. | *chancellerie municipale*

Cadastre RDPPF consultable en ligne

Quiconque possède des terres en Suisse ne peut pas les utiliser à sa guise. Le cadre réglementaire mis en place par le législateur et les autorités doit en effet toujours être respecté. Le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dresse l'inventaire des principales restrictions applicables aux immeubles, conformément aux dispositions légales et aux actes édictés par les autorités (zones à bâtir par exemple).

Il complète ainsi le registre foncier qui fait état des restric-

tions de droit privé. Le cadastre RDPPF permet de représenter les restrictions à la propriété foncière de manière centralisée, officielle et fiable. L'objectif est d'établir d'ici à 2019 un système d'information à l'échelle de la Suisse.

Depuis début 2016, 11 des 18 thèmes du cadastre RDPPF sont consultables en ligne pour l'intégralité des communes du canton de Berne. L'introduction des thèmes spécifiques aux communes, par exemple l'aménagement du territoire ou les limites de la forêt, est soumise à une procédure par étapes.

Depuis le 4 décembre dernier, le plan des zones d'affectation et le plan des zones de construction sont intégrés dans le cadastre RDPPF. Celui-ci peut être consulté sur le géoportail du canton (https://www.map.apps.be.ch/pub/synserver?project=a42pub_oereb_oeffen_FR&userprofile=geo&client=core&language=fr) sous la forme d'une carte interactive. Il est en outre possible d'établir au format PDF un extrait par parcelle comprenant les dispositions légales correspondantes. | *cm*

Nouveau tarif dès le 1^{er} janvier

Accès aux installations sportives

Le prix d'entrée aux installations sportives imériennes n'a pas été adapté au coût de la vie ces dernières années. Erguël Sports SA et la Municipalité ont profité de la rénovation de la patinoire respectivement de l'élargissement du champ des bénéficiaires du Pass-Sport pour revoir à la hausse le tarif en vigueur.

Cohérence

L'assainissement complet de la ClientisArena et la mise en place du nouveau concept du Pass-Sport, qui intègre désormais les municipalités de La Ferrière à Sonceboz-Sombeval, ont constitué le déclic. L'objectif de la nouvelle tarification est de proposer une politique de prix cohérente pour l'ensemble des infrastructures englobées dans l'offre Pass-Sport, avec le but d'être attractif pour les résidents des 10 communes partenaires.

Les tarifs ont été actualisés, afin d'être en adéquation avec ceux qui sont habituellement pratiqués pour des infrastructures régionales similaires. Ainsi, le prix d'entrée simple à la piscine en plein air double pour l'ensemble des utilisateurs. Pour ce qui est du bassin

de natation couvert, il passe de 1 à 3 fr. pour un enfant et de 2 à 5 fr. pour un adulte.

Si ces augmentations peuvent paraître spectaculaires, il ne faut pas perdre de vue que les jeunes jusqu'à 16 ans domiciliés entre La Ferrière et Sonceboz-Sombeval bénéficient de l'accès gratuit à toutes les installations grâce au Pass-Sport. Pour les adultes qui résident dans l'une des dix communes partenaires, le Pass-Sport est

par ailleurs proposé à un prix très avantageux.

Hormis pour la Clientis Arena qui pratique les prix ci-dessus depuis son ouverture, soit le 27 octobre dernier, la nouvelle tarification entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019. Elle a été validée simultanément par la Municipalité de Saint-Imier, détentrice des piscines, et la société Erguël Sports SA, propriétaire de la Clientis Arena. | *cm*

Nouvelle tarification

	Enfants (6 à 16 ans)	Etudiants et AVS	Adultes
Clientis Arena			
Entrée simple	3 fr.	4 fr.	5 fr.
Multicarte 12 entrées	30 fr.	40 fr.	50 fr.
Abo de saison	45 fr.	60 fr.	80 fr.
Piscine plein air			
Entrée simple	3 fr.	4 fr.	5 fr.
Multicarte 12 entrées	30 fr.	40 fr.	50 fr.
Abo de saison	45 fr.	60 fr.	80 fr.
Bassin de natation			
Entrée simple	3 fr.	4 fr.	5 fr.
Multicarte 12 entrées	30 fr.	40 fr.	50 fr.
Abo de saison	45 fr.	60 fr.	80 fr.
Pass-Sport (accès aux trois infrastructures)			
Pour résidents	Gratuit	60 fr.	80 fr.
Pour externes	90 fr.	120 fr.	160 fr.

AVIS MORTUAIRE

On ferme les yeux des morts avec douceur. C'est aussi avec douceur qu'il faut ouvrir les yeux des vivants.

Ses filles et beaux-fils Manon Fargues Romerio et Christian Fargues
Marlène et Yves Houriet-Romerio

Ses petits-enfants Morgan Fargues et son amie Pauline
Antoine Fargues et son amie Lucile
Arnaud Houriet et son amie Pauline
Lucie et Fabio Martello

Ses arrière-petits-enfants Damiano et Lola Martello

ainsi que les familles parentes et amies en Suisse, en Allemagne et au Canada ont le chagrin de faire part du décès de

Madame Hilda Romerio née Boos

enlevée à leur tendre affection le 10 décembre 2018 à l'âge de 85 ans.

La cérémonie d'adieu aura lieu le lundi 17 décembre à 14h à la Collégiale de Saint-Imier.

Adresse de la famille: Marlène Houriet
Brigade 1
2610 Saint-Imier

En lieu et place de fleurs, vos dons seront reversés au Home des Lauriers et à la Paroisse protestante de Saint-Imier.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Vice-maire pour 2019

Représentant du parti PLR. Les Libéraux-Radicux au sein du Conseil municipal de Saint-Imier, Marcel Gilomen a été désigné en tant que vice-maire pour l'année 2019. A la tête du Département urbanisme et mobilité, il succèdera à Jean Luc Berberat (ARC) au poste d'adjoint au maire au 1^{er} janvier prochain.

CENTRE DE CULTURE ET DE LOISIRS SAINT-IMIER



Poésie en peinture

L'exposition du peintre Jean-Daniel Rohrer est ouverte jusqu'au 20 décembre

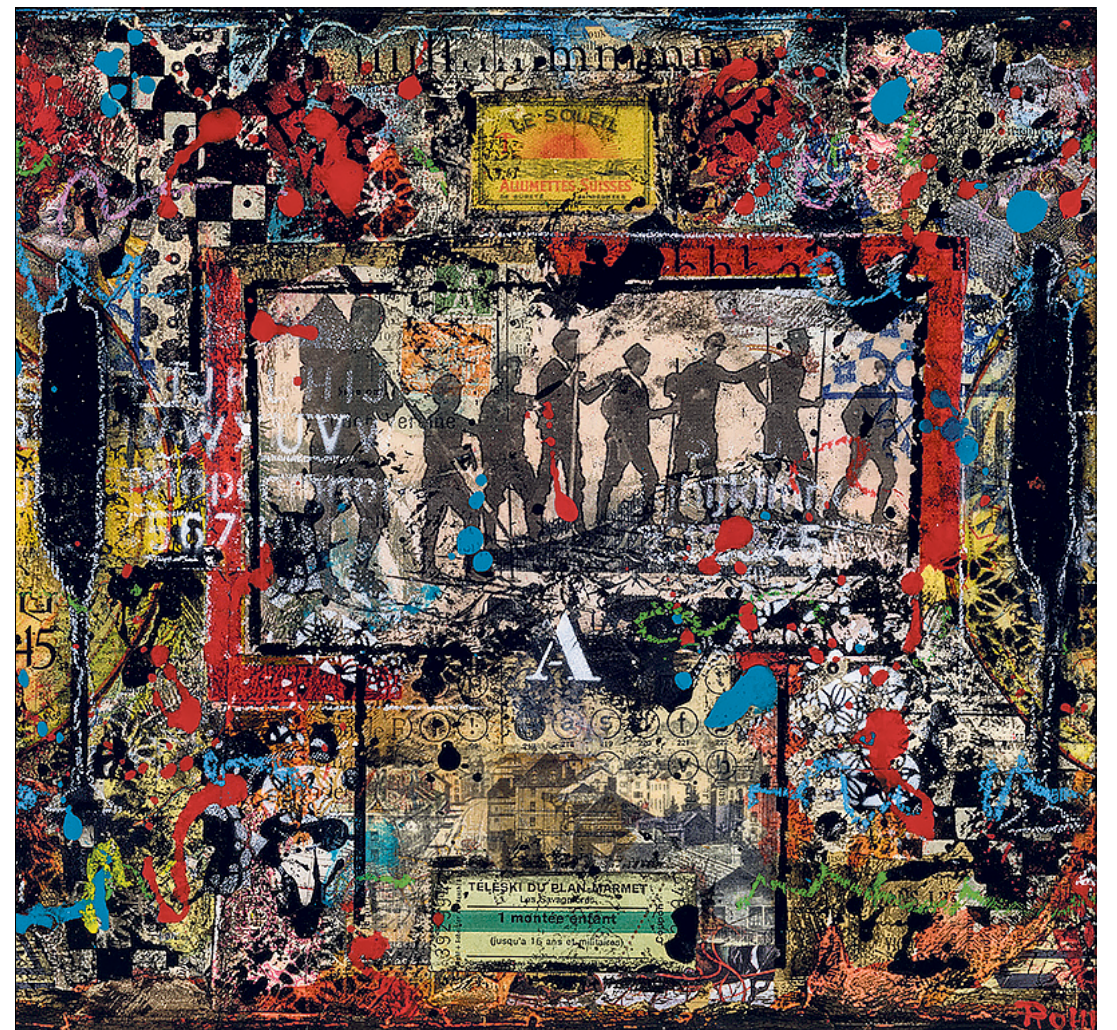
Membre de l'Académie royale du Canada et né à Tramelan, Jean-Daniel Rohrer, artiste-peintre, est revenu au CCL pour une exposition très appréciée. « Vous découvrirez un artiste fondamentalement poétique. Irrémédiablement tendre et attentif à la vie, la sienne et celle des autres. Jean-Daniel Rohrer est un homme d'union », dit de lui l'éditeur canadien Robert Bernier. Où qu'il aille, d'où qu'il vienne, Rohrer mène son œuvre vers cet essentiel. Ne manquez pas son exposition, jusqu'au 20 décembre.

CCL, Marché 6, Saint-Imier
Me à ve 14h-18h, sa et di 14h-17h
Entrée libre

Karandach, c'est demain soir

Le CCL présente son dernier spectacle de l'année: le Karandach. Un concept qui représente un véritable défi. Les comédiens d'Utopik Family ont douze heures pour créer et présenter un spectacle. Il s'agit donc d'une expérience théâtrale sans filet, à ne pas manquer.

Samedi 15 décembre, 20h
CCL, Marché 6, Saint-Imier



REMERCIEMENTS

Vos témoignages de sympathie nous ont prouvé toute l'estime que vous aviez pour notre cher

Hermann Flück dit Mendou

Sa famille vous exprime ses profonds et sincères remerciements pour votre présence, un sourire, vos messages, vos dons et vos fleurs.

Villeret, décembre 2018



SAINT-IMIER

Deux ensembles pour un prometteur concert de Noël

Rendez-vous très apprécié du public régional, le Concert de Noël du Corps de musique de Saint-Imier verra cette année se produire deux ensembles, dans une petite dizaine de jours à la Collégiale. Gaieté, douceur et convivialité au menu.

Plaisir partagé

L'ensemble présidé par Christian Marquis attache beaucoup d'importance à son traditionnel concert de Noël. Ce moment particulier, les musiciens l'attendent avec impatience et le préparent avec enthousiasme, car il leur permet de rencontrer leur public, d'échanger avec lui. La convivialité est d'autant plus chaleureuse, à cette occasion, que le vin chaud est offert ensuite du concert.

Avec les plus jeunes!

Comme de coutume, le programme sera varié et chaleureux, avec une dizaine de morceaux sponsorisés par divers commerces, privés et autres entreprises. La grande nouveauté consiste en la participation du tout nouvel ensemble de jeunes musiciens, Mus'En'Si, que dirige Rosario Rizzo et qui interprétera un genre de medley en milieu de concert, avant de jouer avec le Corps de Musique le morceau *Deck the Hall*, une très ancienne pièce traditionnelle du pays de Galles.

Auparavant, le Corps de musique aura interprété cinq pièces provenant de diverses époques et régions du monde, à commencer par *It's raining Men* (Paul Jabara et Paul Scaffer), un véritable classique dance, puis *Sleighride* (Leroy Anderson, 1948), la *Suite of Old American Dances* (Robert Russel Bennett, 1949), ainsi qu'un morceau très



Soliste de ce concert, Cédric Châtelain à l'euphonium

récent: *General Sherman*, composé par Marc Jeanbourquin dans le cadre du projet 2018 *Immortels*. Une pièce écrite en l'honneur du séquoia géant éponyme, considéré comme l'arbre à un seul tronc le plus imposant du monde et vieux de plus de deux mille ans.

Un *Christmas Medley* ne saurait manquer d'un tel rendez-vous, qui se clôturera sur un air très connu, *Le Masque de Zorro*, signé James Horner.

Un soliste

On ne saurait annoncer ce rendez-vous sans en exerguer un morceau que l'ensemble interprétera en début de concert,

avec pour soliste Cédric Châtelain à l'euphonium: *The Green Hill*, du jeune compositeur belge Bert Appermont, dont on connaît la capacité à créer des thèmes tout simplement magnifiques.

Pur musicien du cru, puisqu'il a fait ses gammes à la Fanfare des Cadets avant d'intégrer le Corps de musique en 1993, Cédric Châtelain enseigne aujourd'hui la musique, tout en dirigeant plusieurs ensembles à vent.] de

Dimanche 23 décembre Collégiale 17h
Entrée libre, collecte
Vin chaud

LA ROSERAIE

Joyeuse Fête de Noël

Après son Marché de Noël, La Roseraie a organisé sa traditionnelle Fête de Noël le mardi 11 décembre. Encore un beau moment de partage, de joie et d'émotion qui a rythmé cette soirée.

Pour débiter la soirée, une interprétation de *Soulman* en solo par une employée des soins suivi des vœux de bienvenue de la direction.

Au tour de l'orchestre et la chorale du personnel et des résidents de l'institution d'entourer *Hallelujah*. Au loin, les enfants de la crèche Barbapapa, costumés en indiens, arrivent sur la scène installée pour l'occasion et chantent *Vivre ensemble Noël*.

Les enfants de la classe de l'école enfantine de Carole Bassard ont ravi l'assistance par leurs chants et poésies en gratifiant les résidents d'une fleur de bonheur.

Véronique Tschanz-Anderegg, pasteure de la paroisse pro-



testante et Patrick Rakoto pour la paroisse catholique se sont chargés d'apporter les messages œcuméniques. *Voici Noël* a été

repris en cœur par toute l'assistance, puis la soirée s'est terminée avec le partage du verre de l'amitié et d'une collation.

La ludothèque cherche du renfort

La ludothèque de Saint-Imier organisait mercredi 28 novembre son match au loto à la salle Saint-Georges. Ce fut un grand succès avec la participation de 101 enfants en âge de scolarité. Les moins de 8 ans étaient accompagnés de leurs parents ou grands-parents. La salle affichait complet avec 168 personnes au total. Chaque enfant a eu droit à 2 cartes et 11 tournées ont été proposées dont 3 royales et une pour les malchanceux. Les lots distribués étaient constitués de jeux de sociétés et même de trois tablettes. A la fin de l'après-midi, une collation a été offerte. Afin de pouvoir continuer à mettre sur pied de telles manifestations et de proposer toujours plus de jeux, la ludothèque est à la recherche de nouveaux membres. Les personnes intéressées peuvent contacter une des membres du comité. La ludothèque est ouverte de 15h à 18h le mercredi et le vendredi sauf pendant les vacances scolaires.



Petits et grands ont apprécié le match au loto de la ludothèque

Déjà 1808 places occupées!

Ruée sur les billets de Saintimania 2019



Sandro Morandini, à gauche, et Ken Dogana entourent Lisa Roulin au moment de dévoiler l'affiche de la revue 2019 de Saintimania, la dernière qui aura lieu sous cette forme. Photo: BéGé

Trois jours seulement que les billets de la 25^e édition de Saintimania sont en vente et près de deux tiers des places déjà sont occupées! Ils sont visiblement nombreux à ne pas vouloir manquer le *Clap de fin* de la revue imérienne.

Mardi soir, il ne restait que 1100 billets sur les 2900 disponibles pour les six représentations. Les deux samedis ont littéralement été pris d'assaut. Ainsi, le soir de la dernière, celui qui verra la troupe tirer sa référence, toutes les places à table

sont occupées. Pour le spectacle seul, 18 billets cherchaient encore preneurs sur la galerie. Le premier samedi, il restait une seule place à table et trois sur la galerie...

Le vendredi de la première, la situation est quelque peu plus favorable avec 81 places disponibles sur la galerie, mais une douzaine seulement pour la formule «repas + spectacle». Pour les autres représentations, que ce soit à table ou pour le spectacle seul, il reste de quoi satisfaire tous les appétits.

A moins de six semaines de la première, des billets sont donc encore en vente pour les six représentations des 18, 19, 20, 24, 25 et 26 janvier. Il est possible de les réserver par téléphone (032 941 47 27) ou de passer directement chez Clientis Caisse d'Epargne à Courtelary, Saint-Imier, Sonceboz, Tramelan ou La Chaux-de-Fonds. L'état des places disponibles peut par ailleurs être consulté sur le site www.saintimania.ch. Celui-ci est mis à jour quotidiennement. | BéGé

SAINT-IMIER

Noël pour tous

Jeunes et aînés, seul ou en famille, d'ici ou d'ailleurs, nous vous attendons à bras ouverts le 24 décembre dès 11h à l'école gardienne du Griffon à Saint-Imier. Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de bénéficier d'un service de transport avant et après la fête.

Les bénévoles se réjouissent de vous accueillir dans une

ambiance festive et une salle décorée. C'est autour du sapin de Noël illuminé que le repas vous sera servi.

Musique, jeux et chants sont au programme et, cerise sur le gâteau, le match au loto!

N'hésitez pas à vous inscrire, ceci nous permettra de nous organiser. Si toutefois vous prenez la décision de nous rejoindre en dernière minute,

c'est avec le sourire que nous vous accueillerons.

Les Cercles de l'Union de Saint-Imier, Sonvilier, Courtelary-Cormoret vous disent à bientôt.

Inscriptions:
pharmacien plus du vallon
032 942 86 86
ou John Buchs 032 941 41 26
Bienvenue

PLR SAINT-IMIER

L'extension de la ligne répond à un besoin

Le PLR demande que les autorités compétentes demandent l'extension de la concession afin de desservir la commune de Villeret qui est la plus proche géographiquement de Saint-Imier. Deux importantes entreprises de Villeret font appel à une entreprise de transports pour leur personnel. Les bus sont cependant destinés uniquement au personnel et les habitants de Villeret ne peuvent pas les utiliser tant qu'il n'y a pas de concession accordée. L'extension de la concession ne sera certainement pas

facile à obtenir. Une opposition des CFF est fort probable, mais l'union fait la force. D'autre part, il est évident que la commune de Sonvilier doit être intégrée dans la démarche dès l'entrée en fonction de la maire Rosemarie Jeanneret.

Le PLR soutiendra naturellement l'extension de la concession, tout comme il souhaite que l'on étudie l'opportunité d'étendre la desserte de la nouvelle ligne aux quartiers du Nord de la Cité, soit les rues Paul Charmillot et du Soleil. | PLR Saint-Imier

On se réjouit de la nouvelle ligne

L'ouverture de la nouvelle ligne de bus dès lundi 10 décembre réjouit le PLR qui, après une attente de plus de vingt ans, voit enfin sa motion réalisée. Il souhaite que les habitants de Saint-Imier et de la région profitent de cette nouvelle offre qui dessert le centre commercial, l'hôpital et la zone industrielle.

| PLR Saint-Imier

RENAN

Orgue, euphonium et accordéons pour l'Avent

Le duo Egide et l'ensemble de l'accordéon A Tempo vous invitent à un concert de l'Avent. Le duo Egide, composé de Christian Gerber à l'orgue et Vincent Dubois à l'euphonium, vous promet de passer une belle fin d'après-midi. On notera que l'orgue du temple de Renan fête cette année ses quarante ans et Christian Gerber en est le titulaire depuis 20 ans! Un

double anniversaire à marquer à coup sûr! Vous aurez également le plaisir d'entendre l'ensemble d'accordéons A Tempo dirigé par Vincent Dubois. Nous nous réjouissons de vous accueillir à Renan pour ce concert exceptionnel.

Dimanche 16 décembre, 17h
Temple de Renan
Entrée libre, collecte

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

Bureau fermé

L'administration communale sera fermée du 21 décembre 2018 à 12h au lundi 7 janvier 2019 à 8h.

La commune de Sonvilier souhaite de très belles fêtes de fin d'année à tous et toutes.

Les tournées de fin d'année

Le Conseil municipal rappelle les modifications des tournées de ramassage des déchets à tous les citoyens du village et des montagnes.

- Mercredi 19 décembre : ordures ménagères au village
 - Jeudi 27 décembre : ordures ménagères au village et sur les montagnes

Les tournées des 24 et 31 décembre 2018 mentionnées dans le mémo-déchets sont erronées pour le village ainsi que celle du 20 décembre 2018 pour les montagnes.

Recherche conseiller(ère)

Suite à l'élection de Rosemarie Jeanneret au poste de maire, une élection communale sera organisée en même temps que les votations du 10 février 2019.

Toute personne intéressée à participer activement au développement du village peut se présenter en tant que candidat en déposant une liste signée en double exemplaire par au moins dix électeurs et électrices jusqu'au lundi 7 janvier 2019 à 17h.

L'administration sera exceptionnellement ouverte toute la journée.

Les listes vierges peuvent être obtenues auprès de l'administration communale. Pour rappel, les électeurs et électrices ne peuvent pas signer plus d'une liste pour la même fonction et les candidats et candidates ne sont pas autorisés à signer la liste où ils et elles se trouvent.

COMMUNE DE LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Retour sur l'assemblée

Lors de l'assemblée communale du 10 décembre 2018, 17 ayants droit étaient présents avec 3 invités.

Le budget 2019 a été accepté à l'unanimité avec

- un excédent de charges de 96780 francs pour le compte général
- un excédent de charges de 182123 francs pour le compte global.

La quotité, la taxe immobilière et les taxes diverses restent inchangées.

L'excédent de charges comprend notamment:

- un montant de 22000 francs pour l'étude sur la faisabilité et le regroupement des deux bâtiments scolaires du village
- un montant de 13000 francs pour l'étude d'investissement préalable en vue de l'assainissement des ciblées du stand de tir
- un montant de 10000 francs pour l'achat d'une balayeuse.

- un nouveau conteneur semi-enterré sera installé à La Rangée des Robert courant 2019, afin de remplacer les conteneurs existants.

- une tournée de ramassage extraordinaire sera organisée le 9 janvier 2019 au village, pour le collectage des sapins de Noël.

- un nouveau bancomat sera installé courant 2019 sur la place du village de La Ferrière.

Enfin, les citoyens ont manifesté leur mécontentement face au contenu des conteneurs semi-enterrés qui comportent des objets non incinérables et des sacs non taxés.

L'Exécutif communal est conscient du problème et sera désormais plus sévère avec les personnes qui commettent ces infractions.

| Le Conseil communal

COMMUNE DE RENAN AVIS OFFICIELS

Les restrictions sont levées

Nous informons la population que les restrictions d'eau mises en place cet été, pour la commune de Renan, suite à la sécheresse persistante, ont pu être levées.

Nous remercions les citoyens de leur bonne collaboration durant cette longue période de restrictions. | services des eaux, le fontainier

Matches du HC Saint-Imier

La Municipalité de Renan a reçu 50 entrées pour assister aux matchs de la Première équipe du HC Saint-Imier en guise de remerciement pour le soutien apporté au projet de rénovation de la patinoire d'Erquël devenue la Clientis Arena. Les citoyens intéressés peuvent venir chercher des entrées au bureau municipal. | commune

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE ET SCOLAIRE DE SONVILIER

Douceurs et nouveautés

Jusqu'au 19 décembre, venez partager un moment convivial avec nous, thé et douceurs vous attendent. N'hésitez pas à nous rendre visite et découvrir les dernières nouveautés, nous nous ferons un plaisir de vous conseiller.

Fermeture de fin d'année

La bibliothèque sera fermée du 20 décembre 2018 au 6 janvier 2019. Réouverture le lundi 7 janvier 2019.

Abonnement

Pensez à renouveler votre abonnement pour 2019. Les tarifs en vigueur sont les suivants:

Adulte 22 francs
 AVS 17 francs
 Enfant/étudiant gratuit

Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année!

Le crédit d'investissement de 5000 francs pour l'aménagement de 7 places de stationnement devant la halle polyvalente et le goudronnage au nord du bâtiment, a été accepté par 16 voix et un avis contraire.

Le règlement concernant l'élimination des eaux résiduaires domestiques provenant d'installations de stockage et des boues d'installations de traitement des eaux usées a été accepté à l'unanimité.

Dans les informations, le Conseil communal a notamment donné connaissance de ce qui suit:

Fermeture de l'administration

En raison des Fêtes de fin d'année, l'administration communale de La Ferrière sera fermée du vendredi 21 décembre 2018 à 12h au lundi 7 janvier 2019 à 10h.

Pour les inscriptions au chômage, veuillez prendre contact avec l'ORP du Jura bernois, rue du Quai 20, 2710 Tavannes, 031 636 17 00.

Le personnel communal souhaite à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année et une très belle année 2019. | cm

Préavis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances : vendredi 11 janvier

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

Réclame

Le duo EGIDE

Christian J. Gerber orgue
 Vincent J. Dubois euphonium

L'ensemble d'accordéons A TEMPO

Direction : Vincent J. Dubois

vous invitent à leur

CONCERT DE L'AVEVENT

le dimanche 16 décembre 2018
à 17h00 au Temple de Renan (BE)

En 2018, l'orgue de la paroisse de Renan fête ses 40 ans. Depuis 20 ans, Christian Gerber en est le titulaire.



Entrée libre, collecte

UNION

Noël pour Tous



24 décembre
dès 11h

Les cercles de l'Union de Saint-Imier, Sonvilier et Courtelary-Cormoret fêtent l'esprit de Noël au service des Autres.

Repas, Musique, Jeux et Animation offerts.
Le Griffon, rue du Collège 7, 2610 Saint-Imier.

Renseignements et inscriptions: 032 942 86 86 ou 032 941 41 26.
 Un service de transport est organisé. Le bâtiment du griffon dispose d'un ascenseur.

Procès-verbal de l'Assemblée communale de Villeret

Lundi 3 décembre 2018 à la salle des assemblées communales

Président : Serge Rohrer
Secrétaire : Thierry Gerber

A 19h 30, M. Rohrer ouvre l'assemblée.
M. Von Kaenel et M^{me} Keller-Berger sont excusés.
M. Tschanz est nommé scrutateur.
On dénombre 19 citoyennes et citoyens sur un total de 613 ayant droit au vote, soit le 3,1 %.

Ordre du jour :

- Budget communal 2019, quotité d'impôts, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2019
- Discuter et accepter la suppression des articles 9 et 23 du règlement de quartier du Plan de quartier « Champs du Clos »
- Informations chauffage à distance
- Rapport du Maire
- Divers et imprévus

M. Sartori prend la parole.

Le point initialement prévu en numéro 2 : Discuter et accepter la suppression des articles 9 et 23 du règlement de quartier du Plan de quartier « Champs du Clos », est retiré de l'ordre du jour de cette assemblée communale. En effet, la décision à prendre relève de la compétence de l'exécutif et non du législatif.

« Appréciée par l'Exécutif municipal comme modification de peu d'importance, il était imaginé dans un premier temps que cette modification soit directement soumise à l'adoption de l'Assemblée municipale sans autre forme de procédure (*information et participation de la population au sens de l'art. 58 al.2 de la Loi cantonale sur les Constructions, LC*).

Au regard de l'art. 58 al.1 LC, l'Exécutif a fait publier un communiqué de presse (*Feuille d'avis du District de Courtelary du 2 nov. 2018*) pour expliciter cet objet (*concomitamment à la publication de l'OJ de l'AM*) et c'est à la suite de celui-ci que l'OACOT s'est manifesté pour contester la procédure et préciser la marche à suivre au regard de l'art. 122 de l'Ordonnance sur les Constructions (OC).

La compétence relative à une 'modification de peu d'importance', revient en effet au Conseil municipal dans la mesure où les critères donnés par l'art. 122 OC sont réunis, aussi :

- en séance ordinaire du 12 novembre 2018, le Conseil municipal aura décidé de la modification du RQ 'Champs du Clos', soit la suppression des art. 9 et 23 RQ ;
- la décision a été rendue publique lors de l'Assemblée municipale du 3 décembre 2018, le point a été retiré lors de l'engagement de celle-ci.

La publication concernant ces modifications sera faite dans la *Feuille officielle du district de Courtelary* de ce vendredi 7 décembre 2018. »

Monsieur Rohrer ouvre la discussion : La parole n'est pas demandée.

1. Budget communal 2019, quotité d'impôts, taxe immobilière, taxe des chiens et taxes diverses 2019

M. Habegger présente ce point.

Le budget que nous votons ce soir est établi, pour la quatrième année, sur la base du Modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

M. Habegger remercie M^{me} Hertig pour l'élaboration du budget communal 2019.

Le budget 2019, qui mentionne un excédent de charges de 68300 fr., a été élaboré sur la base d'une quotité d'impôts

augmentée de 1.69 à 1.79. La taxe immobilière est maintenue à 1,3 % de la valeur officielle (VO), la taxe des chiens sera de 40 fr. par chien plus 2 fr. pour la plaquette, la taxe d'exemption du service des sapeurs-pompiers sera de 6 % de l'impôt cantonal, minimum 10 fr. et maximum 450 fr. Le tarif proposé pour l'alimentation en eau reste à 2.35 fr. le m³ et à 120 fr. pour la taxe de base, TVA de 2,5 % non comprise dans le prix du m³ ni de la taxe. Le prix du mètre cube de l'épuration reste également à 2.35 fr. et la taxe de base à 120 fr., TVA de 7.7 % non comprise. Le tarif pour les déchets sera diminué de la manière suivante : taxe de base par ménage 200 fr. (l'année dernière 240 fr.) TTC ; par personne seule ou famille monoparentale 100 fr. (l'année dernière 120 fr.) TTC ; par commerce, industrie, artisan, bureau, etc., de 330 fr. TTC à 2500 fr. TTC. Vignette pour conteneur : 40 fr. TTC. Taxe au sac poubelle : 17 litres 1 fr. TTC pièce, 35 litres 2 fr. TTC pièce, 60 litres 4 fr. TTC pièce et 110 litres 6 fr. TTC pièce.

Le Conseil municipal recommande d'accepter ce budget 2019 et remercie la commission des finances pour les conseils toujours avisés qu'elle prodigue.

M. Rohrer remercie M. Habegger pour cette présentation claire et détaillée du budget 2019 et donne la parole à l'Assemblée.

M. Tschanz :
Constate que, sur les bâtiments scolaires, il y a une augmentation de charges de 120000 fr. qui semble être due à la location de containers durant les travaux de rénovation du collège. Il demande si, parallèlement, les charges de ce dernier ont été diminuées.

M. Habegger :
Répond que oui et cite les différentes baisses.

M. Rohrer :
Précise, après un rapide calcul, que les charges ont été diminuées de 30000 fr.

M. Marchand :
Demande quelle sera la rapidité des transformations du bâtiment scolaire et l'usage futur de ce bâtiment par rapport au projet de fusion car une augmentation permanente de la quotité d'impôt l'inquiète particulièrement. Il demande également si le syndicat scolaire COVICOU s'est engagé formellement à maintenir son partenariat en cas de fusion avec les communes voisines et si oui, de quelle manière.

M. Rohrer :
Précise qu'il serait préférable que les questions en relation avec le collège interviennent

plutôt dans les divers car les éléments sont à séparer. Nous sommes actuellement dans le point budget et, bien que la quotité d'impôt soit directement liée à la rénovation du collège, le corps électoral s'est prononcé en faveur de cette rénovation et si une décision doit intervenir sur le collège, il est trop tard. Cependant, un aménagement des travaux peut être discuté comme le suggère M. Marchand mais pas dans ce point de l'ordre du jour.

M. Habegger :

Prend la parole et explique qu'à son avis, les informations ont été données par les différents moyens de communication que la commune dispose. Il retrace néanmoins les différentes étapes et précise que c'est après une visite de la direction de l'école, qui informait le conseil municipal que le bâtiment n'était plus adapté à un enseignement moderne, et d'un contrôle du bâtiment par l'assurance immobilière du canton de Berne, qui demandait une remise aux normes rapide mais surtout onéreuse, que la décision de refaire ce bâtiment s'est imposée.

M. Rohrer :

Remercie M. Habegger pour ces précisions et demande de continuer, si nécessaire, cette discussion dans les divers.

M. Fischer :

Déplore que nous votons maintenant une augmentation de quotité et que nous recevons seulement après les informations du collège.

M. Rohrer :

Précise que les informations ont été données et largement commentées lors de la séance d'information de la commune concernant la rénovation du collège.

M. Marchand :

Demande que la quotité d'impôt ne soit pas augmentée de manière permanente.

M. Rohrer :

Explique que chaque année la quotité est proposée et soumise au peuple lors de l'acceptation du budget. En aucun cas celle-ci sera permanente et pourra être revue ces prochaines années, si la santé financière de la commune le permet.

M. Habegger :

Explique le processus entre l'augmentation de la quotité et la rénovation du collège. Le but pour le Conseil municipal est de payer la dette du collège rapidement et garantir une situation financière saine de la commune.

M. Walthert :

Précise qu'une commune a deux outils de pilotage : le budget, qui est lié à la prise en compte des taxes et qui est valable une année, et le plan financier, qui est valable pour les cinq prochaines années. Donc, ce soir, nous sommes appelés à voter un budget et une quotité d'impôt qui est valable pour 2019. Chaque année, cette quotité sera réévaluée.

M^{me} D'Souza :

Souligne que, par exemple, le canton de Zoug a augmenté la quotité d'impôt des personnes privées pour payer une dette sur une période limitée à 3 ans. Elle demande s'il est possible d'explorer cette voie pour payer les rénovations.

M. Rohrer :

Explique qu'une durée limitée ne peut juridiquement pas être décidée. De plus, des facteurs qui influencent le budget, dans un sens ou dans l'autre,

peuvent intervenir et nécessiteraient des modifications de la quotité avant la fin d'un éventuel délai de 2 ou 3 ans que cette assemblée aurait fixé.

M^{me} D'Souza :

Demande pourquoi une étude de financement n'a pas d'abord été réalisée avant de faire les travaux.

M. Rohrer :

Précise que, lorsque le conseil municipal a proposé la rénovation du collège, il a précisé que la quotité d'impôts serait augmentée pour le financement. Il aurait très bien pu ne pas le faire et, en ce sens, le conseil municipal a fait juste et a été correct envers les citoyens.

M. Habegger :

Précise que le cheminement, à ses yeux, a été logique, car le financement de 3,5 millions était connu et que le remboursement de cette dette devait être couvert par cette augmentation de quotité d'un dixième.

M. Campana :

Demande si ce qu'il comprend est correct, à savoir que le financement pour la rénovation du collège ne serait pas assuré dans le cas où le budget serait refusé.

M. Habegger :

Lorsque l'objet de la votation a été présenté, le financement était garanti par cette augmentation de quotité d'impôt et que, dans tous les cas, la rénovation du collège serait entreprise. Toutefois, si le budget devait être refusé ce soir, cela engendrerait une perte importante pour 2019 et mettrait la commune dans une position délicate à long terme.

M^{me} Jacot :

Demande si les trois grandes entreprises du village sont logées à la même enseigne que les petites entreprises ou si elles bénéficient d'avantages.

M. Rohrer :

Précise que la quotité d'impôt est la même pour tout le monde.

M. Habegger :

Explique que c'est également grâce à ces entreprises que la situation financière de la commune est saine. Si nous n'avions pas ces entreprises, nous aurions une quotité d'impôt supérieure de 4 dixièmes. Comme cela a été stipulé dans le budget, les impôts des entreprises et des frontaliers représentent 40 % des revenus de la commune.

M. Walthert :

Aimerait préciser que l'assemblée est en train de discuter depuis de longues minutes sur une augmentation d'un dixième de la quotité d'impôts.

Il faut savoir que la quotité de l'Etat est de 3,04 et la commune 1,79. Si l'on additionne les deux, la quotité est de 4,83. Cela se traduit, en chiffre, pour une personne qui gagne 4830 fr. par mois, sans l'impôt de paroisse et la défense nationale, une augmentation d'environ 100 fr. Cette augmentation est donc très minime.

De plus, une commune doit assumer ses charges. Comme M. Habegger l'a dit, Villeret possède une fortune d'environ 1 million de francs. Cela veut dire qu'avec un déficit de 150000 fr. par année, la commune pourrait tenir environ 6 ans avant d'arriver dans une situation de découvert du bilan. Pour une entreprise cela s'appelle la faillite. Pour une commune, la faillite n'existe pas, elle est placée sous tutelle de l'Etat. Dans ce cas, ce dernier fait simplement l'addition des plus et des moins et fixe la quotité d'impôts. Pour éviter d'en arriver là et de ne plus être maître de leur destin, il invite les citoyens à accepter le budget tel qu'il est proposé.

M. Habegger :

Aimerait revenir sur cette augmentation. Un dixième représente 5,59 % d'augmentation sur la déclaration d'impôts. Si vous êtes un couple marié avec un revenu imposable de 50000 fr., l'augmentation pour l'année prochaine serait de 165.10 fr.

M^{me} D'Souza :

Demande ce que rapporte le collège au niveau des locations.

M. Habegger :

Répond que la location des bâtiments au syndicat scolaire (école, école enfantine et halle de gymnastique) représente un montant de 133000 fr. par année. Cependant, le revenu total des bâtiments du patrimoine administratif est de 340100 fr. par année et se compose des revenus de la location des bâtiments, des participations aux frais de chauffage et d'entretien. Il est bien clair que la location devra être revue après rénovation du collège.

Au vote, le budget ainsi que toutes les taxes sont acceptés à l'unanimité.

2. Informations chauffage à distance

M. Lehmann présente ce point et donne connaissance des informations suivantes concernant le chauffage à distance :

La création de Villeret Energie SA a été faite le 25 septembre 2017.

Nous recevons une subvention de maximum 600000 fr. de la part du canton et les industries du village sont intéressées à s'y connecter. Le permis de construire a été déposé et

publié dernièrement pour la centrale et les conduites.

Les coûts, sans les subventions, sont de l'ordre de 3 millions de francs. Plus nous aurons de kW et plus nous toucherons de subventions de la part du canton. Nous espérons donc que les propriétaires continueront à nous rejoindre.

Un prêt devra être négocié prochainement dans une banque et le début des travaux est prévu pour début 2019. La distribution de chaleur est prévue fin 2019 dans la première partie, c'est-à-dire le bas du village. Dans un deuxième temps, le projet s'agrandira pour fournir les mêmes prestations dans le haut du village.

L'aspect du bâtiment en bois ainsi que l'aménagement extérieur sont présentés. La parcelle se trouve à l'ouest du village, en direction de Saint-Imier. Une explication plus technique est également présentée concernant les parties intérieures du bâtiment. Le plan des conduites est dévoilé. Il est prévu ainsi pour éviter au maximum les servitudes avec les propriétaires.

M. Tschanz :

Demande si les silos seront enterrés.

M. Lehmann :

Explique qu'ils ne seront pas enterrés.

M. Campana :

Demande s'il y aura des employés.

M. Lehmann :

Répond que non, tout sera géré électroniquement avec éventuellement une personne de piquet, sans plus.

M. Conrad :

Demande ce qu'il en est pour le haut du village. Il a signé un contrat qui le lie à la SA mais il ne pourra pas se permettre d'attendre plus de deux ou trois ans avant d'entreprendre un remplacement de son chauffage dans son bâtiment.

M. Lehmann :

Répond que la planification du haut se passera dans une seconde phase mais que rien n'est très précis pour l'instant. Tout va dépendre de la demande, mais il est sûr que lorsque les travaux débiteront, des éventuels indécis se manifesteront et la deuxième phase du projet pourra être mise en œuvre.

M. Campana :

Est également dans ce cas de figure et demande de ne pas prendre trop de retard.

M. Tschanz :

Demande si les gabarits concernent également le stock de bois car, en fonction de ce qu'il a vu dans d'autres installations similaires, cela lui paraît petit.





M. Lehmann:

Répond que les gabarits ne concernent effectivement pas le stock de bois. Ce dernier sera réalisé en grande partie en forêt et seule une petite partie se trouvera près du bâtiment, au nord.

M. Fischer:

Explique qu'il n'a pas toutes les informations concernant le nord du village et qu'il est par conséquent difficile de se décider.

M. Lehmann:

Explique que cela se fera par étape. D'abord le sud du village sera connecté et ensuite le nord. Il a cependant bon espoir que les indécis adhèrent au projet. Plus il y aura de bâtiments connectés plus l'opération sera intéressante financièrement.

M. Fischer:

A lu qu'il y a des problèmes avec l'élimination des cendres des chauffages et demande ce qui est prévu dans notre cas.

M. Lehmann:

Répond qu'il est prévu que nos cendres soient éliminées à la Vigier de manière écologique.

M. Rohrer:

Propose, qu'au plus tard lors de la prochaine assemblée, un point de situation soit donné ou plus régulièrement si c'est possible.

M. Marchand:

Informe qu'il faut être prudent avec le temps de mise en œuvre d'un tel système.

Ce point est une simple information, il n'est pas voté.

3. Rapport du Maire

M. Habegger prend la parole et lit ce qui suit:

Nous voici, à nouveau, au terme d'une année bien remplie pour le Conseil municipal. J'aimerais faire une brève rétrospective de cette année en vous informant sur les divers projets réalisés, mais aussi sur les éléments marquants de 2018.

Une fois n'est pas coutume, en 2018, les citoyennes et citoyens de Villeret se sont rendus aux urnes à deux reprises pour se prononcer sur des objets communaux. La 1^{re} fois le 4 mars 2018, pour le remplacement des conduites d'eaux propres et usées le long de la route cantonale. Cet objet a été accepté à plus de 93%. Les travaux se sont déroulés d'avril à fin octobre, avec en parallèle la réfection de la route cantonale et le remplacement des bordures. Je peux estimer, à l'heure actuelle, que ce projet a été une réussite et que le résultat est en tous points concluant. J'aimerais ici remercier les riverains mais aussi tous les habitants qui ont subi les désagréments du chantier durant cette période, avec du bruit, des bouchons aux heures de pointe et pour certains quelques éner-

vements au sujet du comportement irrespectueux de certains automobilistes. En y ajoutant les travaux de la nouvelle usine Straumann, nous ne sommes pas passés loin du chaos à certaines reprises. Merci à vous tous pour votre patience et compréhension durant cette période tumultueuse.

Le 23 septembre, vous avez accepté à plus de 75% la rénovation du collège. Le Conseil municipal mettra tout en œuvre pour réaliser ce projet non seulement dans les délais, mais aussi dans le cadre du crédit demandé.

En effet, un défi important nous attend d'ici juin 2019, soit celui d'être prêts pour attaquer les travaux de rénovation, à savoir notamment: réussir à obtenir les permis de construction, attribuer les travaux aux différentes entreprises, établir la planification des travaux, organiser le montage des containers à Courtelary et vider le collège. Durant les travaux, devant impérativement être terminés en juin 2020, le défi s'annonce encore plus élevé. Les délais étant très serrés, la coordination des travaux entre les différents corps de métiers sera primordiale. Tous les artisans devront tirer à la même corde et le bureau d'architecture devra être vigilant et surtout faire respecter le planning des travaux de manière scrupuleuse. Le Conseil municipal, agissant comme tour de contrôle, prendra sa tâche au sérieux et mettra tout en œuvre afin que cet important projet soit une réussite.

L'exécutif remercie ici le corps électoral pour la confiance témoignée, notamment avec l'acceptation de ces deux objets importants.

Au niveau du personnel communal, le Conseil municipal a revu sa stratégie au niveau de la conciergerie des bâtiments communaux. Un concierge polyvalent a été engagé à 100% à partir du 1^{er} janvier 2019 et aura comme tâches l'entretien de tous les bâtiments communaux, soit la halle de gymnastique, les écoles, le bureau communal et les immeubles du patrimoine financier. Sur la soixantaine de dossiers reçus, le Conseil municipal a décidé d'engager M. Frédéric Singer domicilié à Sonvilier. Vous allez certainement me demander pourquoi nous n'avons pas engagé un citoyen du village. Je vous rassure, les deux candidatures reçues de personnes domiciliées à Villeret ont été auditionnées. L'une d'entre elles a retiré sa postulation et la seconde ne correspondait pas aux attentes du Conseil municipal. Le Conseil municipal est persuadé d'avoir fait le bon choix et souhaite plein succès à M. Singer dans sa nouvelle fonction. Je profite de remercier M^{me} Zürcher pour sa collaboration durant les 9 ans passés au sein du personnel communal.

Le 1^{er} août 2019, une nouvelle apprentie débutera sa formation

à l'administration communale. Le Conseil municipal lui souhaite d'ores et déjà la bienvenue et beaucoup de plaisir dans le monde professionnel.

Pour 2019, nous avons signé une convention avec la police administrative de Saint-Imier. Elle aura les tâches suivantes en matière de collaboration: contrôle et sanction du stationnement; contrôle des véhicules sans plaque; contrôle préventif de la vitesse (radar pédagogique); police des déchets; présence préventive à proximité des écoles; notification de documents ou d'actes judiciaires. Le but n'étant pas de procéder à de la répression, mais plutôt de pouvoir intervenir en cas de nécessité sur le territoire de la commune, chose qu'il n'était plus guère possible depuis la suppression de la police municipale.

Les catastrophes naturelles ont marqué l'année 2018 de leur empreinte dans notre commune. Le 4 janvier 2018, Eleanor a frappé dans la Combe-Grède arrachant sur son passage quantité d'arbres, provoquant ainsi un spectacle de désolation et de nombreux dégâts dans le sentier de la Combe-Grède. Les bûcherons, forestiers, astreints de la protection civile ainsi que les bénévoles du sentier ont travaillé d'arrache-pied afin de permettre l'ouverture du sentier dans des conditions idéales le samedi 2 juin, soit avec une petite semaine de retard par rapport à l'ouverture habituelle.

C'était sans compter l'orage du lundi 4 juin 2018 qui a balayé tout le travail effectué en à peine 20 minutes. Un spectacle de désolation dans la Combe-Grède mais aussi au village puisque la route principale s'est retrouvée avec 40 cm d'eau et de boue. Je peux, ce soir, affirmer que nous avons frôlé une véritable catastrophe et que grâce aux interventions du service de la voirie mais aussi des citoyens sur place, le pire a été évité. Le sentier, après 3 jours d'ouverture, a été fermé officiellement pour la 2^e fois en 2018. Grâce aux bénévoles du sentier mais aussi à ceux des sentiers pédestres bernois, des travaux provisoires ont pu être effectués et le sentier a pu être rouvert le 1^{er} week-end de juillet permettant ainsi aux nombreux promeneurs de rallier Chasseral par le sentier le plus connu du Jura bernois.

La réfection du ruisseau de la Combe-Grède est en discussion depuis plusieurs années avec un projet de sécurisation des habitations contre les crues. L'événement du 4 juin nous a rappelé que nous devons avancer avec ce projet et le mettre sur pied dans les meilleurs délais. Une séance a eu lieu avec le bureau d'ingénieurs et le service des Ponts et Chaussées du canton de Berne la semaine dernière. Le scénario le plus optimiste fait état d'un début des travaux dans le courant de l'année 2020.

Quant aux coûts sans cesse en augmentation pour l'entretien du sentier, une réflexion de fond devrait avoir lieu avec les acteurs du tourisme mais aussi les collectivités publiques, la commune de Villeret ne pouvant assumer à elle seule les frais dépassant l'entretien courant d'un chemin de montagne, certes magnifique, et faisant office de porte d'entrée du Chasseral.

Je m'étais engagé à vous fournir tout renseignement utile au sujet du projet de fusion des 5 communes. J'ai été invité par le Copil à une soirée d'information en compagnie des deux autres maires des communes ne participant pas au processus soit La Ferrière et Cortébert. Chaque maire a présenté les travaux en cours dans chacun des cinq groupes de travail. Je peux vous avouer que le travail accompli jusqu'ici est remarquable, tant au niveau de la masse de travail déjà abattue que de la qualité. Un des points importants pour le processus de fusion est l'école, notamment celle de Villeret et sa rénovation future, et des précisions m'ont été demandées quant à la position de l'exécutif au sujet du futur de son école. J'y ai répondu clairement en apportant la position du Conseil municipal: nous voulons, pour nos enfants, le meilleur enseignement possible et celui-ci passe par une collaboration souhaitée avec les autres communes en cas de fusion. La rénovation du collège était devenue indispensable, ce projet n'a pas été monté contre le projet de fusion des cinq communes, comme on a pu l'entendre, mais dans le but d'avoir des locaux attractifs et modernes pouvant servir également à des enfants d'autres communes. Si le projet de fusion se concrétise et que les enfants de Villeret pourront être scolarisés dans des classes à un seul niveau, le but pour les autorités de Villeret sera atteint. A contrario, si dans le projet de fusion, aucune collaboration n'est envisagée, ce qui ne semble pas être le cas en l'état actuel, alors nous organiserons notre degré primaire pour nos enfants. Je souhaite ardemment que nous n'arriverons pas à cette solution et que notre collège rénové puisse profiter à tous avec des classes homogènes.

Il me reste à vous souhaiter à vous et vos familles de belles et joyeuses Fêtes de fin d'année et que 2019 soit synonyme de santé, bonheur et prospérité sans oublier de vous remercier pour la confiance témoignée à l'égard des autorités communales.

M. Rohrer ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

M. Rohrer ouvre la discussion et donne la parole à l'assemblée.

M. Fisher:

Est satisfait que l'escalier derrière l'usine Minerva soit en cours de rénovation.

M. Campana:

Demande comment se passera la collaboration avec, par exemple, les sapeurs-pompiers en cas de fusion.

M. Habegger:

Répond qu'il sera probablement instauré le système d'une commune siège dans le cadre des sapeurs-pompiers et que la commune de Villeret payera une contribution à la nouvelle entité.

M. Fischer:

Demande si une commission sera créée pour la rénovation du collège.

M. Habegger:

Répond qu'elle a été créée il y a déjà quelques temps.

M. Fischer:

Demande, concernant le ruisseau de la Combe-Grède, comment est prévu son assainissement et pourquoi le canton s'imisce-t-il dans ce projet.

M. Habegger:

Explique différents aspects techniques du ruisseau et la nécessité d'avoir des barrages efficaces. La collaboration avec le canton est utile, nécessaire et financièrement intéressante.

Pour rappel, les coûts de ces travaux sont budgétés à hauteur de 4 millions de francs et le canton octroie environ 80% de subvention.

M. Rohrer remercie M. Habegger pour son rapport et son travail.

4. Divers et imprévus

M. Tschanz:

Constate que l'éclairage public de la rue des Planches et la rue Neuve n'est pas efficace et que les trottoirs ne sont pas éclairés correctement. Certaines communes ont revu leurs systèmes d'éclairage et, avec l'économie réalisée par rapport à certains systèmes énergivores, ont amortis leurs investissements rapidement. Il demande que la commune se penche sur ce problème.

M. Walthert:

Approuve ce qui a été soulevé par M. Tschanz et souhaite que la commune se penche sur l'éclairage dans sa globalité, mais particulièrement sur la possibilité de supprimer l'éclairage public dans les quartiers à certaines heures de la nuit.

M. Lemaître:

Informe que des contacts ont déjà été pris dans ce sens afin de voir quelles solutions pourraient être trouvées. Une information sera donnée en 2019.

M. Tschanz:

Désire que le climat général lors de votation importante soit plus courtois. Il cite l'exemple de la votation sur la rénovation du collège, où une citoyenne publie un courrier des lecteurs pour y faire part de ses réflexions, ce qui lui semble parfaitement en phase avec un débat démocratique, mais est déçu de trouver dans le journal suivant, un communiqué émanant du conseil municipal qui prend part à ce débat alors qu'il a déjà utilisé tous les moyens de communication à sa disposition. Il trouve que ce n'est pas la place d'un exécutif de venir dans un débat qui devrait plutôt être réservé au camp des électeurs. Mais ce qui le dérange encore plus, c'est que l'on y ajoute des petites piques du genre que la personne n'a fait qu'une demi législature, ce qui n'a rien à voir, en définitive, avec l'objet de la votation. Cela engendre un climat qui ne favorise probablement pas les citoyennes et les citoyens à aller voter ou prendre part aux assemblées communales.

M. Habegger: Explique qu'il lui semblait assez normal de répondre en égard aux enjeux de la votation et qu'il est possible qu'il n'ait pas rédigé ce texte avec toute la sensibilité requise. Il en assume l'entière responsabilité et en prendra note à l'avenir.

M. Habegger:

Explique qu'il lui semblait assez normal de répondre en égard aux enjeux de la votation et qu'il est possible qu'il n'ait pas rédigé ce texte avec toute la sensibilité requise. Il en assume l'entière responsabilité et en prendra note à l'avenir.

M. Marchand:

Trouve qu'une certaine proportionnalité devrait être appliquée lors de votations et trouve dommage que les 212 personnes qui ont accepté la rénovation du collège ne soient pas présentes ce soir pour accepter le budget. Il constate également que, certaines fois, il est désagréable de se faire remballer lors de question ou autre demande d'informations et qu'il est possible que cela soit une des raisons qui pousse les citoyens à se désintéresser de la chose publique et souhaite que cela change.

M. Lehmann:

Précise qu'il est également très difficile certaines fois pour un conseiller municipal, après

de nombreuses heures de travail passées sur certains dossiers, d'essayer des remarques par des personnes qui ne viennent pas aux assemblées ni aux soirées d'informations.

M. Habegger:

Indique qu'à propos de la proportionnalité lors du projet de fusion, les opposants ont pu largement s'exprimer. Quant au pourquoi les gens ne viennent plus aux assemblées communales, des citoyens ont rapporté que des personnes ont été découragées par des interventions qui font inutilement durer les séances avec des problèmes qui ne devraient souvent pas être soulevés en assemblée communale. Pour lui, le problème est sociétal et il n'a pas l'impression que les personnes qui prennent la parole se font remballer et trouve que le conseil municipal a toujours été respectueux du débat démocratique. De plus, si un citoyen demande un entretien ou s'il téléphone, l'exécutif a toujours répondu en prenant les choses très à cœur.

M. Rohrer:

Souhaite préciser que les interventions qui ont été faites ce soir sont principalement induites par un problème de communication. Or la communication de nos jours est extrêmement difficile et c'est la raison pour laquelle, que ce soit au niveau fédéral ou cantonal, des conseillers en communication sont là pour surveiller ce problème. Un texte doit parfois être lu et relu plusieurs fois avant de trouver la bonne formulation. Villeret est un petit village de moins de 1000 habitants avec des miliciens au conseil municipal, c'est pourquoi il est normal qu'ils s'expriment avec leurs convictions. Il pense que ce ne sont pas des accusations envers le conseil municipal mais uniquement une invitation à une certaine prudence lorsque le conseil municipal communique avec la population.

M^{me} Scheidegger:

Trouve qu'il est dommage que les invitations personnelles pour les assemblées communales ne soient plus envoyées.

M^{me} D'Souza:

Demande si on envisage de faire quelque chose concernant une amélioration de la participation aux assemblées municipales et trouve qu'il n'y a pas assez d'informations sur le site internet concernant l'assemblée municipale de ce soir.

M. Sartori:

Donne l'information que tout est sur le site internet sous «Administration» puis l'onglet «Assemblée communale».

M. Rohrer:

Pour répondre à la demande de Madame D'Souza, il va recueillir toutes les propositions pour améliorer cet état de fait et va y réfléchir également.

M. Walthert:

A constaté que, depuis environ deux ans, beaucoup de bruit est généré par le séchoir de la ferme de M. Brunnschweiler et ceci toute la journée. Il demande que le conseil municipal fasse quelque chose.

M. Habegger:

En prend note et se rendra vers M. Brunnschweiler.

M. Rohrer annonce que la prochaine assemblée communale ordinaire est prévue le lundi 3 juin 2019 à 19h30 et la suivante le lundi 2 décembre 2019 à 19h30.

Séance levée à 21h40 par son président.

Au nom de l'assemblée communale

Le président: S. Rohrer
Le secrétaire: T. Gerber

Chères Clientes, Chers Clients,

Les commerçants du CIDE vous adressent ces quelques mots afin de vous remercier une fois encore de votre fidélité.

L'attractivité de notre région passe aussi par la diversité de son offre commerciale. En choisissant d'effectuer vos achats localement vous contribuez au maintien des commerces, mais aussi des places de travail et de formation qui y sont liées. Tous les commerces des régions frontalières doivent faire face à la force du franc, mais aussi comme partout à la concurrence des achats sur le net. Nous sommes persuadés qu'un service de proximité et de qualité, qu'une offre attractive et un contact étroit avec notre clientèle restent nos atouts majeurs.

Nous nous réjouissons de vous accueillir et mettrons tout en œuvre afin de vous satisfaire.

Nous vous souhaitons de belles Fêtes de fin d'année, ainsi que santé, bonheur et prospérité pour l'an nouveau.

Au nom du CIDE, son comité



Nikles Toiture SA
 Ferblanterie / Couverture / Tubage
 Charpente / Rénovation

2610 Saint-Imier T 032 940 14 15
www.nikles-toiture.ch

Madeleine Traiteur
 Boucherie & Service Traiteur

A votre disposition 7 jours sur 7
 Grand-Rue 29 - 2608 Courtelary - Tél. + Fax 032 944 14 76
www.madeleine-traiteur.ch

En ce début de période hivernale, passez profiter de conditions réconfortantes et chaleureuses!



Nous vous proposons en exclusivité les actions suivantes:

- Leasing dès 2.9% pour les véhicules neufs et dès 3.9% sur les véhicules d'occasions de toutes marques.
- Primes de stock sur des véhicules neufs de toutes marques (rabais flotte cumulable!)
- Rabais de flotte sur les véhicules neufs valables tel qu'auprès des concessionnaires

- Large choix de véhicules d'occasions expertisés et garantis de 12 à 48 mois (30'000 km/an)
- Reprise de véhicules toutes marques, avec une évaluation claire et précise

Faites un geste pour la planète et réalisez des économies! Venez découvrir et essayer une nouvelle génération de véhicules électriques et hybrides. Plus respectueux de la planète et économiques au quotidien, ainsi que faible en assurance et taxe de plaques! La transition est là!

Et bénéficiez comme toujours d'un sens de la disponibilité hors du commun, ainsi que d'un professionnalisme hors pair.

Faisons-route ensemble!

GL Import S.A.
 Baptiste-Savoie 16,
 Saint-Imier 032 843 00 00
www.glimport.ch



Chez Tof, les souliers de skis toujours plus agréables!

La nouvelle technologie Head (Liquid Fit) est un produit qui permet une personnalisation facile et rapide de la cheville.

La nouvelle génération de chaussures de skis se fait en double injection afin d'améliorer la tenue au niveau du talon, donc pour le chaussage et le déchaussage après le ski le pied n'est plus irrité.

Le système Fischer (Vacuum) est toujours d'actualité, nous chauffons les coques et les chausses afin de pouvoir les mouler sur le pied, et grâce à une pression sur l'avant et l'arrière du pied, nous pouvons personnaliser la chaussure en fonction du pied et du mollet de la personne.



TOF Sports La meilleure adresse pour tous les sportifs

Francillon 11 2610 Saint-Imier 032 941 39 07

La Vinoterie

Vins et épicerie fine

La Vinoterie vous souhaite de merveilleuses Fêtes de fin d'année et vous convie

samedi 15 décembre dès 11h

à une **dégustation** du Château des Grandes Vignes de Sauternes, en présence du vigneron.



Rue Francillon 14

2610 Saint-Imier

atelier du corps

Je prends ma retraite en cette fin d'année 2018
 Me voilà au départ d'une nouvelle vie.
 Un chaleureux merci à ma fidèle clientèle pour sa confiance pendant cette vingtaine d'années.
 Je laisse l'atelier du corps entre d'excellentes mains, celles de la nouvelle responsable
 Mélanie Kernen, de Lucienne Cramatte et d'Ariane Béranger.
 Bon vent à tous!
 Christiane Kernen

LAVAZZA
TORINO, ITALIA, 1895

En grain ou moulu.

1Kg Fr. 17.90 500g Fr. 9.90

1Kg Fr. 16.90 500g Fr. 9.40

Sandro De Tomi 032 489 13 56
sandro.detomi@valserservice.ch

VALSER SERVICE

Pour un paquet acheté, le deuxième identique est OFFERT.

CASIO **GROVANA** **SWISS MILITARY**

BOCCIA **COVER** **Le Temps** **JOWISSA**

ESPRIT

Horlogerie-Bijouterie B. Migliori
 Francillon 21
 2610 Saint-Imier
 Tél. 032 941 44 95
 Fax 032 941 44 80
 brunomigliori@bluewin.ch

BUREAUTIQUE
EVRO photocopies SA
 2610 ST-IMIER www.evro.ch

LA QUALITÉ DU SERVICE PROFESSIONNEL

brother at your side **brother** at your side PREMIUM PARTNER

EVRO photocopies SA Case postale 79 - Dr Schwab 6 - CH-2610 St-Imier
 Tél. +41 (0) 32 9 411 410 Fax +41 (0) 32 9 414 007 Courriel : info@evro.ch

RoCHAT INTERIEUR

La meilleure adresse pour votre décoration

décoration | mobilier | literie | rideaux | stores
 linge de maison | revêtements de sol

Joyeuses fêtes de fin d'année et meilleures vœux pour l'année 2019 à toute notre fidèle clientèle!

Rochat Intérieur Sàrl | Francillon 17 | Saint-Imier
 Tél. 032 941 22 42 | Fax. 032 940 71 83 | info@rochatinterieur.ch

TOF Sports La meilleure adresse pour tous les sportifs

Profitez de nos ACTIONS!

SET de peaux de phoque dès **950.-** (sans chaussures)

Skis de fin de séries - 30%

Skis alpin			
Head I. Shape (avec fix)	Vökl Racetiger SC (avec fix)	Nordica S5 (dame) (avec fix)	Atomic Cloud LTD (dame) (avec fix)
700.- 550.-	749.- 600.-	699.- 550.-	529.- 420.-

Francillon 11 • St-Imier 032 941 39 07

UN OPTICIEN PLUS PROCHE, aussi pour les petites bouilles!

Monture + verres: CHF 198.-

Monture Style, verres organiques durcis super anti-reflets. Gamme stock.

JOBIN OPTIQUE
 visiblement plus proche
 Francillon 28 • 2610 Saint-Imier
 www.jobinoptique.ch • 032 941 23 43

FCM Sàrl

Rénovation ou construction plus qu'accessible!
 Nous sommes votre fournisseur idéal!
 Carrelage défiant toutes concurrences.
 Meubles de bains et sanitaires suisses à bas prix.
Votre chez-soi se trouve chez nous!
 www.fcmsarl.ch

Visitez notre exposition permanente ouverte du lundi matin au samedi à midi!

FCM Sàrl • Paul-Charmillot 72 • 2610 Saint-Imier • T 032 941 48 16

Coffure Amelise MIXTE

RUE AGASSIZ 2 • 2610 ST-IMIER • TÉL. 032 941 33 23

Faites plaisir à vos proches: offrez-leur un bon cadeau!

Votre spécialiste à proximité de chez vous

La société Roland Vuilleumier SA est une entreprise novatrice spécialiste dans les domaines sanitaire, chauffage, ferblanterie, couverture et électroménager.

Notre société met son savoir-faire et ses compétences au service de tout projet de construction, de rénovation, d'aménagement et d'installations, dans tout l'Arc Jurassien et dans les environs.

Notre mission

- Contribuer à l'amélioration de votre cadre de vie ou de votre espace professionnel en vous proposant nos travaux et nos services de qualité. Roland Vuilleumier SA propose un travail de qualité respectueux des techniques et des méthodes les mieux adaptées à chaque chantier en tenant compte de vos contraintes et de vos impératifs.
- Notre mission consiste à vous conseiller et à vous apporter une aide efficace face à toute décision, et nous vous proposons de vous aider à trouver les solutions les plus favorables. Conscients de la priorité qu'accordent nos clients à leur projet, nous réagirons rapidement afin de proposer une solution chiffrée, adaptée et planifiée.
- Assurer un service de dépannage.

Désirant répondre aux demandes de sa clientèle, l'entreprise ouvre en février 2011 un magasin d'électroménager de toutes marques et devient partenaire officiel de V-ZUG, en septembre 2014, elle inaugure sa salle d'exposition sur deux étages à la rue Francillon 24 à Saint-Imier.

En tant que partenaire de V-ZUG SA, elle est également très performante dans le domaine de l'électroménager. Toujours à la pointe des technologies nouvelles, elle présente les dernières nouveautés mises sur le marché par V-ZUG SA. Ces dernières seront à découvrir dès le printemps prochain dans notre salle d'exposition à la rue Francillon 24 à Saint-Imier.

Prendre rendez-vous est la meilleure façon de vous assurer un conseil professionnel et personnalisé.
 Vous avez aussi la possibilité de consulter notre site internet pour avoir un aperçu de nos réalisations
 www.rolandvuilleumiersa.ch

Roland Vuilleumier sa
 Electroménager - Sanitaire - Chauffage
 Ferblanterie - Couverture - Dépannage



Offrez un bon-cadeau pour Noël

VENTE: sport mode loisir

Profitez de nos offres permanentes de 10 à 50 %

Location skis, rando, snow, raquettes, skating journée, week-end, semaine, saison

Bonnes fêtes et meilleurs vœux pour 2019

cdmpro@bluewin.ch

Facebook: Cdm Sports, Mode, Loisirs

Saint Nicolas au rendez-vous du CIDE



Une foule énorme de bambins aux yeux brillants a pris part jeudi le 6 décembre à la Saint-Nicolas du CIDE.



Vous ne savez pas quoi offrir ?

Pensez aux bons CIDE et laissez à vos proches le soin de choisir... Vous pouvez vous les procurer à la Clientis Caisse d'Epargne Courtelary de Saint-Imier.



Roland Vuilleumiersa

Electroménager - Sanitaire - Chauffage Ferblanterie - Couverture - Dépannage

Expo électroménager - sanitaire 032 944 15 35
Rue Francillon 24 079 240 70 27
2610 Saint-Imier 2608 Courtelary
078 922 44 71 www.rolandvuilleumiersa.ch

BOULANGERIE - PÂTISSERIE ALIMENTATION GÉNÉRALE

chez jean-pierre famille Leuenberger

SAINT-IMIER - VILLERET - COURTELARY - CORTÉBERT

Nous vous recommandons notre vaste choix de desserts et de bûches et vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Chez Migliori, tout pour toute occasion

Un mariage en vue, une naissance, un anniversaire. Des alliances aux gourmettes bébés, en passant par les sets de naissances Berndorf, nous vous proposons une large gamme de produits adaptés à vos besoins.

Les marques de montres :

- Swiss Military, montres sportives acier étanches, 30, 50, 100, 200 mètres
- Le Temps, montres sport classiques, avec verre saphir
- Esprit, montres fashion pour jeunes
- Daniel Wellington, LA montre tendance ados
- William L., LA montre Vintage
- Boccia, montres et bijoux en titan (anti-allergiques)
- Bijoux Xenox, acier et argent hommes et femmes

- Bijoux Esprit, collection mode argent rhodié (le rhodiage est un traitement anticorrosif pour l'argent)
- Bijoux Sueno, collection argent rhodié de luxe



CASIO

GROVANA

BOCCIA

COVER

Le Temps

JOWISSA

ESPRIT

SWISS MILITARY

BY CHRONO

Horlogerie-Bijouterie B. Migliori

Francillon 21
2610 Saint-Imier
032 941 44 95
Mail: brunomigliori@bluewin.ch
www.migliori-bijouterie.ch



Distribution Radio, TV, Internet, Téléphone
2610 St-Imier 032 941 41 42 www.diatel.ch



Claude-Alain Camporelli 079 204 20 89 | 032 941 51 51
cart-electronique@bluewin.ch www.cart-electronique.ch

atelier du corps

CHRISTIANE KERNEN Mélanie KERNEN
Thérapeute corporelle Soins thérapeutiques
Mieux-être et Santé Massage classique
www.christianekernen.ch Réflexologie plantaire
079 481 94 03 079 347 86 50

Francillon 34
2610 St-Imier



Boucherie Charcuterie Traiteur
Grünig - Giachetto

G & G

Nos horaires de fin d'année

Dimanche 23 décembre 8h-12h
Lundi 24 décembre 8h-12h | 14h30-18h30
Mardi 25 décembre 8h-12h30, apéro offert
Mercredi 26 décembre fermé

Joyeux Noël et meilleures vœux pour la nouvelle année!

Rue Dr-Schwab 7 2610 Saint-Imier 032 941 36 66 boucherieg.g@gmail.com

Lundi 24 décembre 2018
de 9h - 16h non stop

Matériel neuf et d'occasion en stock

-24%

Bons cadeaux CIDE à disposition

Nous remercions notre fidèle clientèle et nous lui présentons nos meilleurs vœux pour la nouvelle année.

CLIENTIS CAISSE D'ÉPARGNE COURTELARY

Remise de prix

Suite au concours que la Clientis a organisé sur son stand lors du Comptoir de Tra-

melan (du 9 au 11 novembre), les gagnants ont été invités à recevoir leur prix à l'agence de Tra-

melan le 27 novembre dernier. Félicitations à eux et un grand merci à tous les participants!



AIDE SUISSE AUX MONTAGNARDS

Val Forêt SA a reçu 100 000 francs

Trois gardes forestiers de la région Tramelan-Tavannes et Petit-Val sont à l'origine d'un nouveau projet d'économie forestière. Celui-ci vise une gestion efficace, dynamique et centralisée du bois avec comme objectif l'élargissement de la vente de produits forestiers locaux et l'adaptation au marché actuel.

Sept corporations publiques du Jura bernois ont financé partie de cette réalisation en constituant une SA de communes en mars 2018. C'est ainsi qu'est née Val Forêt SA, dont la structure est opérationnelle depuis juin 2018.

Pertinence et viabilité

Convaincue par la pertinence et la viabilité de ce modèle économique, dont l'investissement total s'élève à 590 000 francs, l'Aide Suisse aux Montagnards, fondation financée exclusivement par des dons qui a pour objectif d'améliorer les bases d'existence et les conditions

de vie de la population suisse de montagne, a soutenu cette initiative pour un montant de 100 000 francs.

Aujourd'hui, l'entreprise, présidée par Claude-Alain Paroz, facteur et spécialiste en logistique à la poste, emploie sept personnes. Les trois gardes forestiers à l'origine du projet: Jean-Marc Friedli, Sylvain Droz et Toni Oppliger; un secrétaire, Philippe Vuilleumier, ainsi que deux bûcherons.

Les bureaux de Val Forêt SA sont situés dans l'ancienne école du village Le Fuet. Les activités de Val Forêt sont nombreuses. Elles comprennent la gestion du patrimoine forestier de ses actionnaires dans un esprit durable de rentabilité, couplé à une éthique sociale certaine. L'entreprise, opérationnelle toute l'année, garantit le bon fonctionnement de la forêt et assure l'organisation et le suivi des travaux effectués. Elle réalise des tâches étiatiques et assume également des tra-

vaux pour tiers.

Val Forêt collabore avec une dizaine d'entreprises locales et commercialise son bois en Suisse à 50 % et 50 % à l'étranger. L'idée est bien sûr d'inverser un peu cette tendance pour mieux valoriser la vente de produits transformés dans la région.

Une aide plus que bienvenue

Le coût du projet s'élève à 590 000 francs. Son financement comprend 155 000 francs de fonds propres investis par les communes, 250 000 francs émanant de la bourgeoisie de Tavannes sous forme de prêt, 50 000 francs de crédit bancaire et 30 000 francs de subventions. Comme la nouvelle SA ne bénéficiait pas de la totalité de la somme, elle s'est tournée vers l'Aide Suisse aux Montagnards et a été agréablement surprise en recevant une réponse positive peu après la venue de deux experts bénévoles de la fondation.

EN SALLES

AU CINÉMATOGRAPHE À TRAMELAN

LAZZARO FELICE

VENDREDI 14 DÉCEMBRE, 18 H
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 20 H
MERCREDI 19 DÉCEMBRE, 17 H 30

d'Alice Rohrwacher, avec Nicoletta Braschi, Sergi López, Alba Rohrwacher. Lazzaro a bon cœur et il offre généreusement son aide, à tel point qu'il semble venir d'une autre planète. Il vit et travaille avec d'autres dans la communauté rurale d'Inviolata. En VO s.-t. 16 ans. Durée 2 h 07.

MORTAL ENGINES

VENDREDI 14 DÉCEMBRE, 20 H
SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 21 H 00
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 17 H
LUNDI 17 DÉCEMBRE, 20 H

de Christian Rivers, avec Hugo Weaving, Frankie Adams. Premier cycle du film éponyme du roman de Philip Reeve divisé en quatre cycles qui racontent la vie dans le futur où les ressources manquent. En français. 12 ans. Durée 2 h 08.

ROBIN DES BOIS

VENDREDI 14 DÉCEMBRE, 22 H 30
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 14 H

d'Otto Barthurst, avec Jamie Dornan, Taron Egerton, Jamie Foxx. Robin de Loxley revient en Angleterre après avoir combattu durant de longues années au cœur des croisades. De retour à Nottingham, il découvre ses terres saccagées et les habitants totalement ruinés. En français. 12 ans (sugg. 14). Durée 1 h 56.

LE GRINCH

SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 15 H

reprise.

UNE AFFAIRE DE FAMILLE

SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 18 H
JEUDI 20 DÉCEMBRE, 18 H

de Hirokaz Kore-eda, avec Lily Franky, Sakura Ando. Au retour d'une nouvelle expédition de vol à l'étalage, Osamu et son fils recueillent dans la rue une petite fille qui semble livrée à elle-même. En VO s.-t. 12 ans (sugg. 14). Durée 2 h 01.

ASTÉRIX, LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 10 H

reprise.

BIENVENUE EN AILEVÉTIE

MARDI 18 DÉCEMBRE, 20 H

de Marc Tschudin. Durant trois ans, caméra au poing, Marc Tschudin s'est plongé dans le monde de la gent ailée et de la gent humaine qui peuplent l'Helvétie. Il en a ramené des images captivantes, tendres et ironiques qui changeront notre vision du pays. Départ pour un tour de Suisse sourire aux lèvres. En français. Pour tous. Durée 1 h 20.

LE RETOUR DE MARY POPPINS

MERCREDI 19 DÉCEMBRE, 20 H
JEUDI 20 DÉCEMBRE, 20 H 15

de Rob Marshall, avec Emily Blunt, Meryl Streep, Lin-Manuel Miranda, Colin Firth. Londres années 1930, durant la Grande Dépression. Devenu adulte, Michael Banks travaille à la banque où son père était employé, et vit toujours au 17 allée des Cerisiers avec ses trois enfants- Annabel, Georgie et John -et leur gouvernante Ellen. En français. Durée 2 h 11.

ASTÉRIX, LE SECRET DE LA POTION MAGIQUE

MERCREDI 19 DÉCEMBRE, 17 H

de Louis Clichy et Alexandre Astier. A la suite d'une chute lors de la cueillette du gui, le druide Panoramix décide qu'il est temps d'assurer l'avenir du village. Accompagné d'Astérix et Obélix, il entreprend de parcourir le monde gaulois à la recherche d'un jeune druide talentueux à qui transmettre le Secret de la Potion Magique. En français. Durée 1 h 25.

THE BOOKSHOP

JEUDI 20 DÉCEMBRE, 20 H

d'Isabel Coixet, avec Emily Mortimer, Bill Nighy, Patricia Clarkson. A

la fin des années 50, nous sommes à Hardborough, une paisible petite ville côtière en Angleterre. Florence Green rêve d'ouvrir sa propre librairie. Son amour des livres est la seule chose qui lui reste de son défunt mari. En français. 12 ans (10 acc.). Durée 1 h 57.

LES VEUVES

JEUDI 13 DÉCEMBRE, 20 H
VENDREDI 14 DÉCEMBRE, 20 H
SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 21 H
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 17 H

de Steve Mac Queen, avec Michelle Rodriguez, Elizabeth Debicki, Colin Farrell, Liam Neeson. Quatre femmes n'ont rien en commun à part une dette laissée par leurs maris crimi-

nels morts. Vivant dans le Chicago d'aujourd'hui, au milieu d'un temps incertain, elles créent des tensions... En français. Durée 2 h 10.

UN HOMME PRESSÉ

SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 17 H
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 20 H
MARDI 18 DÉCEMBRE, 20 H

de Hervé Mimran, avec Fabrice Luchini, Leïla Bekhti. Alain est un homme d'affaires qui court après le temps. Dans sa vie, il n'y a aucune place pour les loisirs ou la famille. Un jour, il est terrassé par un AVC. A l'hôpital, on s'aperçoit que les séquelles de cet accident sont principalement des troubles du langage et de la mémoire. Il est pris en main

par Jeanne, une jeune orthophoniste, qui lui réapprend, comme un enfant, à parler et à se reconstruire. En français. 6 ans (sugg. 14). Durée 1 h 40.

CASSE-NOISETTE

ET LES 4 ROYAUMES
SAMEDI 15 DÉCEMBRE, 14 H
DIMANCHE 16 DÉCEMBRE, 14 H

de Lassen Hallström, avec Keira Knightley, Jack Whitehall, Morgan Freeman, Helen Mirren. Cette adaptation du conte d'Ernst Theodor Amadeus Hoffman « Casse-Noisette et le roi des souris », qui a inspiré le célèbre ballet éponyme, prend vie sur grand écran. En français. 8 ans (sugg. 10). Durée 1 h 39.



CASSE-NOISETTE ET LES 4 ROYAUMES

Préavis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains
Première parution d'après les vacances : vendredi 11 janvier

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

PARC NATUREL RÉGIONAL CHASSERAL**Le site internet fait peau neuve**

Le Parc Chasseral vient de se doter d'un tout nouveau site internet. Nouveau design, lignes épurées, navigation simplifiée et contenus mieux mis en valeur, le nouveau site www.parcchasseral.ch répond aux critères de modernité les plus actuels. Le site www.parcchasseral.ch

permet de se retrouver facilement dans les différentes et nombreuses thématiques développées par le Parc naturel régional Chasseral. En plus d'une présentation détaillée du Parc, deux grandes entrées – « Agir » et « Découvrir » – permettent

de plonger dans les activités concrètes de l'association. Le nouveau site web présente de grandes et belles images de la région et des activités menées par son équipe sur le terrain et avec les nombreuses entités partenaires du Parc. Du contenu vidéo est mis en

exergue afin de présenter en images le suivi et le résultat des activités du Parc Chasseral. Un soin particulier a été apporté à la page recensant les webcams de la région, qui donnent un aperçu en direct de la météo aux quatre coins du Parc naturel régional.



© Parc Chasseral, Vincent Bourrut

AGENDA**SAMEDI 15 DÉCEMBRE**

- Marché de Noël, Cormoret, salle polyvalente, 10h à 18h
- Vente de sapins de Noël, ancien battoir, Péry, 10h à 12h
- Vente de sapins de Noël, hangar à bois, Orvin, 9h30 à 12h
- Vente de sapins de Noël, hangar à bois, Sombeval, 10h à 11h
- Vente de sapins de Noël, Pré du Roc, Courtelary, 9h à 11h
- Karandach, CCL, 20h
- The Bernhard et Facing The Enemy, Espace Noir, Saint-Imier, 22h

DIMANCHE 16 DÉCEMBRE

- Concert de l'Avent, Temple de Renan, 17h, entrée libre, collecte

DIMANCHE 23 DÉCEMBRE

- Concert de Noël du Corps de musique et de Mus'En'Si, Collégiale de Saint-Imier, 17h, entrée libre, collecte, vin chaud

LUNDI 24 DÉCEMBRE

- Noël pour tous, espace de l'école gardienne du Griffon, Saint-Imier, dès 11h

MERCREDI 26 DÉCEMBRE

- Noël folklorique, Cortébert, halle polyvalente, portes à 12h, musique dès 13h

JEUDI 10 JANVIER

- Soirée de scrabble, CIP Tramelan, 18h45, 5 francs

SAMEDI 12 JANVIER

- Vernissage exposition de peintures et art de rue, CIP, 18h

JEUDI 17 JANVIER

- les récrés du jeudi, Vauffelin, ancienne école, après-midi jeux et autres de 14h à 16h

EXPOSITIONS

- Le Transsibérien, expo de photographies de Xavier Voirol, jusqu'au 4 janvier, 9h-19h, 7 jours sur 7, à La Roseaie à St-Imier, entrée libre

- Peintures et art de rue, Shay, Kmis3 et Delta2 au CIP du samedi 12 janvier au vendredi 22 février, lundi au vendredi de 8h à 20h, samedi de 15h à 20h

JURA BERNOIS TOURISME**Pour tous les goûts !**

Le nouveau dépliant « Activités hiver 2018-2019 » peut être obtenu auprès de Jura bernois Tourisme à Moutier et Saint-Imier



D'année en année, l'offre des sorties à raquettes continue de s'étoffer. En effet, une douzaine d'offres, à dates fixes ou sur demande, sont proposées cette saison et s'adressent autant aux débutants qu'à un public averti. On peut notamment citer une nouvelle promenade au clair de lune du côté de Montbautier, ponctuée, sur demande, d'une fondue en plein air voire même d'une nuitée sur la paille au Scheidegger Ranch. Pour ce qui est des offres spéciales à dates fixes, Vent du Nord continue de proposer différentes sorties à thème en lien avec leurs huskies.

C'est du côté des offres spéciales sur demande que la

diversité est la plus forte avec près d'une vingtaine d'activités ! Parmi les nouveautés de cette année : une nuitée dans une véritable yourte en pleine nature pouvant accueillir jusqu'à 15 personnes ou encore un repas gourmet dans le cadre chaleureux d'une authentique ferme datant de 1683... Deux activités proposées par Chasseral Outdoor à La Chaux-d'Abel, par exemple.

Enfin, la chasse au trésor hivernale reprend ses quartiers à Mont-Crosin. Au cours d'un parcours en boucle d'une heure sur un chemin pédestre hivernal au départ du Chalet Mont-Crosin, les visiteurs répondent à des questions et résolvent différentes énigmes. Ne reste

ensuite plus qu'à transmettre le mot magique constitué au cours de la balade au métayer et à recevoir une belle surprise. Une fondue au chocolat Torino (Camille Bloch), servie au Chalet Mont-Crosin, clôt en beauté l'activité et réchauffera les chasseurs de trésor.

Le dimanche 3 février, ne ratez surtout pas le SnowUp Interjurassien entre Saignelégier et Les Reussilles. L'événement est précédé, le samedi 2 février, par une marche aux flambeaux entre Le Cernil et La Theurre.

Retrouvez toutes les offres hiver 2018-2019, les manifestations, la chasse au trésor et le bulletin d'enneigement sur www.jurabernois.ch.

Diesse accueillera le premier Festival Chasseral en chœurs

Chaque année les chanteurs du Bas-Vallon se retrouvaient à l'occasion du festival éponyme. Puis ils ont été rejoints par ceux du Haut-Vallon puis de Bienne et du Plateau de Diesse. Finalement toutes les sociétés de chant du territoire francophone du canton de Berne organisaient à tour de rôle le Festival du Bas-Vallon. Une assemblée a récemment réuni, à Lamboing, les délégués de toutes ces sociétés, dans le but d'organiser la prochaine édition qui se déroulera au battoir de Diesse le 27 avril 2019 dès 19h30.

Sous la présidence de Daniela Alleman, présidente

du chœur mixte l'Arzillière, les délégués ont rebaptisé la manifestation qui s'appellera désormais Festival Chasseral en chœurs. Dans la foulée, ils ont décidé de rendre cette manifestation plus festive et de l'ouvrir clairement au public. Comme aucune publicité n'était faite dans les précédentes éditions, la manifestation était devenue interne. Un soin particulier sera apporté pour séduire le public.

Les sociétés qui participent au festival sont la Chorale ouvrière de Tramelan, le Männerchor Eintracht de Corgemont, le chœur mixte de Péry-Sonceboz, la Clé des

Chants, l'Union chorale de Bienne et l'Arzillière de Lamboing, mais d'autres sociétés sont bienvenues.

Avec un expert !

Un expert qualifié apportera un commentaire à chaud à l'issue des productions chorales et donnera des appréciations détaillées par écrit à chacune des sociétés participante dans le but d'améliorer la qualité des prestations. Ce festival est également l'occasion d'interpréter des chants d'ensemble, en chœur mixte ou en chœur d'hommes.

Contact : arzilliere@sunrise.ch

Préavis important !

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances : vendredi 11 janvier

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

Délai rédactionnel : mercredi 9h

VOLLEYBALL CLUB LA SUZE

Beau spectacle garanti ce soir et demain

Le club va vivre une fin de semaine particulièrement attractive, avec notamment quatre matches à domicile qui méritent un public nourri. Toutes ces rencontres vont en effet influencer clairement la suite du championnat dans leurs catégories de jeu respectives. Jugez plutôt!

Néo-promu aux commandes?

La H2 (équipe masculine de deuxième ligue, néo-promue dans cette catégorie) affrontera Nidau A, ce soir vendredi à 20h30 à Sonvilier. Un match crucial, qui lui offre la possibilité de s'emparer des commandes du championnat! Demain samedi, c'est à Saint-Imier que battra très fort le cœur du VBC La Suze, puisque trois de ses équipes joueront d'affilée. A 14h tout d'abord, la D3M23 affrontera Porrentruy, une équipe qui la précède immédiatement au classement provisoire; cette rencontre est une occasion



La D2A à un pas du titre de championne d'automne

pour les Erguéliennes de se relancer dans le championnat de 3^e ligue.

A 16h, la D2B recevra Porrentruy B; ces deux équipes sont actuellement à la lutte pour le maintien en deuxième ligue.

Le titre automnal?

Et pour terminer en apothéose, la D2A affrontera Nidau à 18h. Cette rencontre déterminera le champion d'automne de deuxième ligue féminine; La Suze et Nidau occupent en effet, dans cet ordre, les deux premiers rangs du classement, avec les mêmes nombres de points, de victoires et de sets

gagnés, les Vallonières devançant leurs adversaires parce qu'elles ont perdu moins de sets.

Les enjeux sont importants et les formations donc tout particulièrement motivées. Aussi bien ce soir à Sonvilier que demain à Saint-Imier, le VBC La Suze attend donc un public nombreux, pour venir encourager ses équipes et profiter d'un spectacle sportif prometteur!

Vendredi 13 décembre
20h30, Sonvilier

Samedi 14 décembre
14h, 16h et 18h, Saint-Imier

HOCKEY CLUB CORGÉMONT

Un tir plus que corrigé

Corgémont recevait dimanche passé Neuchâtel Young Sprinter. Les Curgismondains ont souhaité effacer leur mauvaise performance du week-end précédent. Malgré cela, les hommes de Paratte sont péniblement entrés dans la rencontre et ont concédé l'ouverture du score. Un but qui a eu le mérite de les réveiller!

Les Curgismondains ont ensuite joué un cran au-dessus, un niveau de jeu récompensé par trois buts. Lors du deuxième tiers, Corgémont a continué sur le même rythme et les Neuchâtelois se sont retrouvés dépassés. En mettant cinq buts en six minutes, l'équipe n'a pas laissé beaucoup d'espoir à son adversaire.

Avec une telle avance, les Curgismondains se sont relâchés et ont permis à Neuchâtel de réduire l'écart en fin de

période. Dans le troisième tiers, Corgémont a peiné à retrouver son niveau de jeu, ce qui a poussé Neuchâtel à encore réduire l'écart, sans pour autant mettre en danger les Curgismondains. La rencontre s'est terminée sur un dix à cinq en faveur de Corgémont, qui entre dans deux semaines d'avant Fêtes bien chargées.

Corgémont – Neuchâtel YS _____ 10-5

Jeudi 13 décembre
20h15: Corgémont – Bassecourt

Samedi 15 décembre
21h: Corgémont – Fr.-Montagnes III

Mardi 18 décembre
19h30, Berne: EHC Rot-Blau – Corgémont

Samedi 22 décembre
21h: Corgé – Les Enfers-Montfaucon

HOCKEY CLUB REUCHENETTE

Des buts pour contrer les coups de canne

Le dernier match du premier tour pour les gars du capitaine Fabian a eu lieu contre Reconvilier. Lors d'un premier tiers engagé, c'est Claudio qui a ouvert le score à la 14^e minute de jeu. Mais ensuite l'adversaire, sur une mauvaise passe de Big Ben, est parvenu à berner le gardien Alexandre. C'est sur un score de parité que les deux équipes sont donc parties prendre le thé. Le deuxième tiers a été plus propice aux Pérysans, puisque Big Ben s'est fait pardonner son erreur en scorant à 4 contre 4 à la 25^e. Puis Kevin a aussi marqué, à peine deux minutes plus tard. Ensuite de quoi, Patrick est parvenu à prendre le puck à la ligne médiane, s'est dirigé seul vers le

but adverse et a berné le gardien en scorant à la 38^e. Les Bas-Vallois menaient donc quatre à un avant la deuxième pause. Au retour du vestiaire, Willy puis son frère Kevin ont encore augmenté l'écart en inscrivant chacun un but, tout en restant de marbre face aux nombreux coups de canne reçus dans les jambes. Elia a également marqué son but en supériorité numérique, mais Reconvilier ne s'est pas laissé abattre et a tiré un boulet de canon sur Alexandre, qui n'a pas pu l'intercepter. Après quoi, Mitsu est parvenu à mettre un but à la 56^e minute et Bohnen, ne pouvant plus contenir sa colère lorsqu'il a reçu un énième coup de canne, s'est retrouvé sur le

banc avec deux minutes supplémentaires pour réclamation. Pour venger son coach, Elia a marqué le dernier but de la soirée à 27 secondes de la fin.

Fond'air, il reste encore des places

N'oubliez pas de vous inscrire pour notre Fond'air traditionnelle du 17 décembre. Le 1^{er} service sera à 18h30 et le 2^e à 20h. Pour les inscriptions, veuillez appeler au 079 451 02 20 de 18h à 20h30. | *Vv'ad*

Reconvilier – Reuchenette _____ 2 – 9

Dimanche 23 décembre
20h45, Patinoire de l'Erguël:
Cortébert – Reuchenette

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Discipline et créativité pour un beau jeu

Deux jours seulement après avoir pris des points face aux Franches-Montagnes, Saint-Imier accroche le désormais ex-leader Lyss à son palmarès dans un match totalement différent. A la Clientis Arena, les Imériens ont fait jeu égal avec les Seelandaïsiens dans un match ouvert, disputé avec engagement et correction sous un rythme soutenu, sans baisse de régime.

La rencontre a été une bonne propagande pour le hockey sur glace et avec de surcroît, un arbitrage de qualité. «Ce n'est pas forcément un match référence, mais c'est un match où nous avons prouvé que nous avons une belle équipe ce dont je n'avais jamais douté. Il fallait juste que nous en prenions conscience», lâchait humblement Michael Neinger au terme des débats.

Et de poursuivre: «Notre succès aux Franches-Montagnes a créé un déclic dans le groupe où nous avons beaucoup échangé ces derniers temps afin de faire les choses justes. Nous avons prouvé que nous en sommes capables si tout le monde applique les consignes et évolue à cent pour cent.» A entendre

le boss de l'Erguël, on pourrait croire que tout a été parfait sur cette rencontre, ce qui n'est pas tout à fait vrai; l'homme a aussi précisé que l'équipe avait des choses à améliorer encore. Il n'en reste pas moins que sur ce match-là, Frédéric Dorthe n'a pas été laissé à lui-même, en effet, ses coéquipiers ont évolué avec discipline et créativité.

Un match des légendes

Le samedi 29 décembre, ce sera la fête à la Clientis Arena. Dès 18h, un match des légendes est organisé entre la première équipe de Saint-Imier et les anciennes gloires du club de l'Erguël. Une rencontre en toute amitié dans le but de resserrer les liens entre anciens et joueurs actuels.

Les jeunes et moins jeunes pourront profiter de la glace en soirée. Il sera possible d'échanger des anecdotes après le match autour d'un verre, d'une fondue et par la suite lors d'une soirée disco au Bats Club. Une belle soirée pour terminer l'année dans un esprit familial. Les légendes qui ont été contactées sans avoir donné réponse et celles qui malheureusement ne

l'ont pas été, peuvent toujours se renseigner auprès des membres du comité.

Lieu de rencontre

Repas de PME, bar fondue, party raclette, la Clientis Arena et les matchs du HC Saint-Imier sont autant d'occasions de rencontres et d'échanges.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la buvette ou sur le site du HC Saint-Imier, Team Events, ou encore au 078 640 48 28 et 079 313 35 44. Nous nous ferons un plaisir d'organiser une soirée hors cadre. | *gd*

Saint-Imier I – Lyss _____ 3-2
Saint-Imier II – Fleurier II _____ 2-7
Nov. A Saint-Imier – Uni. Neuchâtel _____ 2-9
Mini. A Saint-Imier – SenSee-Future _____ 2-3
JA Bulle-La Gruyère – Saint-Imier _____ 5-3

Samedi 15 décembre
18h: Saint-Imier I – Unterseen-Interlaken
Nov. A 12h: Fleurier – Saint-Imier

Dimanche 16 décembre
Mosk. A 15h30: St-II – Griffons hcbg
JA 18h15: St-Imier – Bulle-La Gruyère

Mercredi 19 décembre
20h15: St-II – Université Neuchâtel
Mini. A 18h30: Fr.-Mont. – Saint-Imier

HOCKEY CLUB TRAMELAN

Tramelan s'est emparé de la première place

Samedi passé, les joueurs étaient en déplacement en pays fribourgeois pour rencontrer Bulle-La Gruyère. Le premier tiers d'observation a permis aux équipes de prendre la mesure des valeurs en présence avec une réussite dans chaque camp. La qualité de la glace et de l'éclairage a quelque peu gêné les visiteurs mais par la suite, tout est rentré dans l'ordre.

Les Requins ont accéléré et développé leur jeu en suivant les consignes de l'entraîneur. En effet, lors du second tiers, ils ont obtenu cinq buts alors que les Bullois n'en ont marqué qu'un. Dans les supériorités numériques, les Tramelots ont fait des progrès afin d'être plus performants mais curieusement, ils ont tout de même encaissé un but, avec une réplique immédiate, fort heureusement.

Par la suite, les Fribourgeois ont plié devant cette équipe décidée à démontrer son efficacité et sa valeur. Lors du dernier tiers, Tramelan n'a guère laissé d'espace aux Bullois. Les visiteurs ont encore obtenu quatre buts. Ainsi, les hommes de Ber-

geron ont pris la tête du groupe (1 avec 32 points devant Sarine un match en moins). Les Fribourgeois ont en effet subi une surprenante défaite le même soir à la maison contre Rarogne. Mardi soir, Tramelan recevait Valais-Chablais I (MySports League) pour la Coupe suisse.

Mardi soir, le HCT a dû s'incliner devant le HC Valais-Chablais I, équipe qui évolue deux échelons plus haut en championnat. Les Tramelots ont donné une bonne réplique et auraient mérité de marquer un ou deux buts. Mais les Valaisans ont fait facilement la différence: avec des passes précises, rapides et tirs cadrés.

Une victoire et deux défaites pour les piccolos

La réserve du HCT (10^e/16 pts) a essuyé une nouvelle défaite en recevant l'équipe des Ponts-de-Martel. L'équipe féminine, en tête de son groupe, poursuit le championnat avec deux déplacements. Les Juniors Top (3^e/25 pts) ont perdu face à l'équipe de Valais-Chablais et recevront ce dimanche Le Locle. Les Minis

A (4^e/18 pts) ont gagné leur partie contre les Loclois et rencontreront dimanche SenSee Futur. Les Moskos A ont battu l'équipe de La Chaux-de-Fonds et se rendront dimanche à Neuchâtel pour affronter le HC Université. Tramelan organisait samedi passé un tournoi avec les équipes Piccolos de la région. La formation locale a enregistré une victoire et deux défaites.

2^e I. Bulle-La Gruyère – Tramelan _____ 2-10
C. suisse Tram. – Valais-Chablais I _____ 0-6
3^e I. Tramelan II – Pts-de-Martel _____ 1-6
JTop Valais-Chablais – Tramelan _____ 5-2
Mini. A Tramelan – Le Locle _____ 7-0
Mosk. A Tramelan – Chx-de-Fds _____ 6-4
Piccolos Tramelan – Franches-M. _____ 4-6
Piccolos Tramelan – Saint-Imier _____ 9-0
Piccolos Tramelan – Moutier _____ 3-4

Samedi 15 décembre
2^e I. 17h: Portes du Soleil – Tramelan
SWHL-C Ladies 17h15: Chx-de-Fds – Tra

Dimanche 16 décembre
SWHL-C Ladies 17h30: Prilly Black P. – Tra
JTop 18h15: Tramelan – Le Locle
Min. A 12h20: SenSee Futur – Tramelan
Mosk. A 17h: Université – Tramelan

VOLLEY CLUB TRAMELAN

H3 Tramelan – Val Terbi _____ 3-2
D M15 Porrentruy B – Tramelan _____ 0-3
D M19 Tramelan – Porrentruy _____ 1-2
D M19 VEBB – Tramelan _____ 2-0
D M15 VEBB – Tramelan _____ 2-0
D M15 Tramelan – Porrentruy _____ 0-2

Vendredi 14 décembre
D 3^e I. 20h45, CIP: Tram – BMV 92

Mercredi 19 décembre
D M19 18h45, CIP: Tramelan – VEBB

Jeudi 20 décembre
H 3^e I. 20h45, ESMA: BMV 92 L – Tra

Préavis important!

La Feuille d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances: vendredi 11 janvier

L'imprimerie Bechtel SA sera fermée du 22 décembre au 6 janvier

HOCKEY CLUB CORTÉBERT

Les Tornades ne s'ennuient pas

Il y a deux semaines maintenant, Les Tornades de Cortébert recevaient le HC Anet emmené par son capitaine Sébastien Bouquet. Malgré une grande domination de jeu, l'équipe a eu bien fort à faire avec un gardien d'Anet en grande forme. Une seule contrainte d'Anet a été nécessaire pour ouvrir la marque juste avant le premier thé. Lors du retour sur la glace,

Les Tornades ont égalisé et même pris l'avantage d'un but. L'équipe d'Anet, patiente, a alors attendu une erreur des Tornades pour égaliser à son tour avant la deuxième pause. Dans le troisième tiers, Les Tornades ont enflammé la patinoire de Saint-Imier en marquant à trois reprises, gagnant ainsi pour de bon la rencontre.

Dimanche passé, c'est contre Le Fuet-Bellelay que

Les Tornades ont joué. Lors du premier tiers, la troupe a été menée par le coach Oxo et son capitaine Craps. Les joueurs ont eu beaucoup à faire face à une équipe jouant principalement sur des contrattaques.

Au premier thé, Le Fuet-Bellelay dominait avec deux buts à un seul. Lors du deuxième et troisième tiers, une nette domination des Tornades apparaissait, mais en vain. La rencontre s'est finalement terminée sur un quatre à trois pour l'adversaire. Son portier Nobs C. a été en très grande forme, et un peu aidé par ses poteaux.

On notera que le soir avant la rencontre, les joueurs de Cortébert ont eu leur souper d'équipe, une discipline dans laquelle ils sont champions! Ce repas n'a sûrement pas été favorable à la rencontre du lendemain.

Dimanche 16 décembre
16h15, Moutier: Reconvilier – Cortébert

FSGF PÉRY – LA HEUTTE

Petit Noël

Notre petit Noël aura lieu le lundi 17 décembre à partir de 21 h à la salle N° 1 du centre communal. Nous en profiterons pour vous distribuer les plans de travail pour nos soirées du 1^{er} et 2 février 2019. Nous vous rappelons que tous les membres actifs de la société ont l'obligation de travailler lors de ces soirées et par conséquent, on compte sur la présence de tout le monde pour venir chercher son plan de travail! Nous nous réjouissons de passer un agréable moment avec vous et de vous revoir nombreuses.

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

AMAVITA TRAMELAN

24 h sur 24 :

du vendredi 14 décembre à 18 h 30
au vendredi 21 décembre à 18 h 30
Dimanche et fériés :
11 h-12 h, 19 h 15-19 h 30
058 878 23 50

PHARMACIEPLUS DU VALLON

SAINT-IMIER

Samedi 15 décembre :

13 h 30-16 h, 19 h-19 h 30
Dimanche 16 décembre :
11 h-12 h, 19 h-19 h 30
Fériés : selon horaire du dimanche
032 942 86 86

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE RENAN À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24 032 941 37 37

TRAMELAN

En semaine : 18 h-8 h
**Samedi, dimanche, jeudi
et jours fériés :** 24 heures sur 24
0900 93 55 55

PERMANENCES
DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500, Par8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIID VALLON DE SAINT-IMIER

aide et maintien à domicile,
soins en diabétologie
079 439 28 95, 032 941 41 21
samaidd@bluewin.ch
www.samaidd.com

SASDOVAL

SAINT-IMIER, rue de Jonchères 60
032 941 31 33, sasdoval@bluewin.ch
www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53
tél. national 0842 80 40 20
secretariat@sasbasvallon.ch
www.sasbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN rue du Pont 20

Jedi : 16 h-18 h
Vendredi : 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi : 13 h-18 h
Jedi : 13 h 30-18 h
Vendredi : 13 h-22 h
www.cajperj.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES,
DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Sur rendez-vous, en principe :
lundi et mercredi : 9 h-17 h
032 941 55 45
cejare@cejare.ch
www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6
Lundi et jeudi : 14 h-18 h
032 941 55 55
contact@m-ici.ch
www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER Baptiste-Savoie 21

Mercredi : 14 h-18 h 30 (ou animations
mobiles : Place de l'Esplanade,
Saint-Imier ou Place du Collège
de Courtelary)
Un jeudi sur deux : 15 h 15-18 h 30
Vendredi : 15 h 15-18 h 30 (ou animations
mobiles : Place de l'Esplanade,
Saint-Imier ou Place du Collège
de Courtelary)

espacejeunesse@saint-imier.ch
www.e-j-e.ch

BIBLIOPUS UPJ

www.bibliopus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 8 janvier : 15 h-17 h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 12 janvier : 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER

Mardi 22 janvier : 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village

Mardi 8 janvier : 17 h 45-19 h 30
*En cas de route fermée ou de travaux,
le bibliobus peut s'arrêter à la rue des
Longchamps, derrière le Temple.*

PLAGNE ancienne école primaire

Vendredi 14 décembre : 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village

Vendredi 14 décembre : 16 h-17 h

SONCEBOZ commune

Mardi 18 décembre : 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 14 décembre : 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège

Mardi : 17 h-18 h 30

CORTÉBERT école, rez-de-chaussée

Mercredi : 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY collège

Lundi : 15 h-17 h 30
Mardi : 17 h-19 h
Jedi : 15 h-16 h 30
Vendredi : 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

SAINT-IMIER rue du Marché 6
Mercredi : 14 h-18 h
Jedi et vendredi : 9 h-11 h et 14 h-18 h
1^{er} samedi du mois : 10 h-11 h 30
Située dans le bâtiment
du Relais culturel d'Erguël,
la Bibliothèque régionale
vous accueille sur trois étages.
032 941 51 41
bibliotheque@saint-imier.ch
www.saint-imier.ch/bibliotheque
Catalogue en ligne : nouveautés

SONVILLIER collège

**Fermé du 20 décembre 2018
au 4 janvier 2019**

Lundi : 17 h 30-19 h 30
Mercredi : 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE

collège
Mardi : 15 h 15-17 h 15
Jedi : 17 h-19 h

VILLERET

rue principale 20
Mardi : 9 h-10 h, 15 h-18 h
Jedi : 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH
LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE,
BISTROT ET SHOP
Mardi-dimanche : 10 h-18 h 30
**Lundi, durant les périodes
de vacances régionales
et jours fériés :** 10 h-18 h 30

Fermetures annuelles : 25 et 26 déc.,
1^{er} et 2 janvier, deux semaines en janvier

032 945 13 13
welcome@chezcamillebloch.swiss
www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT halle de La Combe

Gym Tonic : mercredi 14 h-15 h
Gym Fit : mercredi 9 h-9 h 55
Gym Seniors : mercredi 10 h-10 h 55
Si vous avez 55 ans et plus, dames et
messieurs, les leçons sont ouvertes
à tout le monde. L'expérience vous
tente ? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle

Lundi : 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE halle de Péry

Lundi : 14 h 15
Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi et vendredi : 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet, responsable
032 941 51 41, www.saint-imier.ch/
index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN Chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois : 9 h-12 h
Lundi-vendredi : 13 h-18 h
Mercredi : 13 h-20 h

032 486 06 06, cip@cip-tramelan.ch
cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES chapelle
Sur réservation.
079 797 33 53, e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES SAINT-IMIER

Lundi-vendredi : 9 h-12 h, 14 h-17 h
Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS

ORVIN, au cœur du village
Ouvert sur demande, entrée libre.
032 358 18 35, 032 358 17 27
erwinlechot@bluewin.ch

PATINOIRES

CLIENTIS ARENA

SAINT-IMIER Beauregard 4

OUVERTURE POUR LE PATINAGE PUBLIC
Attention, le planning officiel fait foi !

	Matin	Après-midi
Lundi :	fermé	fermé
Mardi :	fermé	13 h 30-15 h 30
Mercredi :	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 30
Jedi :	9 h-11 h 45	13 h 45-15 h 30
Vendredi :	9 h-11 h 45	13 h 30-15 h 45
Samedi :	10 h-11 h 45 uniquement avec cannes	14 h 30-16 h 45

Dimanche : autres activités 13 h 30-15 h

TARIFS D'ENTRÉE

Adulte : 5 francs
Etudiant et AVS : 4 francs
Enfant 6 à 16 ans EXTERNES : 3 francs
Enfant 6 à 16 ans RÉSIDENTS : gratuit

LOCATION DE PATINS

Adulte : 5 francs
Enfant : 3 francs

clientisarena.ch

ZURICH ARENA

TRAMELAN

Vendredi 7 décembre :

18 h 45-19 h 45, hockey public
Samedi 8 décembre :
fermé, tournoi postfinance
Dimanche 9 décembre :
14 h à 16 h 30, patinage
Mercredi 12 décembre :
14 h 30 à 16 h 30, patinage
Vendredi 13 décembre :
fermé, coupe de patinage artistique

PATINOIRE NATURELLE

SONCEBOZ-SOMBEVAL

Impasse des Corneilles 2
Lorsque la météo le permet
Michèle Perrenoud, 032 489 33 50

BASSIN DE NATATION

SAINT-IMIER Beau Site 1

Lu : 18 h-19 h 140 cm, 19 h-21 h 190 cm
Mardi : 18 h-20 h 190 cm
Mercredi : 16 h 30-17 h 30 120 cm,
17 h 30-19 h 15 140 cm
Je : 18 h-20 h 190 cm, 20 h-21 h 140 cm
Vendredi : 18 h-21 h 190 cm
Samedi : 9 h-11 h 140 cm

Dès 19 h (18 h 30 le mercredi), les
enfants, même accompagnés, ne sont
plus admis.

Fermetures annuelles

De mi-mai à mi-septembre 2018, ainsi
que du 21 décembre 2018 au 3 janvier
2019. Pâques, Ascension, Pentecôte,
Jeûne fédéral, Noël, Nouvel-An.

032 942 44 31
www.saint-imier.ch/index.php/fr/
decouvrir/sports-et-loisirs/bassin-
de-natation

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux
de se désaltérer.
Pour « réserver » le chalet durant les
week-ends où il n'y a pas de gar-
diennage, s'adresser à Daniel Isler au
078 713 77 08.

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON
À PÉRY-LA HEUTTE

**Fermé du 24 décembre 2018
au 4 janvier 2019,**
urgence : 079 338 14 66 en journée

Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jedi : 8 h 30-12 h

032 485 01 53
c.fahndrich@perj-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi : 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h
Mardi-jedi : 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h
Vendredi : 8 h 30-11 h 30
Grand-Rue 15, 2606 Corgémont
032 488 10 30, admin@corgemont.ch
www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi : 15 h-18 h
Mardi : 9 h 30-11 h 45
Me : 9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30
Jedi : 9 h 30-12 h
Vieille-Route 1, 2612 Cormoret
Administration : 032 944 15 13
Mairie : 032 940 20 71
Voyer : 079 381 68 60
contact@cormoret.ch
www.cormoret.ch

CORTÉBERT

**Fermé du 21 décembre 2018 à 12 h
au 4 janvier 2019**

Lundi et mardi : 10 h-12 h
Jedi : 10 h-12 h, 16 h-18 h
Rue du Collège 3, 2607 Cortébert
032 489 10 67, fax : 032 489 19 27
admin@cortebert.ch
www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi-mercredi, vendredi : 8 h-12 h
Jedi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Grand-Rue 58, 2608 Courtelary
032 944 16 01, admin@courtelary.ch
www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

**Fermé du 21 décembre 2018 à 12 h
au 7 janvier 2019 à 10 h**

Lundi-vendredi : 10 h-12 h
Mardi et jeudi : 16 h-17 h 30
Village 20, 2333 La Ferrière
032 961 12 77
Secrétariat : info@laferriere.ch
Finances : commune@laferriere.ch
www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi : 16 h-18 h
Métairie des Princes 13, 2723 Mt-Tram.
032 487 62 53, info@mont-tramelan.ch

ORVIN

**Fermé du 24 décembre 2018
au 11 janvier 2019,**
urgence : 032 358 01 86
pendant les jours d'ouverture

Lundi : 16 h-18 h (jusqu'à 19 h lors de
la permanence du maire)
Mercredi : 10 h 30-12 h
Jedi : 16 h-18 h
La Charrière 6, 2534 Orvin, CP 41
032 358 01 80, fax : 032 358 01 81
administration@orvin.ch
www.orvin.ch

PÉRY-LA HEUTTE

**Fermé du 24 décembre 2018
au 4 janvier 2019,**
urgence : 079 338 14 66 en journée

Lundi : 8 h 30-12 h, 14 h-18 h
Mardi-jedi : 8 h 30-12 h
Grand-Rue 54, 2603 Péry
032 485 01 50
commune@perj-laheutte.ch
www.perj-laheutte.ch

RENAN

Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-18 h 30
Mardi-vendredi : 8 h-12 h
Rue du Collège 5, 2616 Renan
032 962 65 00, fax : 032 962 65 05
info@renan.ch, admin@renan.ch
www.renan.ch

ROMONT

Mardi : 16 h-18 h
Jedi : 10 h-12 h
Route Principale 1, 2538 Romont
032 377 17 07, info@romont-jb.ch
www.romont-jb.ch

SAINT-IMIER

Lu-me : 8 h-11 h 45, 14 h-17 h
Jedi : 14 h-18 h
vendredi : 8 h-11 h 45, 14 h-16 h
Rue Agassiz 4, 2610 St-Imier, CP 301
032 942 44 24, fax : 032 942 44 90
info@saint-imier.ch, www.saint-imier.ch

SAUGE

**Fermé du 21 décembre 2018 à 17 h
au 4 janvier 2019,**
**urgence : Pierre-Alain Grosjean,
maire, 079 411 15 87**

Lundi : 9 h 30-11 h 30
Mardi et jeudi : 15 h 30-17 h 30
Haut du Village 8, 2536 Plagne
032 358 20 25, fax : 032 358 20 26
info@sauge-jb.ch, www.sauge-jb.ch

Réclame

POMPES FUNÈBRES
Jour et nuit

NIGGLI

Chambres mortuaires et salle de cérémonie
Saint-Imier • 032 941 27 55
www.pf-niggli.ch

SONCEBOZ

**Fermé du 24 décembre 2018
au 4 janvier 2019**

Lundi : 8 h-12 h, 16 h-18 h
Ma, me et je : 8 h-12 h, 16 h-17 h 30
Vendredi : 8 h-12 h
Rue des Prés 5
2605 Sonceboz-Sombeval
Case postale 47
032 488 33 00
Fax : 032 488 33 01
secretariat@sonceboz.ch
www.sonceboz.ch

SONVILLIER

HEURES D'OUVERTURE
DU GUICHET

Lundi, mercredi, vendredi : 8 h-12 h
Jedi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE

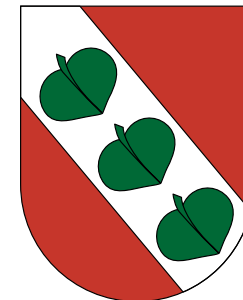
Lundi : 8 h-12 h, 13 h 30-16 h
Jedi : 8 h-12 h, 13 h 30-17 h 30
Mardi, mercredi et vendredi : 8 h-12 h

Place du Collège 1

2615 Sonvillier
032 941 11 20
Fax : 032 941 19 73
administration@sonvillier.ch
www.sonvillier.ch

– Crèche « Les Razmokets » :
032 940 14 86
– Ecole de Sonvillier :

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

District



PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Assemblée ordinaire

Convocation à l'assemblée ordinaire de la paroisse réformée de Rondchâtel

**dimanche 20 janvier 2019 à l'issue
du culte de 10h en l'église de Péry**

Ordre du jour

1. Salutations
2. Nomination des scrutateurs
3. Méditation
4. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 27 novembre 2018 et du 4 décembre 2018
5. Discussion et approbation du budget 2019
6. Divers et imprévus

Péry, le 11 décembre 2018

*Au nom du Conseil de paroisse
Claude Nussbaumer, président*

PAROISSE RÉFORMÉE DE RONDCHÂTEL

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à l'art 65 al 1 du règlement d'organisation de la paroisse de Rondchâtel, le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2018 est déposé publiquement auprès du secrétariat de la paroisse à 2603 Péry où il peut être consulté durant les heures d'ouverture du 11 décembre 2018 au 11 janvier 2019.

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
DU VALLON DE SAINT-IMIER

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée de paroisse

Conformément à l'article 66 du Règlement d'organisation de la Paroisse catholique romaine du Vallon de Saint-Imier, le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 4 décembre 2018 est déposé publiquement au secrétariat paroissial du 14 décembre 2018 au 3 janvier 2019, inclus. Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit devant le conseil de paroisse.

Corgémont



Désaffectation de tombes au cimetière de Corgémont

Le secteur où sont déposées les urnes des défunts incinérés ne comprend plus qu'une douzaine de places.

Afin de pouvoir disposer d'endroits adéquats le moment venu pour recueillir les futures urnes, le Conseil municipal a décidé de désaffecter:

**Secteur Sud-Est partie incinérée -
tombes du N° 1 au N° 77**

Selon l'art. 30, ch. 4 du règlement du cimetière: «Lors de la désaffectation de la tombe, les urnes de moins de 30 ans pourront être déposées dans

la partie du cimetière aménagée à cet effet ou remises aux familles qui en font la demande pour autant que l'urne ne soit pas détériorée.»

Cependant, les urnes déposées ultérieurement sur une tombe de proches parents ou sur une autre tombe ne prolongent pas le délai de désaffectation (art. 30, ch. 3, al. 3 du règlement).

Les familles ou les proches qui désirent récupérer leur monument peuvent le faire jusqu'au 31 juillet 2019 au plus tard.

Pour tous renseignements, veuillez vous adresser à l'administration communale, Grand'Rue 15, 2606 Corgémont, tél. 032 488 10 30, courriel admin@corgemont.ch ou au conseiller municipal en charge du dicastère M. Hermann Liechti, tél. 032 489 22 73.

Le Conseil municipal

Mont-Tramelan



Règlement concernant les jetons de présences, indemnités et rétributions

Le règlement concernant les jetons de présences, indemnités et rétributions a été adopté par l'assemblée municipale de Mont-Tramelan en date du 30 novembre 2018. Le règlement concernant les jetons de présences, indemnités et rétributions entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2019, sous réserve d'un éventuel recours.

Commune de Mont-Tramelan

Orvin



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: Monsieur Francis Boder, Petit Moulin 116, 2534 Orvin.
Auteur du projet: Monsieur Rémy Amstutz, architecte, Longchamps 24, 2534 Orvin.
Emplacement: parcelles N°s 2418 et 2419, au lieu-dit: «Le Petit Moulin 116», commune d'Orvin.
Projet: aménagement d'un logement dans les combles et création de 5 Velux dans la toiture du bâtiment N° 116, aménagement d'un chemin d'accès le long de la route cantonale pour relier le bâtiment 116a depuis l'Ouest, couverture du silo-tranché existant et démolition des barrières (aire de sortie des vaches supprimée) devant le bâtiment 116d.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 24 LAT, 48 LAE et 64 OC.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

**** annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité d'Orvin des 1^{er} et 8 décembre 2017 ****

Requérants: Madame Natacha Maringa et Monsieur Jean-Paul Gapian-Bianke, Sonville 14, 2534 Orvin.

Auteur du projet: Individuel Sàrl, rue du Monnet 3, 2603 Péry-La Heutte.

Emplacement: parcelles N°s 794, 2248 et 2321, au lieu-dit: «Le Dardet», commune d'Orvin.

Projet: construction d'une maison familiale avec ossature en bois, création d'un carport double et pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: plan de quartier «Le Dardet».

Dérogations: art. 48 LAE et 29 RAC.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 13 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale d'Orvin. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 14 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Publication en matière de construction

Requérant: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie du canton de Berne, Reiterstrasse 11, 3011 Berne.

Auteur du projet: Arc architecture Sàrl, Grand-rue 62, 2720 Tramelan.

Propriétaire foncier: Monsieur Jean Aufranc, route Principale 43, 2534 Orvin.

Projet: isolation acoustique du bâtiment (pose des fenêtres) dans le cadre de la protection contre le bruit du trafic routier au bâtiment sis au lieu-dit «Route Principale» N° 43, sur la parcelle N° 88, en zone mixte (HA) dans le périmètre de protection de l'aspect local, ban d'Orvin.

Dimensions: selon plans déposés.

Recensement architectural: bâtiment digne de conservation, objet C, ensemble bâti A.

Dépôt public de la demande: avec plans au secrétariat municipal d'Orvin, jusqu'au 16 janvier 2019 où les oppositions, les réserves de droit et les demandes de compensation de

Préavis important!

La Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary ne paraîtra pas les 28 décembre et 4 janvier prochains

Première parution d'après les vacances:
vendredi 11 janvier

L'Imprimerie Bechtel SA sera fermée
du 22 décembre au 6 janvier

charges (art. 30 et 31 LC) doivent être adressées par écrit et dûment motivées durant le délai imparti.

Le bureau municipal étant fermé du 24 décembre 2018 au 11 janvier 2019, le dossier peut être consulté (sauf jours fériés) durant cette période en prenant rendez-vous au préalable au numéro de téléphone 032 358 01 86.

Orvin, le 14 décembre 2018

Secrétariat municipal

Péry-La Heutte



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Swisscom (Suisse) SA, Wireless Access, Alte Tiefenastrasse 6, 3050 Berne.

Auteur du projet: Hitz und Partner SA, avenue de Savoie 10, 1003 Lausanne.

Emplacement: parcelle N° 373, au lieu-dit: «Chemin du Pont», La Heutte, commune de Péry-La Heutte.

Projet: échange des antennes sur une installation de communication mobile existante pour le compte de Swisscom (Suisse) SA/LHET.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Péry-La Heutte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: M. Tucci Maurizio, Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.

Propriétaire foncier: M. Tucci Maurizio, Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.

Auteur du projet: M. Tucci Maurizio, Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte.

Projet de construction: démolition du couvert à voiture. Aménagement de deux garages préfabriqués. Chemin du Soleil 5, 2604 La Heutte, parcelle N° 488, zone H2.

Dimensions: identiques aux plans déposés.

Genre de construction: Fondations, construction portante, façades en béton armé. Toiture plate végétalisée. Deux garages 597 X 301 X 241 cm (par garage).

Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales aux canalisations communales en système séparatif.

Dérogation: néant.

Dépôt public de la demande: La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 16 janvier 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 14 décembre 2018

Le Conseil municipal

Réclame



L'arrêt du cœur raccourcit des vies avant l'heure.

Active contre les maladies cardiaques et l'attaque cérébrale. Vous aussi, aidez-nous.

Compte pour les dons: CP 10-65-0

www.swissheart.ch

Renan



PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Renan se chauffe SA, rue des Convers 10, 2616 Renan BE.

Auteurs du projet: Allotherm SA, Moosweg 11, 3645 Gwatt et Viret Architectes SA, Ch. du Champ-du-Moulin 58, 2503 Bienne.

Emplacement: parcelles N° 4, 9, 17, 25, 28, 33, 37, 56, 60, 65, 71, 79, 106, 114, 133, 146, 153, 370, 376, 382, 410, 428, 436, 440, 465, 484, 533 et 563, aux lieux-dits: « La Gare, Passage de Chevreuils, Rte des Convers, Ami-Girard, L'Auge du Bois, rue de l'Erguël, Grand-rue, rue Samuel d'Aubigné, rue du Collège, rue des Etoblon, rue Berthold-Vuilleumier et rue de l'Endroit », Commune de Renan.

Projet: réalisation d'un chauffage à distance à partir d'énergie renouvelable comprenant la construction d'une centrale de production de chaleur sur la parcelle N° 533 (La Gare) et réseau de distribution à travers le village (conduites enterrées).

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: zones: ZBP A, ZPB B, ZPB H, H3, routes communales, ZAC, C et route cantonale.

Dérogation: art. 80 LR.

Zone de protection: périmètre de protection du site bâti.

Recensement architectural: ensembles bâtis A à H.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan BE. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Theubet Pierre-André, rue des Etoblon 21, 2616 Renan.

Auteur du projet: Theubet Pierre-André, rue des Etoblon 21, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelle N° 10, rue des Etoblon 21, 2616 Renan

Descriptif du projet: isolation du toit, remplacement de la ferblanterie et des tuiles, zone H2, quartier des Etoblon.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation.

Dérogations: –

Zones/périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 7 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensa-

Réclame

tion des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 OPC).

Renan, le 7 décembre 2018

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérant: M. Glenn Gaillard, Droit des Convers 96, 2616 Renan BE.

Emplacement: parcelle N° 249, au lieu-dit: «Droit des Convers 96», commune de Renan.

Projet: remplacement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets, changement des fenêtres et de la porte d'entrée et isolation du plafond du sous-sol et du plancher des combles.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogation: art. 24 LAT.

Recensement architectural: objet C, digne de protection, classé par contrat de classement du 05.08.2012.

Dépôt de la demande: avec plans, jusqu'au 6 janvier 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 décembre 2018

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérant: Kramer Jean-Pierre, routes des Convers 13, 2616 Renan.

Auteur du projet: Kramer Jean-Pierre, routes des Convers 13, 2616 Renan.

Adresse du projet: parcelle N° 563, Place de la Gare 2, 2616 Renan.

Descriptif du projet: rénovation de l'appartement, remplacement des fenêtres et installation d'un chauffage central, zone ZDP.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Construction du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: ZDP (zone affectée à des besoins publics).

Dérogations: –

Zones 1 périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 14 décembre 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Nuara David, Les Pargots 10, 2416 Les Brenets.

Auteur du projet: ABITEK Sàrl, Rte de Corcelles 5,1530 Payeme.

Adresse du projet: parcelle N° 644, Rue Plein Soleil 3, 2616 Renan.

Descriptif du projet: construction d'une maison familiale, zone H2.2, quartier des Etoblon.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: zone d'habitation.

Dérogations: –

Zones 1 périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 7 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPe).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 7 décembre 2018

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Stengel Victor, La Cibourg, Clermont 157, 2616 Renan.

Auteur du projet: ATB SA, rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Adresse du projet: parcelle N° 290, La Cibourg - Clermont, 2616 Renan.

Descriptif du projet: installation d'un chemin piétonnier d'accès entre la halte de transport en commun (halte ferroviaire C.J La Cibourg) et l'établissement (centre de vacances La Cibourg) ainsi que d'une clôture (grillage sur piquets bois) doublée pour partie d'une haie vive à planter.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de construction: PQ«Centre de vacances La Cibourg».

Dérogations: –

Zones 1 périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 14 décembre 2018 au 14 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 14 décembre 2018

Le Conseil municipal

Saint-Imier



Arrêté de circulation

En se fondant sur l'art. 3 al. 2 de la loi fédérale sur la circulation routière du 19.12.1958 (LCR) et sur l'art. 44 al. 1 et 2 de l'ordonnance cantonale sur les routes du 29.10.2008 (OR), le Conseil municipal de Saint-Imier arrête, en accord avec l'office des ponts et chaussées du canton de Berne, la décision d'introduction et d'abrogation des restrictions suivantes en matière de circulation routière:

Interdiction générale de circuler dans les deux sens, riverains, trafic agricole, et cyclistes autorisés

Rue des Fontenayes, en direction de l'ouest, à partir de l'embranchement menant à Fontenayes 4 à 10 et rejoignant la route de Sonvilier (route cantonale).

Accès interdit, riverains, trafic agricole, et cyclistes autorisés

Rue des Fontenayes, entre l'embranchement menant à Fontenayes 4 à 10 et la route de Sonvilier (route cantonale), sens de circulation autorisé de l'amont vers l'aval.

Abrogation: la restriction de circulation approuvée par la décision N° 2298 du 18 mars 1969, entre le bâtiment sis Fontenayes 30 jusqu'à la jonction avec la route de Sonvilier (route cantonale) est abrogée.

Conformément à l'art. 63 al 1, let. a et à l'art. 67 de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA), la présente décision peut être attaquée par voie de recours administratif devant le préfet du Jura bernois dans les 30 jours à compter de sa publication. Le recours administratif doit être formé par écrit et en langue française. Il doit contenir une conclusion, une motivation, l'indication des faits, les moyens de preuve et la signature de l'intéressé(e).

La présente décision entrera en vigueur dès que les signaux auront été mis en place.

Saint-Imier, le 7 décembre 2018

Au nom du Conseil municipal

Le président: P. Tanner

Le chancelier: B. Grossenbacher

Permis de construire 18-65

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Anne Defrancesco et Carlo Defrancesco, rue du Soleil 6, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: pga architectes, rue du Brue 24-26, 2613 Villeret.

Adresse du projet: BF 2118 (projet de division en cours), rue Paul-Charmillot 17, 2610 Saint-Imier.

Description du projet: construction d'une maison familiale partiellement enterrée et d'un garage et locaux techniques enterrés.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: ZHfmd C2a.

Dérogations: art. 27 RAC (distance entre les bâtiments).

Zones/périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Dépôt public: du 7 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du service d'urbanisme, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer dans le même délai en double exemplaire au secrétariat municipal, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Saint-Imier, le 7 décembre 2018

Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier

Si l'on ne s'y met pas, alors qui le fera ?

Pour la défense des droits humains
Passe aux actes sur amnesty.ch

AMNESTY
INTERNATIONAL



Délai de remise
des publications officielles

MARDI 12 H

Tramelan



Elections municipales 2018

Au terme du délai prescrit, aucun recours n'a été déposé auprès de la Préfecture du Jura bernois. Par conséquent, en séance du 11 décembre 2018, le Conseil municipal a validé les résultats du scrutin communal, conformément au règlement concernant les élections et les votations aux urnes.

Est élu

Mairie

Augsburger Philippe, PLR (élection tacite)

Sont élus

Conseil municipal

Gagnebin Christophe, PS	644
Bassin-Girod Carine, PS	637
Ducommun André, PS	598
Chaignat Mathieu, Groupe Débat	504
Voumard Karine, PLR	447
Pierre Sommer, UDC	337

Viennent ensuite CM Liste 1 UDC

Vuilleumier Rotzer Naïké	239
--------------------------	-----

Viennent ensuite CM Liste 3 PS

Koçınaj-Coçaj Qendresa	382
------------------------	-----

Viennent ensuite CM Liste 4 PLR

Geiser Beat	312
-------------	-----

Sont élus

Conseil général

Liste 1 UDC

Scheidegger Beat	330
Cuche Olivier	281
Von Allmen Pierre	275
Juillard Jean-Charles	265
Landry Quentin	265
Sommer Pierre	248

Liste 2 PEV

Geiser Isabelle	225
Liechti Werner	206
Opplinger Valérie	194

Liste 3 PST

Bassin-Girod Carine	513
Gagnebin Christophe	508
Châtelain Audrey	491
Ducommun André	487
Gagnebin Thierry	486
Ramseyer Frank	477
Nussbaumer Marc	470
Bernard Blaise	469
Favre Nicole	464
Siffringer Marc	460
Hasler Cristian	441
Vaucher Vincent	435
Zeller François	404

Liste PLR

Voumard Karine	342
Wyss Sébastien	320
Lehmann Elvis	283
Maire Raphaël	279
Tellenbach Myriam	253
Fioritto Mauro	245
Scheidegger Olivier	245

Liste 5 Groupe Débat

Chaignat Daniel	409
Chaignat Mathieu	396
Gerber Olivier	342
Gérémia Wilfrid	333
Gerber Vital	312
Contesse Emmanuel	311
Basso Pierre-Alain	307
Mercier Nathalie	306

Viennent ensuite Liste 1 UDC

Juillard Georges	242
Lauber Swenn	240
Vuilleumier Rotzer Naïké	203
Juillard Georges	192
Sommer Raphaël	189
Läderach Christian	169

Viennent ensuite Liste 2 PEV

Muggli Jan	172
------------	-----

Viennent ensuite Liste 3 PST

Mercier Pascal	400
Emery Pierre-Yves	395
Joubert Jean-Philippe	376
Favre Ismaël	375
Dufaux Adrien	370
Koçınaj-Coçaj Qendresa	361
Guerne Roland	357
Le Brun Guillaume	333
Rudaj Bekim	329
Crivelli Frédéric	328
Meier Cédric	308

Viennent ensuite Liste 4 PLR

Rüfli François	243
Geiser Beat	237
Chiquet Loïc	228
Voumard Florian	184

Viennent ensuite Liste 5 Groupe Débat

Loureiro Orlando	306
Roquier François	301
Piccand Valérie	297
Stehlin Marie-Laure	292
Thiévent Saralina	289
Loosli Thomas	283
Stork Reusser Marie	266
Bory Vincent	227
Schaeren Christine	226
Gehrig Karim	225
Loureiro Rui Marco	224

Remarque

Bassin-Girod Carine, PS, Chaignat Mathieu, Groupe Débat, Ducommun André, PS, Gagnebin Christophe, PS, Sommer Pierre, UDC, Voumard Karine, PLR, élus simultanément au Conseil municipal et au Conseil général, ont choisi de siéger au Conseil municipal. Les viennent ensuite suivants siégeront dès lors au Conseil général dès le 1^{er} janvier 2019 :

Mercier Pascal, PS	400
Joubert Jean-Philippe, PS	395
Favre Ismaël, PS	375
(remplace Emery Pierre-Yves qui renonce)	
Loureiro Orlando, Groupe Débat	306
Rüfli François, PLR	243
Juillard Georges, UDC	242

Tramelan, le 14 décembre 2018

Le Conseil municipal

Villeret



Mise en dépôt du P.V. de l'assemblée communale

Conformément à l'article 691 du Règlement d'organisation de la commune, le P.V. de l'assemblée communale du 3 décembre 2018 est mis en dépôt public du 14 décembre 2018 au 3 janvier 2019 au Secrétariat municipal.

Ce P.V. peut être consulté durant les heures d'ouverture du bureau. Il est possible de faire opposition à ce procès-verbal auprès du Conseil municipal, dans un délai de 20 jours (RO 692).

Par ailleurs, ce P.V. est publié intégralement dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary* du vendredi 14 décembre 2018.

Villeret, le 10 décembre 2018

Conseil municipal

Dépôt public

Durant la fermeture du bureau communal pendant les Fêtes de fin d'année, soit du lundi 24 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019, les dossiers en dépôt public peuvent être consultés, sur rendez-vous, au bureau municipal, rue Principale 24 à 2613 Villeret. Nous vous prions de prendre contact auprès du Maire, M. Richard Habegger au 079 434 64 24, pour fixer rendez-vous.

Villeret, le 4 décembre 2018

Conseil municipal

Avis de construction

Maître d'ouvrage: Straumann Villeret S.A., Les Champs du Clos 2, 2613 Villeret.

Auteur du projet: Pierre Liechti Architectes S.A., dipl. SIA HES SWB, route de Soleure 1a, case postale 6084, 2500 Bienne 6.

Propriétaire foncier: Straumann Villeret S.A., Les Champs du Clos 2, 2613 Villeret.

Projet: accès définitif à la route cantonale au sud-est de l'usine (cet accès existe déjà, mais en version provisoire).

Emplacement: parcelle N° 784, lieu-dit: Les Champs du Clos 2, plan de quartier «Les Champs du Clos».

Dimensions: selon plans déposés.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du Secrétariat municipal de Villeret jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première parution dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*, soit jusqu'au 6 janvier 2019.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au secrétariat municipal de Villeret. Les oppositions multi-copiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Villeret, le 4 décembre 2018

Le Secrétariat municipal

Jura bernois

HÔTELLERIE ET RESTAURATION

Heures de fermeture les 31 décembre 2018 et 1^{er} et 2 janvier 2019

La nuit de Saint-Sylvestre, les établissements d'hôtellerie et de restauration du canton de Berne peuvent rester ouverts sans heure limite. La nuit du 1^{er} au 2 janvier 2019, ainsi que la nuit du 2 au 3 janvier 2019, les établissements d'hôtellerie et de restauration doivent fermer à 3h30 au plus tard. Il n'est pas nécessaire de demander des autorisations supplémentaires de dépassement d'horaire.

Nous prions chacun, clients et restaurateurs, d'éviter tout tapage nocturne et souhaitons de joyeuses fêtes.

La Préfecture du Jura bernois Courtelary
La préfète: S. Niederhauser

Canton de Berne



Principaux changements en vigueur dès le 1^{er} janvier 2019 au niveau de l'AVS/AI/APG et des prestations complémentaires à l'AVS/AI

Augmentation des rentes AVS/AI

La **rente de vieillesse mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 1 185 francs (jusqu'à présent 1 175) et au maximum à 2 370 francs (jusqu'à présent 2 350).

Pour **les couples**, le total des deux rentes est limité à 150 % d'une rente individuelle. Cela signifie que les rentes individuelles, prises ensemble, sont plafonnées à 3 555 francs (jusqu'à présent 3 525) pour une période complète de cotisation.

La **rente d'invalidité mensuelle complète** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 1 185 francs (jusqu'à présent 1 175) et au maximum à 2 370 francs (jusqu'à présent 2 350).

Augmentation des rentes de veuves/veufs et des rentes des orphelins

La **rente de veuve ou de veuf mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 948 francs (jusqu'à présent 940) et au maximum à 1 896 francs (jusqu'à présent 1 880).

La **rente d'orphelin mensuelle** s'élèvera désormais avec une durée de cotisation complète au minimum à 474 francs (jusqu'à présent 470) et au maximum à 948 francs (jusqu'à présent 940).

Allocations pour impotent de l'AVS

L'allocation se monte par mois:

	de degré faible	de degré moyen	de degré grave
2019	237 fr.	593 fr.	948 fr.
2018	235 fr.	588 fr.	940 fr.

Réclame



Pour ceux qui ont besoin d'un peu de chaleur.



Base de calcul pour les prestations complémentaires (PC) et les primes moyennes annuelles

Le montant destiné à la couverture des besoins vitaux dans le régime des prestations complémentaires seront les suivantes:

	Personnes seules	Couples	Orphelins
2019	19 450 fr.	29 175 fr.	10 170 fr.
2018	19 290 fr.	28 935 fr.	10 080 fr.

Les primes moyennes annuelles de l'assurance obligatoire des soins pour le calcul des PC seront les suivantes:

2019	Région 1	Région 2	Région 3
Adultes	6 492 fr.	5 808 fr.	5 436 fr.
Jeunes adultes (18-25 ans)	5 232 fr.	4 656 fr.	4 332 fr.
Enfants	1 536 fr.	1 368 fr.	1 272 fr.

Autres informations et renseignements

Vous trouverez de plus amples informations sur les sites www.akbern.ch et www.ahv-iv.info ou auprès de votre agence AVS qui distribue gratuitement les formulaires et mémentos.

Heures d'ouverture des guichets de la Caisse de compensation du canton de Berne pendant les Fêtes de fin d'année

Nos guichets resteront fermés du 24 décembre 2018 au 6 janvier 2019. A partir du 7 janvier 2019, nous sommes à votre disposition de 8h à 12h et de 13h30 à 17h (vendredi jusqu'à 16h). Nous vous souhaitons un joyeux Noël et une excellente nouvelle année.

Berne, décembre 2018

Caisse de compensation du canton de Berne

L'EMPLOI DANS LE CANTON DE BERNE EN NOVEMBRE 2018

Hausse saisonnière du chômage

Le nombre de chômeurs a augmenté en novembre dans le canton de Berne (+521 personnes, à 10330). Le taux de chômage est passé de 1,7% à 1,8% (Suisse: de 2,4% à 2,5%). Cette progression affecte principalement le bâtiment et l'hôtellerie-restauration. Corrigé des variations saisonnières, le chômage est resté stable.

La hausse récente du chômage s'explique principalement par des effets saisonniers. Comme souvent à cette période de l'année, le nombre de chômeurs s'est accru surtout dans le bâtiment et dans l'hôtellerie-restauration, en raison de l'intersaison.

Le chômage est remonté dans neuf arrondissements administratifs sur dix. La poussée la plus nette a eu lieu dans la région touristique d'Interlaken-Oberhasli. Le taux de chômage varie entre 1,0% (Frutigen-Bas-Simmental) et 2,6% (Bienne). A la fin du mois dernier, le canton de Berne comptait 3049 chômeurs de moins qu'à fin novembre 2017.

Émanant de l'industrie, 8 demandes de chômage partiel ont été déposées pour 102 personnes (contre 2 demandes pour 33 personnes en octobre).

Des informations complémentaires sont en ligne sur www.be.ch/donnees-economiques.

Direction de l'économie publique